

le 19 MAI 2025

56345

DATA/C/PAT

**Direction de l'Animation Territoriale,  
de l'Attractivité et des Contrats**  
Pôle aménagement et territoires

Monsieur Michel BISSON  
Président de l'Agglomération Grand Paris Sud  
Agglomération Grand Paris Sud  
500 place des Champs Élysées  
91000 ÉVRY COURCOURONNES

Évry-Courcouronnes, le

**13 MAI 2025**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 février 2025, vous avez sollicité l'avis du Département de l'Essonne sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par délibération du Conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en date du 4 février 2025.

Je vous informe que l'Assemblée départementale, réunie le 7 avril 2025, a émis un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis du Département de l'Essonne portant sur le projet de SCoT arrêté.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bon à toi

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des partenariats  
avec les territoires, de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et des projets transversaux

Michel Bournat

PJ :

- Avis du Conseil départemental sur le SCoT arrêté de la Communauté Grand Paris Sud
- Huit fiches concernant des itinéraires historiques de l'Essonne

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo - DATA/C/PAT - Tél : 01.60.91.31.92

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

**AVIS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE SUR LE SCOT ARRÊTÉ DE GRAND PARIS SUD SEINE-  
ESSONNE-SÉNART**

**Date de convocation : 26 mars 2025**

**PRESENTS :**

M. Damien ALLOUCH, Mme Marie-Claire ARASA, M. Stéphane BAZILE, Mme Marion BEILLARD, Mme Dominique BOUGRAUD, M. Michel BOURNAT, Mme Dany BOYER, Mme Samia CARTIER, Mme Marie-Claire CHAMBARET, M. Pascal CHATAGNON, Mme Cendrine CHAUMONT, Mme Martine CINOSI GIRARD, M. Olivier CLODONG, M. Guy CROSNIER, Mme Laure DARCOS, M. François DUROVRAY, Mme Sylvie GIBERT, M. Jean-Jacques GROUSSEAU, Mme Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT, Mme Anne LAUNAY, M. Alexandre MAQUESTIAU, M. Yann PÉTEL, M. Frédéric PETITTA, Mme Annie PIOFFET, Mme Sophie RIGAULT, Mme Martine SUREAU, M. Alexis TEILLET, M. Alexandre TOUZET, Mme Tiphaine VALDEYRON, Mme Brigitte VERMILLET.

**ABSENTS :**

Mme Fadila CHOURFI, M. Paolo DE CARVALHO, M. Nicolas MÉARY, M. Stéphane RAFFALLI, M. Olivier THOMAS.

**PROCURATIONS :**

M. Jérôme BÉRENGER donne pouvoir à M. Alexis TEILLET,  
Mme Annick DISCHBEIN donne pouvoir à Mme Marion BEILLARD,  
Mme Sandrine GELOT donne pouvoir à Mme Laure DARCOS,  
M. Patrick IMBERT donne pouvoir à Mme Martine CINOSI GIRARD,  
Mme Latifa NAJI donne pouvoir à Mme Tiphaine VALDEYRON,  
M. David ROS donne pouvoir à M. Frédéric PETITTA,  
M. Nicolas SAMSOEN donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE.



**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.143-17, L.143-20 et R. 143-4,

VU la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU),

VU la loi 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat,

VU la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,

VU la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR),

VU la loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN),

VU la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019, Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

VU la loi 2021-1104 du 22 août 2021 relative à la lutte contre le dérèglement climatique et au renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat et résilience,

VU le décret 2013-142 du 14 février 2013 relatif à la procédure d'élaboration des SCoT,

VU le décret 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme,

VU le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013, le SDRIF-E, adopté le 11 septembre 2024, étant en cours d'examen par le Conseil d'Etat au moment de la rédaction de présente délibération,

VU sa délibération 2011-04-0047 du 12 décembre 2011 relative au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

VU sa délibération 2017-04-0032 du 27 mars 2017 relative à l'approbation du schéma cadre des mobilités du Département de l'Essonne,

VU sa délibération 2018-04-0020 du 28 mai 2018, relative à l'adoption du plan vélo départemental,

VU sa délibération 2020-04-0050 du 14 décembre 2020 adoptant les orientations départementales visant à lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols en Essonne,

VU sa délibération SP-2022-3-004 du 21 novembre 2022 adoptant la politique départementale de la ville et de l'habitat (PDVH),

VU sa délibération SP-2023-4-005 du 3 avril 2023 portant une ambition écologique pour l'Essonne en 2030 : vers un département neutre en carbone, un territoire résilient, une biodiversité préservée,

VU sa délibération SP-2023-4-006 du 3 avril 2023 adoptant la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en Essonne,

VU sa délibération SP-2023-04-007 du 3 avril 2023 adoptant la politique de l'eau : une nouvelle ambition pour le grand cycle de l'eau au service d'un territoire résilient,

VU sa délibération SP-2023-4-008 du 3 avril 2023 approuvant le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) : un effort sans précédent pour la protection et la valorisation de la biodiversité qui supprime l'étape de recensement en considérant que le nouveau cadre géographique d'application de la politique s'appuie sur les zones N des documents d'urbanisme,

VU sa délibération SP-2023-4-019 du 3 juillet 2023 approuvant le Schéma directeur de la voirie départementale 2023-2033,

VU sa délibération SP-2023-4-033 du 20 novembre 2023 relative à l'avis sur le SDRIF-E arrêté,

VU le « *Livre Blanc – Essonne 2040* » - 40 ambitions pour l'Essonne, publié en 2019,

VU la contribution du Département à l'élaboration du Schéma directeur de la Région Île-de-France « *environnemental* » (SDRIF-E) adressée à Madame la Présidente de la Région en date du 27 janvier 2023,

VU sa motion SP-2025-4-007 du 3 février 2025 relative au soutien affirmé et coordonné de l'accueil du projet d'installation du club du Paris Saint-Germain en Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du 4 février 2025 arrêtant le projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT),

VU la lettre du Vice-président de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, en date du 20 février 2025, saisissant le Président du Conseil départemental de l'Essonne pour avis sur le projet de SCoT arrêté, reçue au Conseil départemental le 3 mars 2025,

CONSIDÉRANT la volonté du Département, en tant qu'acteur et fédérateur de l'aménagement de son territoire, de soutenir les documents stratégiques permettant la mise en œuvre d'une démarche durable et partagée, répondant aux besoins des populations concernées,

CONSIDÉRANT que le SCoT de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart constitue un document stratégique majeur pour l'aménagement du territoire de l'Essonne, concernant 15 communes essonniennes sur les 23 communes que compte l'intercommunalité,

CONSIDÉRANT que le projet de SCoT s'inscrit dans les objectifs de sobriété foncière et de zéro artificialisation nette fixés par la loi Climat et Résilience et repris dans le SDRIF-E, notamment par son engagement à réduire d'au moins 40 % la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031 par rapport à la période 2012-2021,

CONSIDÉRANT la nécessité d'articuler ce document avec les politiques départementales, notamment en matière de mobilités durables, de transition écologique et énergétique, de préservation des espaces naturels et agricoles,

CONSIDÉRANT que le Département a insisté, dans sa contribution au SDRIF-E, sur la nécessité de conditionner l'augmentation de la population essonnienne à une augmentation de l'emploi en Essonne et à un renforcement de l'offre de transports en commun, remarque qui s'applique particulièrement au territoire de Grand Paris Sud qui connaît une forte croissance démographique,

CONSIDÉRANT que le projet de territoire porté par Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à travers son SCoT s'articule autour de trois grandes orientations :

- définir l'armature naturelle et agricole et préserver les ressources,
- maintenir et renforcer l'attractivité et le rayonnement économique en Île-de-France,
- faire de Grand Paris Sud un territoire du « *bien vivre* », une ville complète.

CONSIDÉRANT que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) identifie des projets structurants majeurs pour le rayonnement métropolitain de l'agglomération, notamment le pôle Grand Paris Sport articulé autour du hub sportif incluant le stade Bobin, équipement départemental, ainsi que le développement du campus génopolitain, premier biocluster français,

Sa 4ème Commission entendue,

VU le rapport de Monsieur le Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

DONNE un avis favorable sur le projet de SCoT arrêté de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

PARTAGE, dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO), les prescriptions suivantes :

En matière d'environnement et de préservation des espaces naturels :

- Les plans locaux d'urbanismes (PLU) devront délimiter précisément les réservoirs de biodiversité dans leurs plans de zonage et les protéger selon leur intérêt écologique majeur,

- Toute nouvelle urbanisation sera interdite dans les réservoirs de biodiversité « *primaires* », sauf exceptions strictement encadrées,
- Les PLU devront identifier et protéger les boisements « *secondaires* » en leur attribuant un zonage adapté à leur valeur écologique,
- Les PLU devront recenser et protéger les cours d'eau, leurs annexes hydrauliques et les structures végétales associées, notamment (en Essonne) : le ru des Hauldres, les étangs de Grigny, l'Essonne et la Seine,
- L'urbanisation devra respecter l'écoulement naturel des cours d'eau et éviter toute imperméabilisation des berges,
- Les zones humides avérées recensées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) devront être protégées dans les PLU,
- Les PLU garantiront la préservation des fronts verts d'intérêt régional définis dans le SDRIF-E en fixant leurs limites et en intégrant un zonage spécifique interdisant toute nouvelle urbanisation au-delà,
- Les PLU devront limiter l'imperméabilisation des sols dans toute nouvelle construction ou aménagement.

En matière de sobriété foncière et d'aménagement :

- La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) est limitée à 365 ha maximum pour la période 2021-2031, avec une réduction d'au moins 40 % par rapport à la période 2012-2021,
- Les PLU analyseront le potentiel foncier disponible dans l'enveloppe urbaine existante en identifiant les espaces mutables, les friches urbaines mobilisables et les dents creuses,
- Les PLU identifieront les secteurs stratégiques pour le renouvellement urbain, notamment ceux nécessitant une opération d'ensemble,
- Les projets en extension utilisant les capacités d'extension cartographiées du SDRIF-E atteindront une densité minimale de 45 logements par hectare,
- Les projets en extension utilisant les capacités d'extension non cartographiées du SDRIF-E atteindront une densité minimale de 20 logements par hectare,
- Les PLU définiront un maillage vert et bleu au sein des villes grâce à l'identification et à la préservation des espaces verts et aquatiques dans les enveloppes urbaines,
- Les PLU instaureront un coefficient de biotope et un pourcentage minimal de pleine terre.

En matière de mobilités et de déplacements :

- L'accessibilité des zones d'activités existantes devra être améliorée grâce à des liaisons douces reliant les quartiers environnants et à des transports en commun.

En matière de développement économique, de gestion des risques et de déchets (ZAE) :

- Les plans locaux d'urbanisme (PLU) optimiseront le foncier dans les zones d'activité économique,
- Les ZAE d'intérêt régional seront réservées en priorité aux activités industrielles, aux grands services urbains et aux installations d'économie circulaire,
- Les opérations d'aménagement devront prévoir des espaces de stockage des déchets bien dimensionnés et facilement accessibles,
- Les PLU instaureront des mesures de réduction des nuisances sonores pour les logements proches des infrastructures de transport,
- La réalisation de sous-sols sera interdite en zone d'aléa fort d'inondation par remontées de nappes.

PARTAGE également, dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO), les recommandations suivantes :

En matière d'environnement et d'agriculture :

- Valoriser les espaces naturels de proximité auprès du grand public,
- Développer des pratiques agricoles durables et diversifier les activités agricoles,
- Engager une réflexion sur la mise en place d'outils de protection des espaces agricoles stratégiques,
- Promouvoir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur,
- Mettre en place des mesures favorisant la préservation de la biodiversité ordinaire,
- Valoriser la chaleur fatale pour alimenter les réseaux de chaleur,
- Ouvrir au public des sites de baignade en Seine.

En matière de mobilités et de déplacements :

- Assurer, dans les PLU, l'articulation des nouvelles opérations d'aménagement avec les transports en commun et les circulations douces,
- Privilégier, dans les PLU, l'intensification urbaine autour des modes de transport structurants, notamment les gares ferroviaires et les stations de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) existantes et futures,
- Anticiper la desserte en transport collectif lors de nouvelles opérations d'aménagement,
- Valoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage,
- Mettre en œuvre le Plan vélo de Grand Paris Sud,
- Développer le projet Via 23, traversée de Grand Paris Sud passant par de multiples équipements,
- Encourager la création d'aires de covoiturage aux abords des infrastructures routières,
- Améliorer les interconnexions entre le RER et les lignes Express.

En matière de développement économique et d'aménagement :

- Requalifier économiquement et d'un point de vue urbanistique les abords de la RN 7 entre Corbeil-Essonnes et Orly,
- Transformer les déchèteries en espaces ressourcerie/recyclerie pour favoriser le réemploi,
- Promouvoir l'économie circulaire et limiter la production de déchets,
- Restreindre la création de nouveaux parcs de stationnement dans les zones d'activités,
- Valoriser les ressources naturelles et paysagères à l'échelle métropolitaine, notamment via le parc naturel urbain,
- Promouvoir une approche équilibrée en matière d'aménagement commercial.

ÉMET toutefois les réserves et observations suivantes :

- Concernant le développement des transports collectifs, la disposition du DOO (partie 3.2.2) sur l'anticipation de la desserte en transport collectif, notamment par la réalisation d'arrêts de bus proches des pôles générateurs de trafic, devrait être prescriptive. Cela garantirait l'intégration des infrastructures dès la conception des projets, évitant des ajustements coûteux et améliorant l'accessibilité du réseau,
- Une éventuelle requalification de la RN 7, à l'échelle de GPS, avec l'intégration d'un TCSP ne pourra être envisagée qu'à moyen terme et dans le cadre d'un dialogue avec le bloc local s'agissant de la répartition financière,
- Le DOO doit être actualisé pour intégrer la ligne S du RER, qui permet une liaison directe entre Malesherbes et Paris sans rupture de charge, avec des trains directs entre Juvisy-sur-Orge et Paris Gare de Lyon. Bien qu'elle nécessite un renforcement, cette ligne doit être reconnue comme une liaison existante,
- Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) nécessite une actualisation concernant :
  - La ligne de Tram T12, qui doit être présentée comme une infrastructure existante et non plus comme un projet futur,
  - La création d'une liaison de bus Express sur l'A6 qui mériterait d'être mise à jour à la suite de l'approbation du « *Schéma des Cars Express* » en décembre 2023, il s'agit désormais d'un projet de ligne Villabé – Aéroport d'Orly,
- Conformément à son avis sur le Schéma Directeur de la Région Île-de-France « *Environnemental* » arrêté (SDRIF-E), le Département demande qu'une attention accrue soit portée aux besoins de mobilité dans un territoire en voie de densification, malgré les améliorations récentes et à venir des transports en commun lourds (Tram T12, bus TZen 4) et du réseau de bus. Le développement des transports collectifs reste en décalage par rapport à l'urbanisation, maintenant une forte dépendance à l'automobile, tandis que le réseau viaire principal est déjà saturé aux heures de pointe,
- Dans la continuité de son avis sur ce même schéma régional, le Département insiste sur la nécessité d'accompagner la croissance démographique essonnoise par un développement économique en adéquation,
- Le Département souligne ainsi l'importance d'une planification intégrée, garantissant que l'accroissement de la population s'accompagne d'une création d'emplois suffisante pour limiter les déséquilibres territoriaux et les mobilités pendulaires,
- L'identification précise des besoins liés aux circulations agricoles permettrait une meilleure prise en compte dans les projets et la gestion quotidienne du réseau routier,



- La trame brune (continuité des sols en termes de qualité et de fonctionnalité), complémentaire des trames verte, bleue, blanche et noire, gagnerait à être davantage développée dans le SCoT, pour mieux intégrer les continuités écologiques des sols,
- Une présentation plus détaillée de la faune et de la flore du territoire, en particulier dans les espaces naturels, serait pertinente pour mieux appréhender les enjeux de biodiversité (cf. bases de données de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et du Conservatoire botanique national du Bassin parisien - CBNBP - Base de données Flora),
- La politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) mériterait d'être davantage évoquée dans le SCoT, notamment en ce qui concerne les zones de préemption ENS déléguées à Grand Paris Sud, sur les communes de Lisses et Villabé,
- Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), qui contribue à la valorisation et à la préservation des chemins ruraux, devrait être mieux intégré dans les stratégies d'aménagement et de valorisation du territoire,
- La restauration des ripisylves sur les berges devrait figurer parmi les prescriptions du DOO, car elle est nécessaire au bon fonctionnement écologique des espaces aquatiques,
- Il en va de même pour la désimperméabilisation des surfaces urbaines existantes, afin de répondre efficacement à l'objectif Zéro Artificialisation Nette,
- Il serait pertinent de préciser dans la section 1.5.2 du DOO la distinction entre maîtrise publique de la production d'eau et bon fonctionnement de l'assainissement. De plus, une attention particulière pourrait être portée à l'adéquation des capacités des ouvrages épuratoires (complexe des 2 stations d'épuration « *Exona* » et « *GPS* ») face à l'urbanisation à venir, afin d'anticiper les adaptations nécessaires,
- Il serait pertinent d'intégrer dans la section 2.2.1.2 du DOO la reconquête de la baignade en Seine parmi les projets d'aménagement des berges, afin de favoriser le développement d'activités ludiques et sportives. Cette démarche s'inscrirait en cohérence avec le projet porté par le Département et les acteurs locaux sur plusieurs sites du territoire de GPS,
- Dans la section 3.1.2 du DOO, il serait souhaitable de renforcer la place des « *solutions fondées sur la nature* », qui offrent des réponses durables et adaptées aux enjeux du changement climatique. Leur mise en avant aux côtés des solutions technologiques et des matériaux innovants permettrait d'intégrer des mesures résilientes et bénéfiques à long terme,
- En cohérence avec le SDRIF-E, le Département encourage le SCoT à renforcer davantage sa vision du polycentrisme francilien, après des décennies de concentration de l'emploi dans l'hypercentre parisien,
- L'agglomération de Grand Paris Sud devrait affirmer plus clairement son positionnement au sein de la multipolarité structurante formée par l'ensemble Massy-Évry-Orly, identifiée comme stratégique à l'échelle régionale,

#### INVITE Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à :

- Intégrer au DOO les ambitions du « *Livre Blanc 2040* » de l'Essonne, notamment celles visant à faire du Département le « *potager de l'Île-de-France* » pour une alimentation saine « *de la fourche à la fourchette* » et à « *protéger le foncier agricole, naturel et forestier de l'urbanisation* »,
- Poursuivre et renforcer la concertation avec le Département pour la mise en œuvre des projets d'envergure nationale ou européenne et des infrastructures de transport,
- Associer étroitement le Département aux réflexions stratégiques et opérationnelles concernant les projets structurants identifiés dans le projet d'aménagement stratégique (PAS), notamment Grand Paris Sport autour du stade Bobin et le développement du campus génopolitain, afin d'assurer leur accessibilité, leur rayonnement à l'échelle départementale et régionale, et leur bonne intégration dans le réseau de transports et les continuités paysagères départementales,
- Veiller à la cohérence entre les objectifs de développement territoriaux et la préservation des ressources naturelles, notamment dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS),
- S'assurer que les projets de développement intègrent pleinement les enjeux d'adaptation au changement climatique,
- Renforcer la coordination avec le Département pour le développement des itinéraires cyclables intercommunaux en connexion avec le Plan Vélo départemental,
- Articuler la reconquête des bords de Seine et le projet de Parc Naturel Urbain avec les besoins des pôles économiques liés aux activités fluviales permettant une desserte massifiée par la Seine (ports urbains),
- Intégrer dans les projets d'aménagement les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, conformément aux orientations du SDRIF-E et du futur SCoT,
- Prévoir les mesures de réduction des nuisances sonores de façon endogène aux opérations d'urbanisation, notamment pour les secteurs proches des infrastructures de transport,

- Considérer la réalisation d'un Atlas de Biodiversité intercommunal (ABC) pour améliorer la connaissance des continuités écologiques locales et de la biodiversité du territoire,
- Développer la démarche des Jardins Naturels Sensibles (JNS) auprès de la population locale, en complément des 71 JNS déjà existants sur le périmètre intercommunal,
- Intégrer les itinéraires historiques recensés par le Département (références A01, B04, B05, C01, C02, F02, H01 et H02 – cf. annexe) dans la valorisation du patrimoine territorial,
- Poursuivre le projet stratégique d'aménagement et de préservation du Cirque de l'Essonne inscrit en ENS sur les communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé,
- Rechercher l'ouverture au public de sites de baignade publique en Seine, en coordination avec les projets départementaux existants,
- Réaliser une analyse complète de l'état initial de la gestion des déchets au niveau local, incluant les compétences, modes de collecte, outils mis à disposition des usagers (notamment pour les biodéchets) et recensement des installations de traitement sur le territoire.

DIT que cette délibération sera transmise au Président de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **La présente délibération est adoptée à l'unanimité**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :  
 La publication le 9 avril 2025  
 La transmission au représentant de l'Etat le 09/04/2025

|                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------|
| A/R Préfecture<br>N° : 91-229102280-20250407-58548-DE-1-1<br>Du : 09/04/2025 |
|------------------------------------------------------------------------------|

Le Président du Conseil départemental

**SIGNÉ**

François Durovray

**A-01**

## Chemin gaulois à Saint-Pierre du Perray

### Vieux chemin de Corbeil à Nangis, chemin rural n° 4

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Saint-Pierre du Perray

Point d'entrée : 48° 36'56 – 2° 30'32

Point de sortie : 48° 36'31 – 2° 32'33

Développement : 2,75 km en Essonne

### Typologie

**Itinéraire protohistorique à antique**

### Données historiques

Éléments de datation de l'itinéraire historique : de la Protohistoire à la période gallo-romaine.

Le *chemin de Corbeil à Nangis* (appellation du 19<sup>ème</sup> siècle) est un itinéraire qui se superpose à une voie protohistorique puis antique attestée. Ce chemin très ancien qui a été reconnu sur 1 km (J.-C. Bats & T. Pothin, 1994). En fait, le chemin protohistorique adopte un tracé légèrement plus sinueux que le chemin actuel et s'en écarte fréquemment sans jamais sans éloigner. Le tracé de l'ancienne voie est parfaitement identifiable sur les vues aériennes (et confirmé par la carte des Chasses du Roy, 18<sup>ème</sup> s.). Elle contourne une ferme indigène gauloise dont l'enclos a été fouillé (Le Buisson Ribaud). Il a livré un bracelet de jais ainsi que des fragments de céramiques datés du premier âge du fer.

A la période gallo-romaine, vers le 2<sup>ème</sup> siècle, le chemin a été transformé en une voie empierrée et bordée de fossés. Cette voie, large de 6,50 m, a été observée lors de fouilles d'archéologie préventive réalisées en 1991 par l'A.F.A.N. (devenue INRAP). Elle présentait un soubassement en blocage de meulière recouvert d'une couche de moellons calcaires. Elle était drainée grâce à deux fossés bordiers et deux canaux aménagés sous sa structure. Un système parcellaire orthonormé rigoureux est établi en relation avec cette voie. La chaussée gallo-romaine serait tombée en désuétude au 3<sup>ème</sup> siècle, mais son tracé a perduré jusqu'à nos jours (J.-C. Bats, 1993). Elle est à mettre en relation avec la voie Lutèce-Agedincum (Paris-Sens) signalée par de nombreux historiens : est-ce la continuité de cette voie principale ou un embranchement ?



Vue aérienne : Trace visible du chemin antique (trait large) en relation avec le chemin rural n° 4 de Corbeil à Nangis (Trait fin jaune).

#### Sources d'identification :

- Carte des Chasses du Roy des environs de Corbeil [AD 91 : 1Fi 47], vues aériennes.
- Données archéologiques (SRA, INRAP).

## Diagnostic / État de conservation

Un tronçon de l'itinéraire protohistorique et antique est conservé entre la *Ferme du Fresne* (Saint-Pierre du Perray) et la *Ferme de Servigny* (Plessis-la-Forêt, 77). L'axe général de son tracé est repris par le chemin rural n° 4 dit « de Corbeil à Nangis ». Il est emprunté par le GR de Pays du Sud Parisien et recoupe l'Allée Royale au nord-est de la Ferme de Villeray.

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

| Critères / valeur                               | Faible | Moyen | Fort |
|-------------------------------------------------|--------|-------|------|
| Rareté/originalité                              |        |       |      |
| Valeur structurante dans le paysage environnant |        |       |      |
| État de conservation                            |        |       |      |

## Itinéraire historique important à prendre en compte

Date du diagnostic : 22 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 14:01

## Bibliographie

- **Bats J.-C.** – Opérations archéologiques sur la ville nouvelle de Sénart, *A.F.A.N.*, 1993, 1994.
- **Naudet F.** – Carte archéologique de la Gaule. L'Essonne. *Acad. Inscr. Et Belles-lettres, Minst. De la Culture*, 2004.



Chemin de Corbeil à Nangis. Extrait de la Carte des Chasses du Roy des environs de Corbeil (18<sup>e</sup> s.) [AD 91 : 1Fi 47]

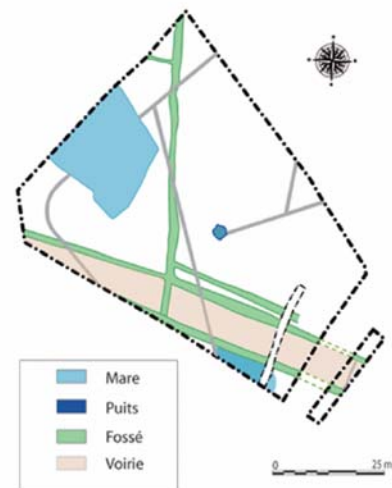


## Autres ressources documentaires

### Le chemin antique de Corbeil à Nangis (Données INRAP)

Suite à une campagne de prospections et de diagnostics de grande ampleur, réalisée en février 1991 et conduite par la coordination AFAN de Sénart (J.-C. Bats), deux secteurs d'une occupation antique des I<sup>er</sup> et III<sup>e</sup> siècles après J.-C. ont été décapés sur une surface de 2 ha environ. La première zone recelait les vestiges d'un petit habitat rural (Lac VII), le second était traversé par un réseau parcellaire fossoyé et une voirie (Lac VIII).

Cette occupation gallo-romaine s'intègre dans un ensemble structuré couvrant plus de 20 ha desservi par une voirie traversant d'est en ouest le plateau de Sénart et reliant Nangis à Corbeil. Le site de Lac VIII, proche du ru des Prés Hauts, se trouve dans un secteur hydrophile nécessitant des aménagements de drainage important. Le site ainsi décapé sur près d'un hectare a permis de mettre au jour une portion de voirie de 6,50 m de large associée à du matériel daté du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle et récolté dans les fossés bordiers. Ceux-ci assurent l'évacuation et le drainage des eaux de ruissellement. La voie est constituée d'un soubassement de meulières recouvert de moellons calcaires. Ces fossés portent les traces de plusieurs aménagements dont une traversée constituée de deux murets de pierres sèches couverts d'un gros dallage de meulière formant un caniveau de plus d'un mètre de profondeur.



Plan de la zone de fouille Lac VIII (INRAP)

Deux mares, l'une isolée de tout contexte et l'autre se trouvant au bord de la voirie sur le côté sud, étaient toutes deux actives pendant l'occupation du site. Cette dernière, munie d'un pédiluve (empierrement bordant le point d'eau dans le but d'éviter au bétail de s'enfoncer), servait non seulement au drainage du secteur, mais aussi à abreuver le bétail.

### Réemploi probable d'une borne milliaire à Saint-Germain-lès-Corbeil

A 1400 m et dans l'alignement du chemin antique de Corbeil à Nangis, en direction de Corbeil, au carrefour de la D947 avec la D33, une croix de chemin surmonte un fût de pierre qui pourrait bien provenir du réemploi de la base brisée d'une borne milliaire romaine (2 photos de gauche). (obs. IN SITU). La comparaison est significative avec la réplique du milliaire d'Aurélien à Saclas (photo de droite) dont l'original est conservé au Musée d'Orléans.



Croix de chemin au bord de la D 947 (Saint-Germain-lès-Corbeil) et réplique du milliaire de Saclas.

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

[http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites\\_archeologiques/p-2099-Le\\_Buisson\\_Ribeu\\_Lac\\_VIII.htm](http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites_archeologiques/p-2099-Le_Buisson_Ribeu_Lac_VIII.htm)

**Reportage photographique**

Commune de Saint-Pierre-du-Perray\*



Ferme du Fresne, la Garenne [VG-01]



Le Buisson Ribaud, les Terres à Diable [VG-02]



Point 89, limite nord du golf de Villeray [VG-03]

- Perray, peray, paray : Désigne une grande chaussée empierrée en vieux français, plutôt une voie principale.



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Saint-Pierre du Perray**

0 500 Mètres

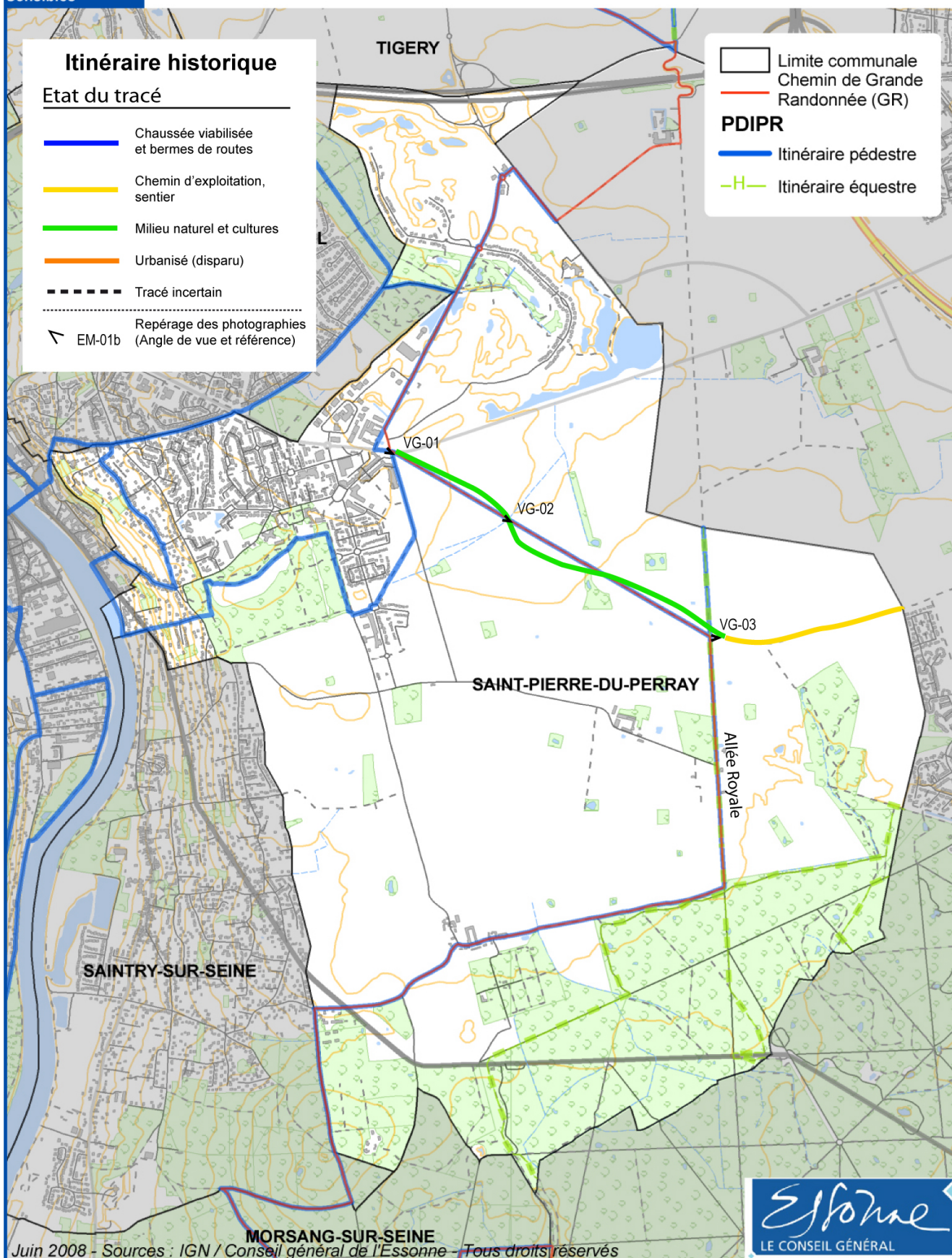
**Itinéraire historique****Etat du tracé**

- Chaussée viabilisée et bernes de routes
- Chemin d'exploitation, sentier
- Milieu naturel et cultures
- Urbanisé (disparu)
- - - - - Tracé incertain
- ⋈ Repérage des photographies (Angle de vue et référence)
- EM-01b

- Limite communale
- Chemin de Grande Randonnée (GR)

**PDIPR**

- Itinéraire pédestre
- H- Itinéraire équestre



Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

**B-04****Vieux chemin de Corbeil à la Ferté**

Chemin de la Ferté

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Corbeil-Essonnes, Ormoy, le Coudray-Montceaux, Mennecy, Fontenay-le-Vicomte, Chevannes, Ballancourt, Baulne.

Point d'entrée : 48° 34'59 - 2° 28'33

Point de sortie : 48°29'39 – 2° 21'46

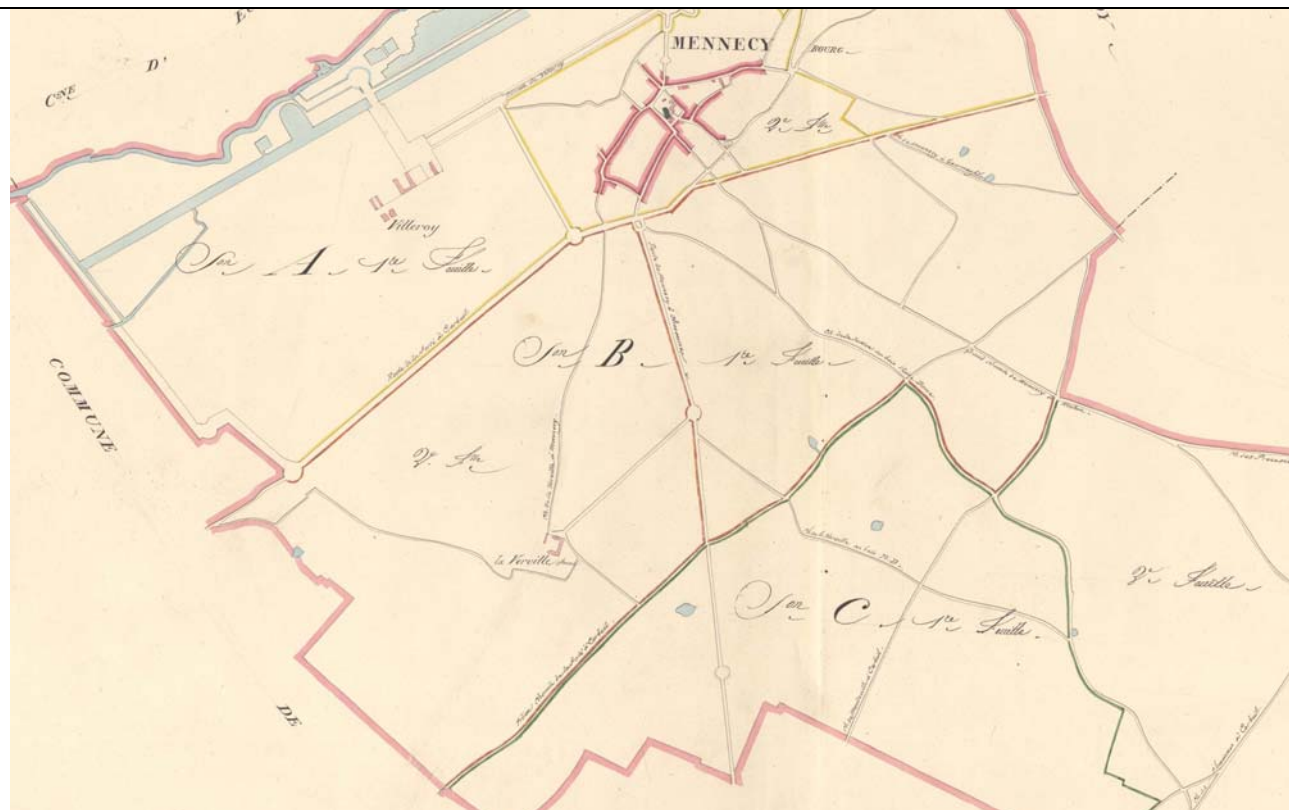
Développement : 13,5 km

**Typologie****Itinéraire médiéval****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Itinéraire médiéval attesté

Le *Chemin de la Ferté* appartient au grand itinéraire de Corbeil à Etampes, attesté dès le Moyen-âge. Il constituait un lien stratégique entre ces trois places commerçantes où des marchés étaient établis. Il était aussi fréquenté par les pèlerins venant de Brie qui traversaient la Seine à Corbeil où était établi un pont et qui se dirigeaient vers Étampes pour rejoindre la *Voie de Tours*. Sur le parcours, les lieux-dits *le Saule Saint-Jacques* et *le Pas de Saint-Martin* témoignent de cette utilisation spirituelle de l'itinéraire. Le *chemin de la Ferté* tombe en désuétude au début 18<sup>ème</sup> siècle lorsqu'est établie la « nouvelle route » qui passe désormais plus près des centres urbains, par Villeroy (Mennecy), Fontenay et Ballancourt. Les plans du cadastre napoléonien ne l'indiquent plus que sous l'appellation de *Vieux chemin de la Ferté à Corbeil*.

Le tracé est fixé par plusieurs limites de communes : Ormoy – Coudray-Montceaux, Fontenay-le-Vicomte – Chevannes. Il se sépare de la Grande route de Lyon à Corbeil-Essonnes, dans le quartier du *Pressoir-Prompt*, où il porte toujours le nom de *Chemin de la Ferté*.



Le Vieux chemin se dirige vers la Ferté, parallèlement à la « grande route » établie plus au nord et plus près du château de Villeroy. Cadastre napoléonien [AD 91 : 3P/ 109-01]

Sources d'identification :

- Plans du cadastre napoléonien [AD 91 : 3P], vues aériennes.



## Diagnostic / État de conservation

Le *chemin de la Ferté* constitue le tronçon nord du grand itinéraire de Corbeil à Etampes. Une grande partie du chemin est resté indépendant du réseau routier moderne. Le parcours commence à Corbeil dans un environnement urbain et s'effectue ensuite dans un environnement rural depuis le *Plessis-Chenêt* (Le Coudray-Montceaux) jusqu'à la *Remise de Boigny* (Baulne). On peut toujours le suivre, au moins jusqu'à la butte de Ballancourt, malgré plusieurs hiatus (urbanisation à Mennecy, remembrement agricole). Il se perd momentanément de part et d'autre de la butte de Ballancourt, mais des traces dans les champs, bien visibles sur les vues aériennes, ont permis de reconstituer le tracé jusqu'à la Remise de Boigny (Baulne), point à partir duquel il se confond avec la D 191. Un projet de ZAC au Coudray-Montceaux pourrait le menacer.

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

| Critères / valeur                               | Faible                 | Moyen                  | Fort                   |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Rareté/originalité                              | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| Valeur structurante dans le paysage environnant | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| État de conservation                            | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |

## Itinéraire historique important à prendre en compte

Date du diagnostic : 22 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 14:56

## Bibliographie

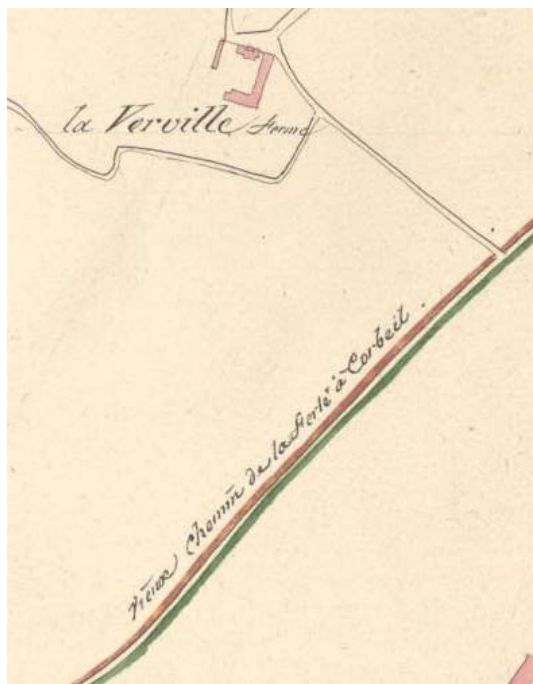
Sur les chemins médiévaux en Essonne :

**Baratault Anne-Claire** – Le Moyen-Âge dans le département de l'Essonne (VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> s.). *Mém. de maîtrise, Paris Univ. Paris X, 1990 (AD91 : in 4°/ 1789. (AD91 : in 4°/1789).*

## Autres ressources documentaires



Le chemin de la Ferté aux environs de Ballancourt : les traces au sol confirment l'ancien tracé



Indication du vieux chemin de la Ferté.  
Cadastre napoléonien de Mennecy [AD91 : 3P/109-01]

**Reportage photographique**

Commune de Corbeil-Essonnes



Plaque de rue [CFA-01b]



Chemin de la Ferté [CFA-03]

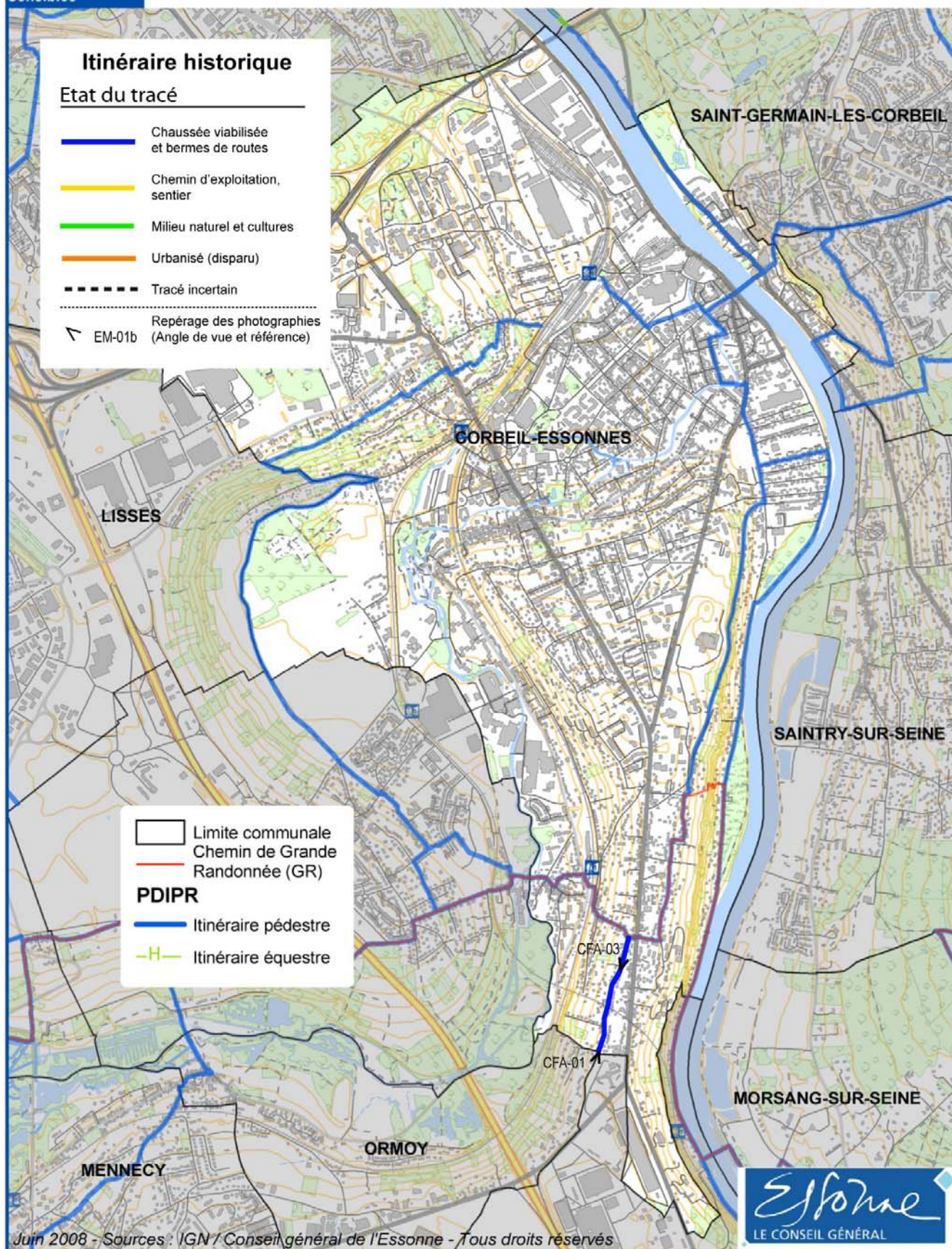


Chemin de la Ferté [CFA-01]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Corbeil-Essonne**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

## Limite de communes du Coudray-Montceaux avec Ormoy



Rue de la Ferté [CFA-02]



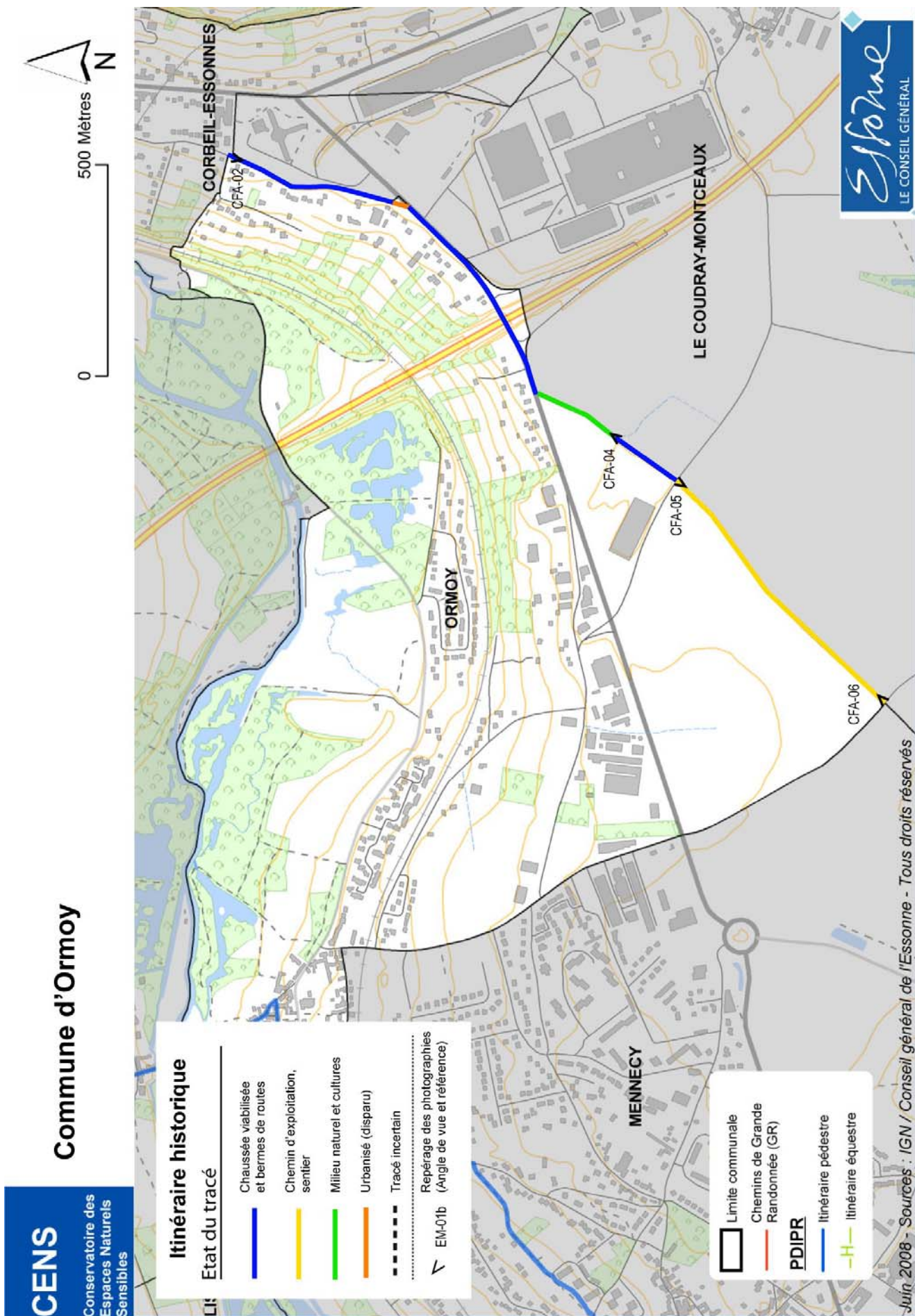
Le Bois Chênet [CFA-04]



Chemin de la Ferté-Alais [CFA-05]



Le Saule Saint-Jacques [CFA-06]





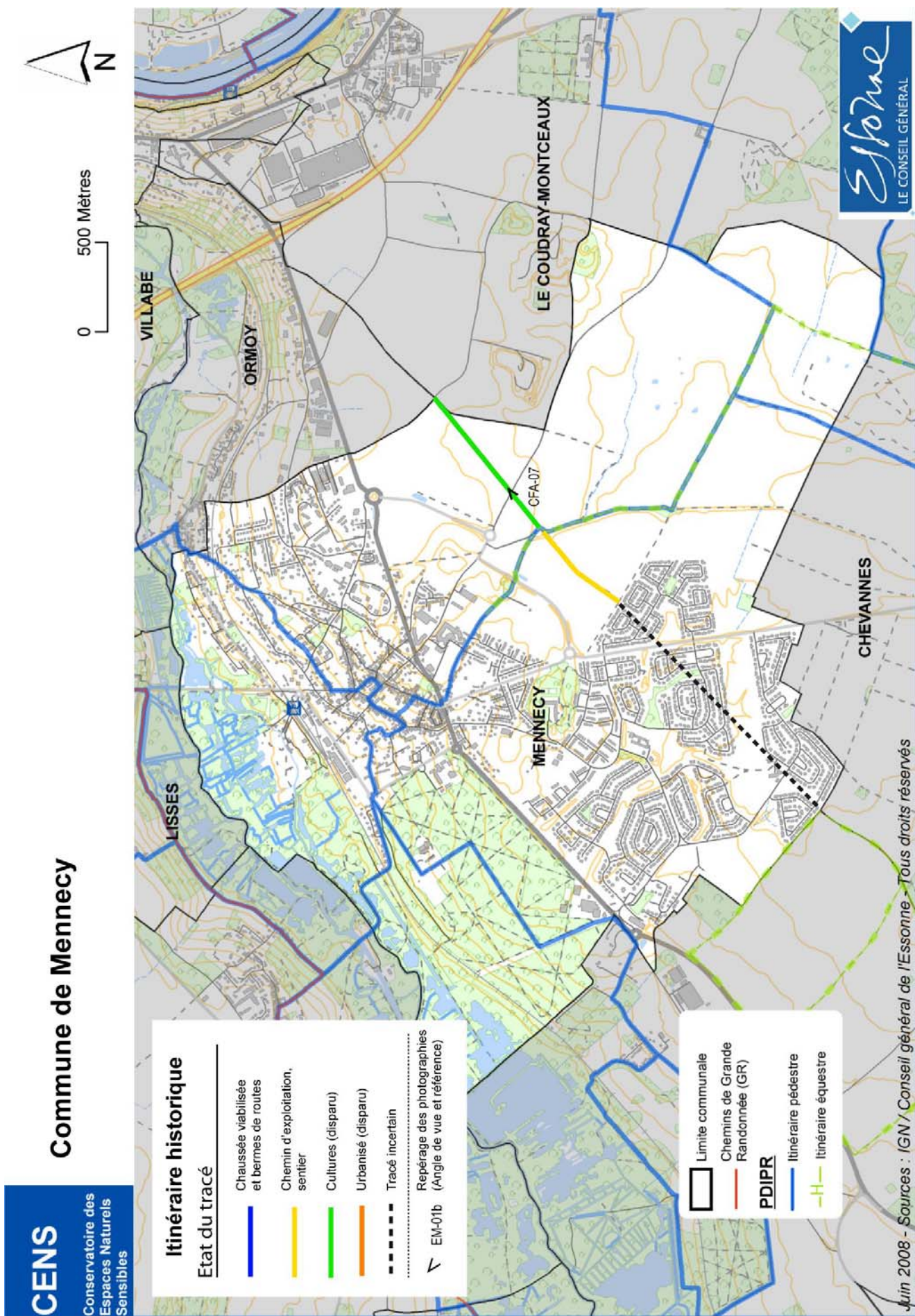
**Reportage photographique**

Commune de Mennecy



Tronçon disparu à l'intersection du chemin de Mennecy à Melun [CFA-07]





**Reportage photographique**

Limite de commune de Fontenay-le-Vicomte avec Chevannes



Le Paradis [CFA-09]

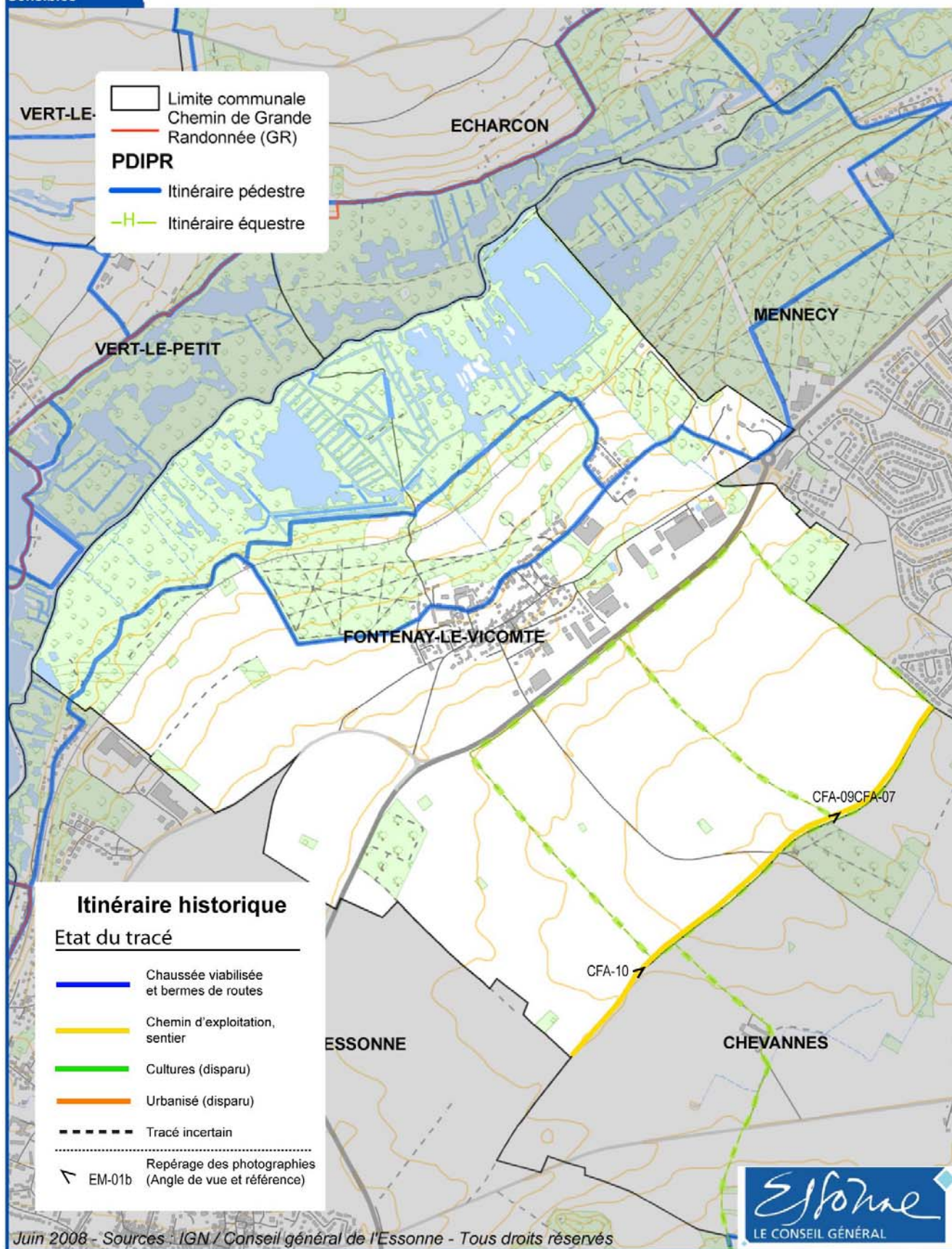


Près de la ferme des Messis [CFA-10]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Fontenay-le-Vicomte**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Ballancourt et limite avec Chevannes



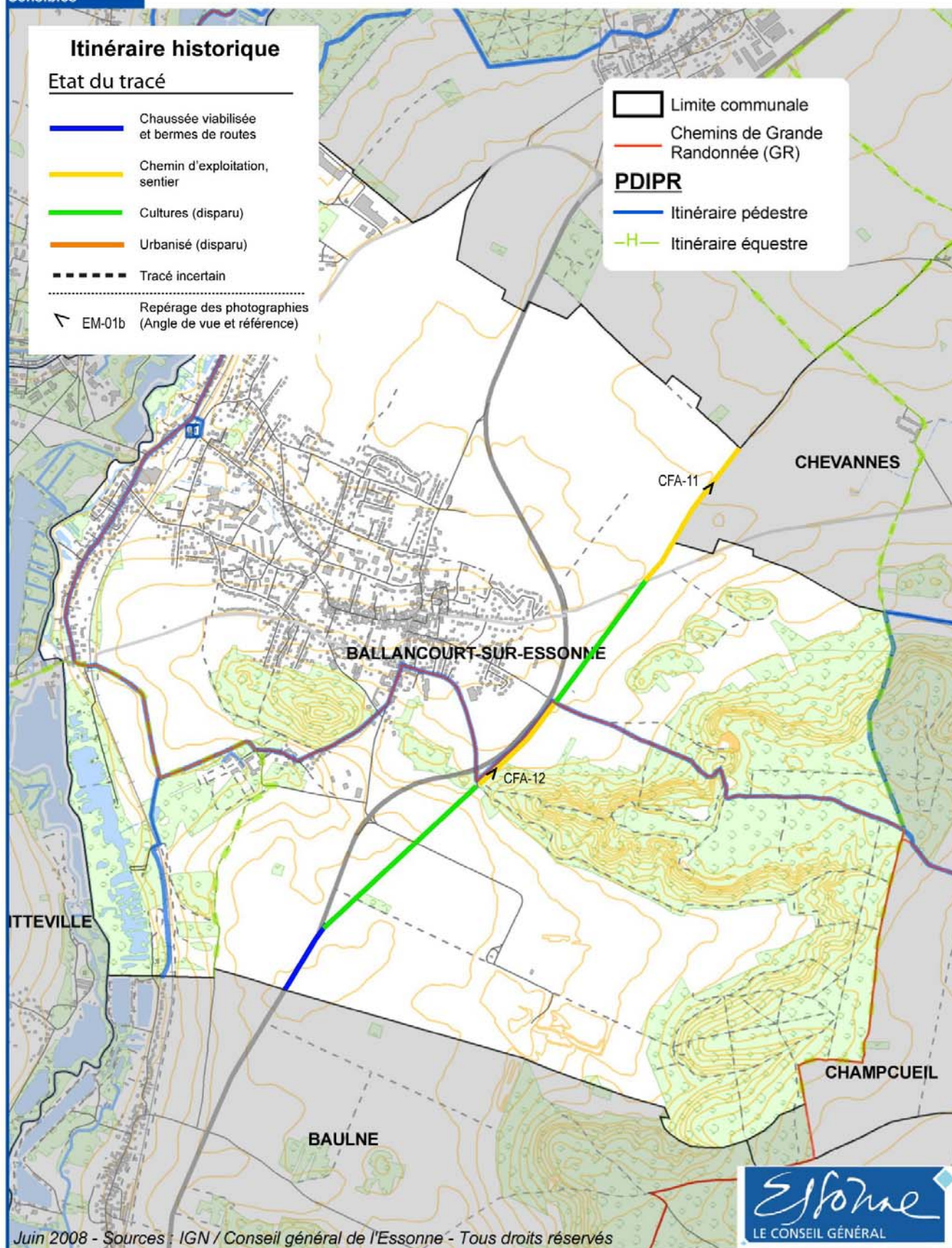
La Croix Petite [CFA-11]



Le Pas de Saint-Martin [CFA-12]

**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Ballancourt**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Baulne

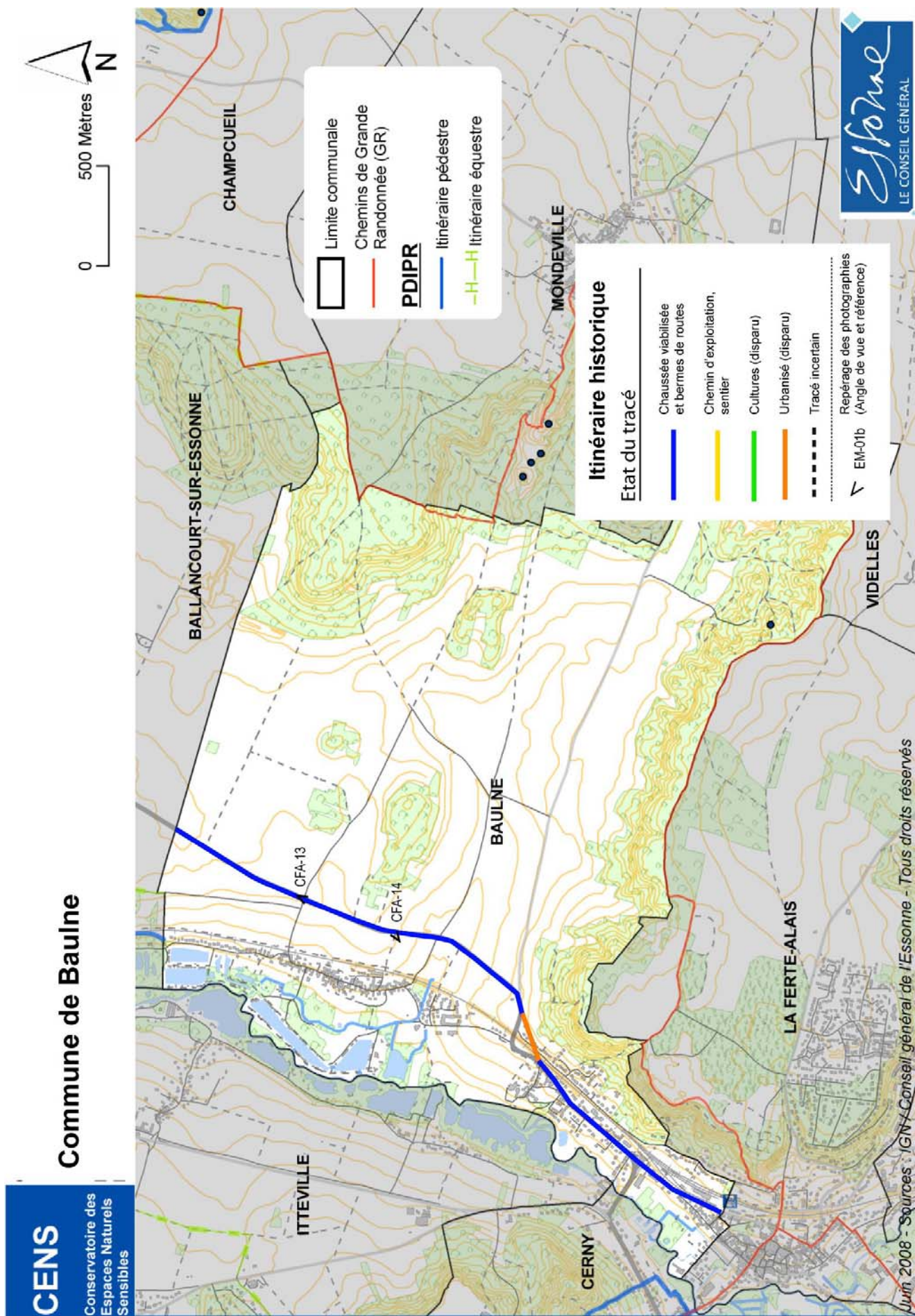


D 191, au dessus de Boigny [CFA-13]



Baulne et la butte de la Justice [CFA-14]





|                                                                                                                                                  |                                                                                      |                                        |                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------|
| <b>B-05</b>                                                                                                                                      | <b>Vieux chemin de Corbeil à Milly</b><br>Chemin des postes, vieux chemin des postes |                                        |                         |
| Commune(s) concernée(s) par les axes : Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Soisy-sur-École, Dannemois, Courances, Milly-la-Forêt |                                                                                      |                                        |                         |
| Point d'entrée : 48° 33'6 – 2° 29'31                                                                                                             |                                                                                      | Point de sortie : 48° 24'38 – 2° 27'52 | Développement : 17,3 km |

## Typologie

Itinéraire médiéval à 16<sup>ème</sup> siècle

## Données historiques

Éléments de datation de l'itinéraire historique : Médiéval ?, 16<sup>ème</sup> s.

Le chemin de Milly est attesté par « *La Guide des Chemins de France* » (1552, p. 92, fig. infra) et « *Le voyage de France* » (1662) qui le désigne comme le *Grand chemin de Lyon* ou *Grand chemin du Bourbonnais*, qui évite la dangereuse forêt de Bière (Fontainebleau). C'est aussi la voie du Gâtinais vers Pithiviers, Puiseaux, Montargis. La carte de Cassini (18<sup>ème</sup> s.) n'indique plus cet itinéraire (cf. illustr. p. 3 de cette fiche). La *route de Lyon* passe désormais par Fontainebleau, quant à la desserte de Milly, elle est juste préfigurée par un axe qui passe par Mennecy, Chevannes, Champcueil, Dannemois, Courance. (voir la fiche B-06). En fait, deux itinéraires anciens de Corbeil à Milly se juxtaposent. Ils sont parfaitement documentés par les plans du cadastre napoléonien [AD 91 : série 3P] : le premier, indiqué « *Ancienne route de Lyon* » semble être la voie en usage au 17-18<sup>ème</sup> siècles. Encore aujourd'hui, cet itinéraire est repris par la D 948 jusqu'au hameau de *Châteauvert* (Dannemois). Le second appelé « *Vieux chemin des postes* » ou « *Chemin des postes* » est antérieur. Il correspond à la description de « *La Guide...* » de C. Estienne, ce qui permet de reculer son origine au 16<sup>e</sup> siècle.

L'itinéraire commence au Plessis-Chenet, longe le *bois de Boulineau* (*chemin de la Vieille Poste*) et traverse le bourg d'Auvernaux. Il passe par la plaine de Beauvais à l'écart de Nainville et de Soisy, sans doute pour éviter les bois, et franchit la *butte des Challos* au lieu-dit « *le Saut du Postillon* » (Soisy-sur-École), littéralement là où le postillon devait mettre pied à terre pour soulager sa monture. Le chemin reprend le nom de *Chemin des Postes* jusqu'à l'ancien gué de Dannemois (rue du Gué) et rejoint Courances. De Courances à Milly, plusieurs possibilités sont offertes : l'itinéraire peut être repris par le réseau routier D901-D972-D948 à moins qu'il longe l'École en passant par le *Moulin de la Maîtrise* et le *Coudret*. Ce tronçon est d'ailleurs nommé *Chemin de Courances* sur le cadastre napoléonien (AD 91 : 3P/113-01).

### Le pays de Gastinois.

Après avoir poursuivy l'vn des membres de la diuision de Frâce, qui est le Heu-repoix: & iceluy conduict iusques a la mer d'vn costé, & pays de Bourgongne d'autre: sensuyt que reprenions l'autre membre, qui est le Gastinois, auquel conioindrons la Beaufie, & pays adiacens, selon le proiect institué au premier chapitre.

Ce pays fut ainfi nommé, a cause des deserts, rochers, & lieux sabuleux, desquels il est plein, qu'ils appellent Gastines, & anciennement Vastines: adhere a la baffe Beaufie vers Pluuiers: a la Champagne vers Sens: & a la Brye vers Fontainebleau. Comprend le duche de d'Estampes & Nemoux, la conté de Rochefort, & autres: ha pour principales villes, Montargis, Moret, Milly, Nemoux, sainct Mathurin, Chasteau Landon, & autres.

C. Estienne (1552), p. 91.

### A Milly.

|                            |     |       |
|----------------------------|-----|-------|
| Villeiuiue                 | i   | P.    |
| Le Long boyau.             |     |       |
| Iustuiy b.                 | iii | P.    |
| Ris                        | d.  | P.    |
| Corbueil, a main gauche v. |     |       |
| Effone                     | ii  | P. R. |
| Le Plessis                 | i   | P.    |
| Les Verneaulx              | ii  | P.    |
| Corance                    | ii  | P.    |
| Milly en Gastinois v. ch.  | i   | P. g. |

### A Pluuiers.

|                                                                                           |   |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---|----|
| Milly v. ch.                                                                              | i | I. |
| Pluuiers v. ch.                                                                           | i | P. |
| Les anciens riltres escriptuent Pithuiers, duquel mos le Latin extraict porte Pithuerium. |   |    |

C. Estienne (1552), p. 92.

Sources d'identification : C. Estienne (1552) : *La Guide des chemins de France* ; carte de Cassini [AD 91 : 1Fi/01-02] ; plans du cadastre napoléonien [AD 91 : 3P] ; vues aériennes.



**Diagnostic / État de conservation**

Le chemin de Corbeil à Milly se séparait de la route de Fontainebleau vraisemblablement à l'emplacement de la rue du Martelet au Coudray-Montceaux. Cette première partie a disparu du fait de l'urbanisation (lotissement, autoroute A6). On retrouve le tracé ancien de l'autre côté de l'A6 à l'est du hameau de Montceaux. On peut le suivre sur un bon chemin d'exploitation, dénommé *Vieux chemin des Postes*, sur 2,95 km jusqu'à Auvernaux. D'Auvernaux à *Châteauvert* (Dannemois), en passant par le *Saut du Postillon*, l'itinéraire est intégralement repris par la D 948 sur 7,55 km. Le trajet reprend sur un chemin de terre (1,1 km) jusqu'à l'ancien gué de Dannemois, puis sur une petite route secondaire jusqu'à Courances (2 km). Le parcours pédestre peut ensuite se poursuivre en longeant le parc du château jusqu'au hameau du *Ruisseau*, le *Moulin de la Maîtrise* et le chemin du *Coudret* (1,5 km de routes secondaires, 2,2 km de chemins ruraux).

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

| Critères / valeur                               | Faible | Moyen | Fort |
|-------------------------------------------------|--------|-------|------|
| Rareté/originalité                              |        |       |      |
| Valeur structurante dans le paysage environnant |        |       |      |
| État de conservation                            |        |       |      |

**Itinéraire historique d'intérêt majeur à prendre en compte en priorité**

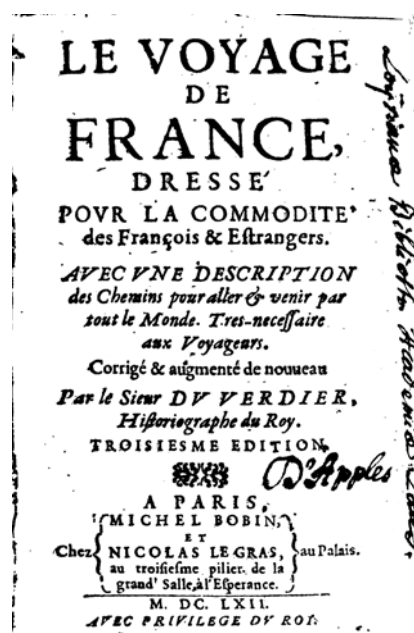
Date du diagnostic : 12 octobre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 15:00

**Bibliographie**

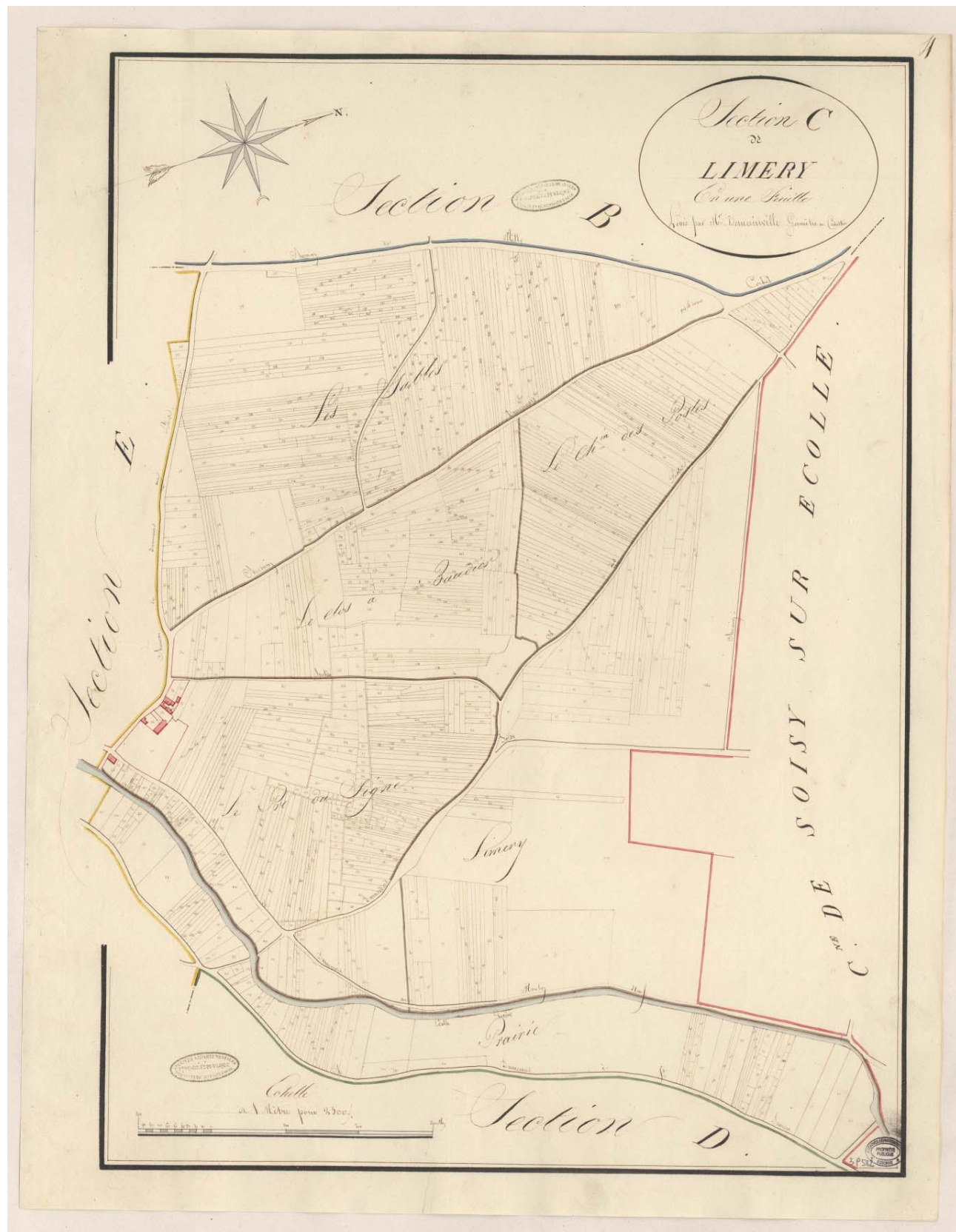
**Charles Estienne** (attribué à) – La Guide des Chemins de France. *Chez Ch. Estienne, imprimeur du Roy, Paris, 1552.*

**Duverdier** – Le voyage de France (...dressé pour la commodité des françois & estrangers avec une description des chemins pour aller & venir par tout le monde. Très nécessaire aux voyageurs.). *Troisième édition, à Paris, chez Michel Bobin & Nicolas Legras, 1662.*





Le « chemin des postes » entre le Saut du Postillon et le gué de Dannemois.  
Cadastre napoléonien de la commune de Dannemois, section C [AD 91 : 3P/43-04]



**Reportage photographique**

Commune du Coudray-Montceaux



Le Gros Saule [CMP-47]

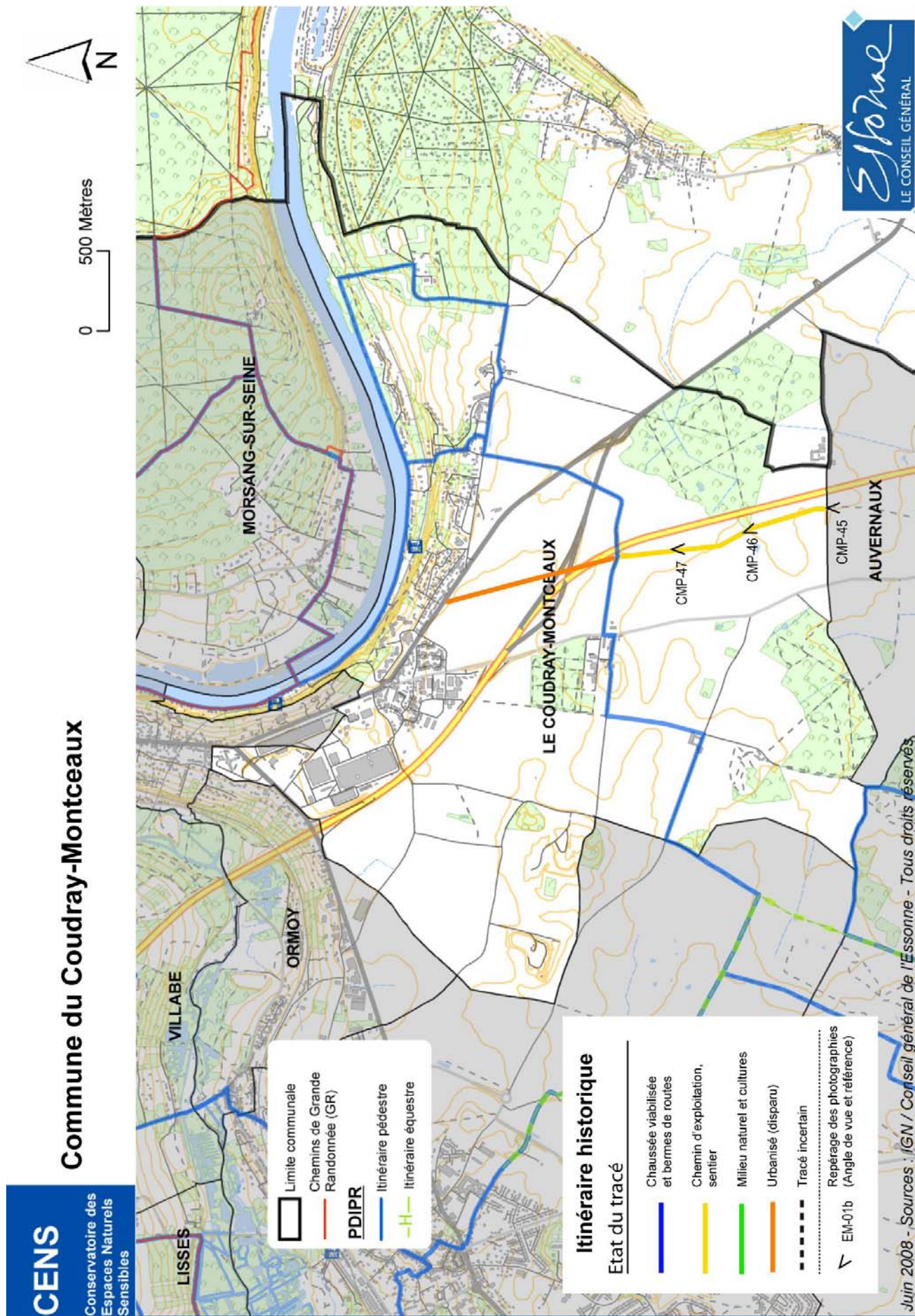


A la pointe du bois de Boulineau [CMP-46]



Intersection avec le chemin de Boulineau [CMP-45]







**Reportage photographique**

## Commune d'Auvernoux



La plaine de Boulineau [CMP-44]



Le Jeu de Paume [CMP-43]



Le long du cimetière d'Auvernoux [CMP-42]



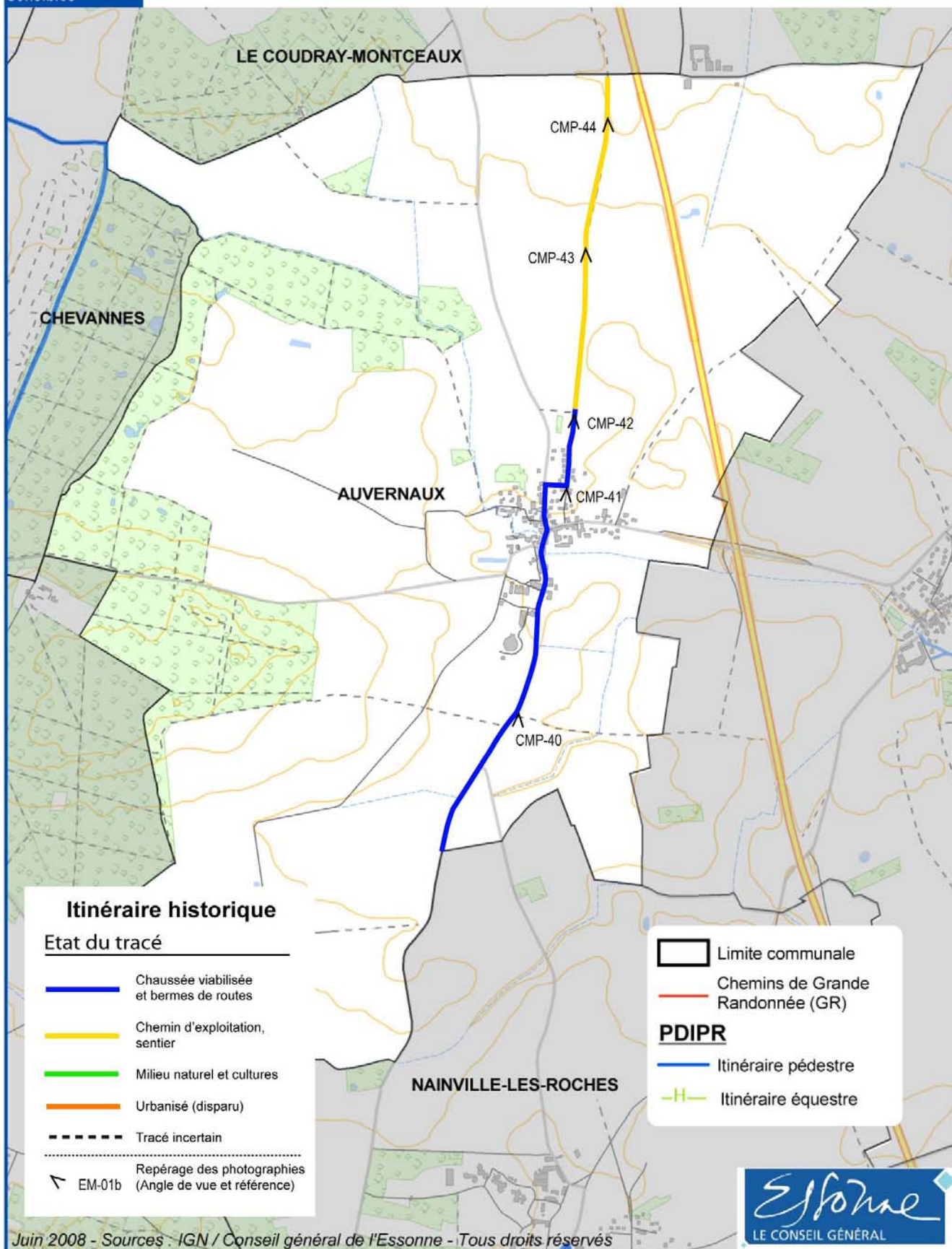
Rue du Jeu de Paume [CMP-41]



D 948 [CMP-40]

**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Auvernaux**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Nainville-les-Roches



Bois Brigand, D 948 [CMP-39]



Bois du Vieux Cimetière, D 948 [CMP-37]

**Reportage photographique**

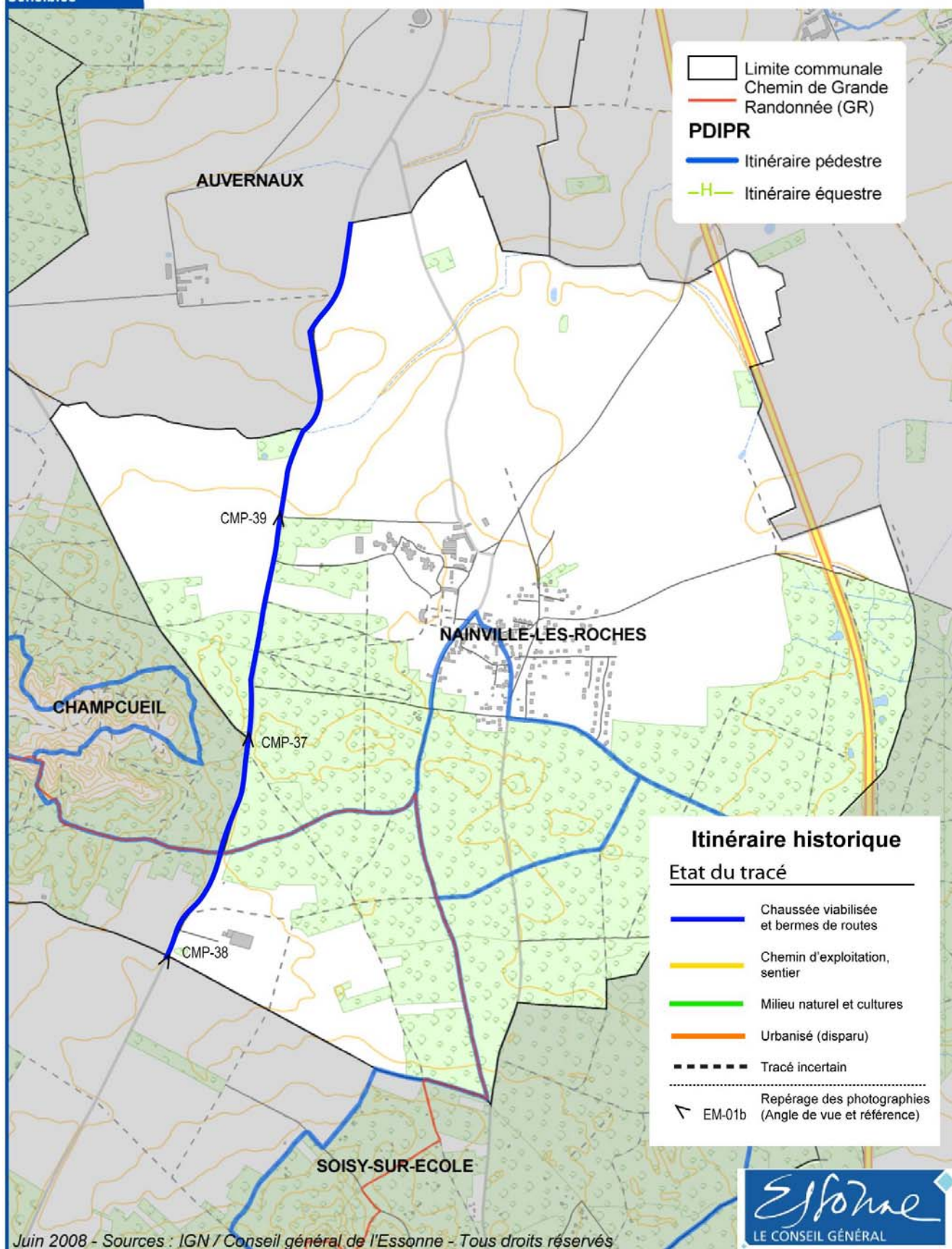
Limite de commune de Nainville-les-Roches avec Champcueil



D 948, intersection avec la route de Beauvais [CMP-38]

**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Nainville-les-Roches**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

Commune de Soisy-sur-École



L'ancienne auberge de poste [CMP-21]



[CMP-20]



D 948, le Saut du Postillon [CMP-22]



Ramification (chemin de la Ferté à Melun) [CMP-19]

## Reportage photographique

Limite de commune de Soisy-sur-École avec Dannemois



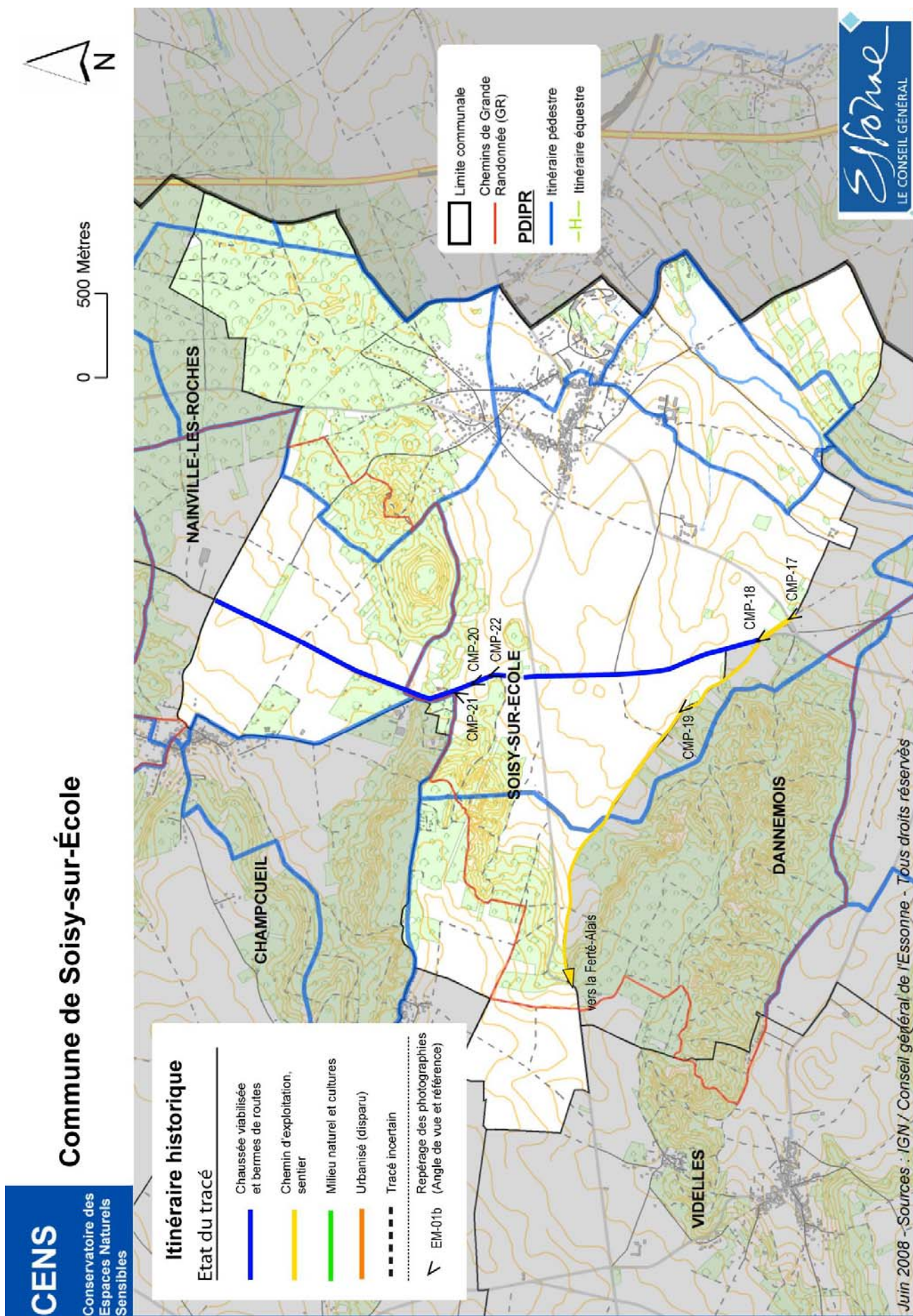
D 948, au pied de la butte de la Louvetière [CMP-18]



Châteauvert\* [CMP-17]

- **Châteauvert** : important carrefour à la bifurcation des anciens chemins de Corbeil et de la Ferté-Alais (cf. photo CMP-19).







## Reportage photographique

Commune de Dannemois



Le « chemin des Postes » près de Châteauvert [CMP-16]



L'ancien gué de Dannemois, aujourd'hui surmonté d'un pont [CMP-13]

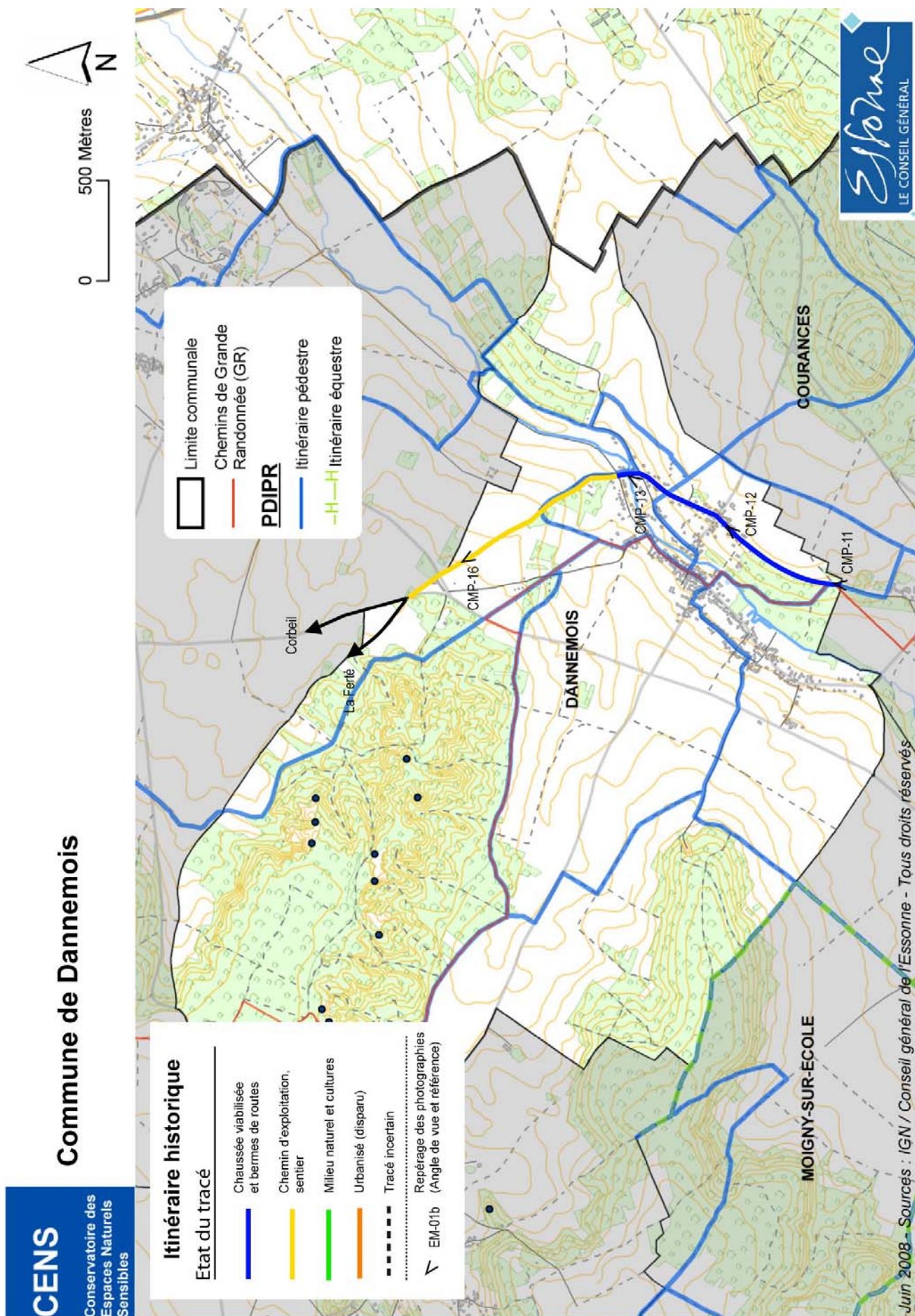


Dannemois, rue du gué [CMP-12]



Route de Courances [CMP-11]







**Reportage photographique**

## Commune de Courances



Rue Saint-Charles [CMP-10]



Le Petit Paris [CMP-09]



Le long du parc du château de Courances [CMP-08]

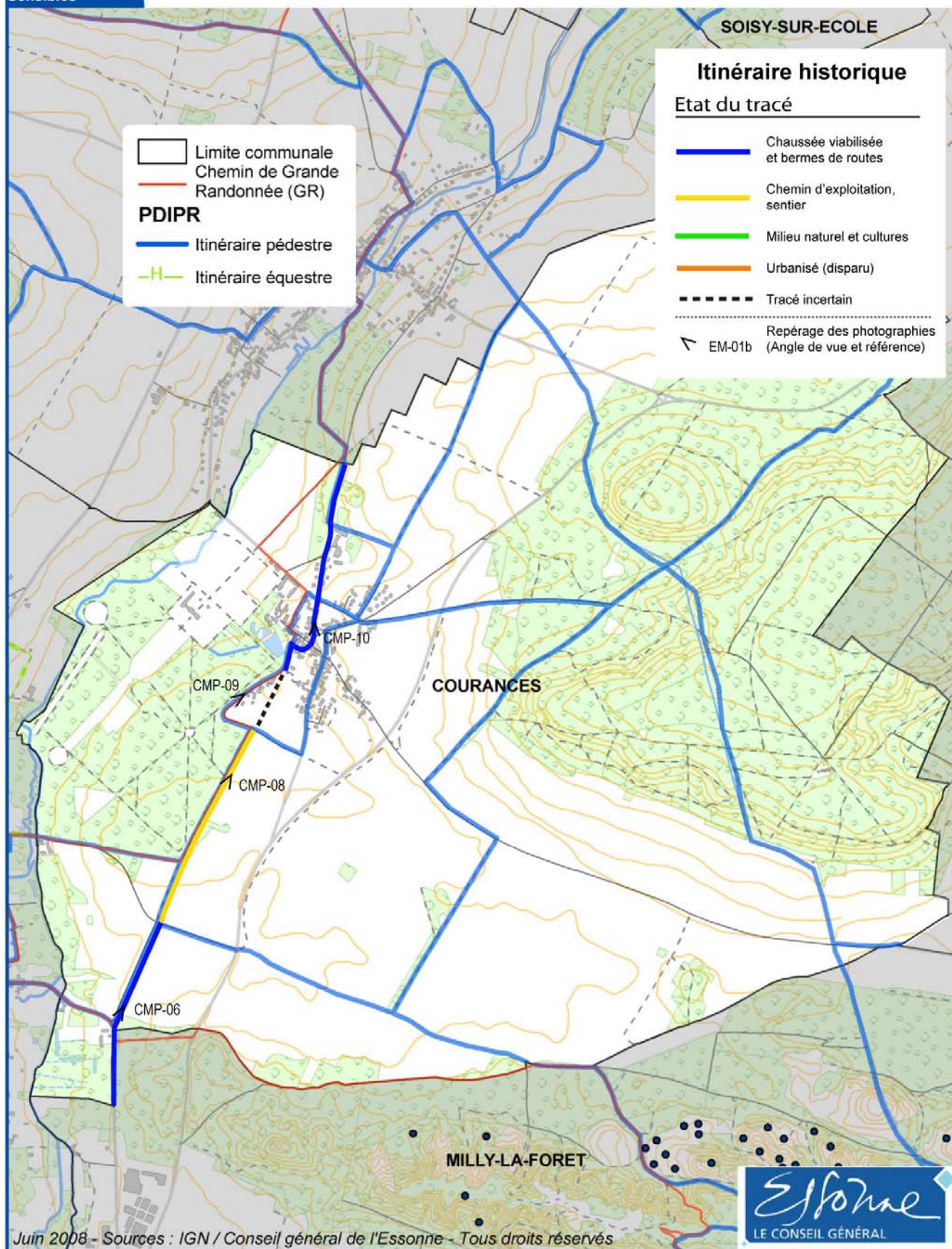


Près du hameau du Ruisseau [CMP-06]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Courances**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Milly-la-Forêt



D 948, bois du Guichet [CMP-05]



Moulin de la Maîtrise [CMP-04]



Le Coudret [CMP-03]

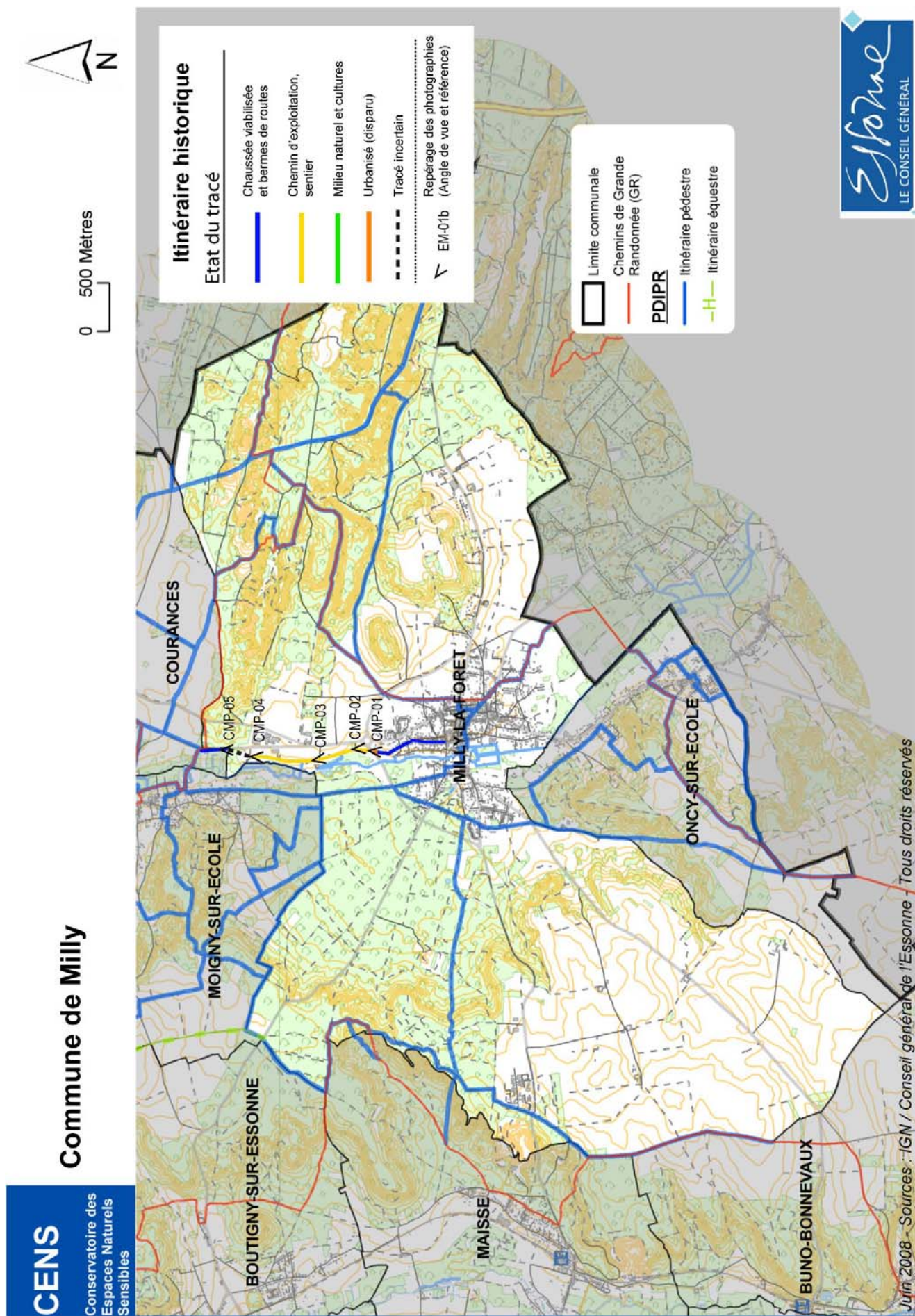


Le chemin de Courances [CMP-02]



Près du giratoire de la D 837 [CMP-01]







**C-01****L'Allée royale****Allée Bourette, route à Bourette, route de Saint-Port, chemin du Roi à Rougeau**

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Tigery, Saint-Pierre du Perray.

Point d'entrée : 48° 38'34 - 2° 31'36

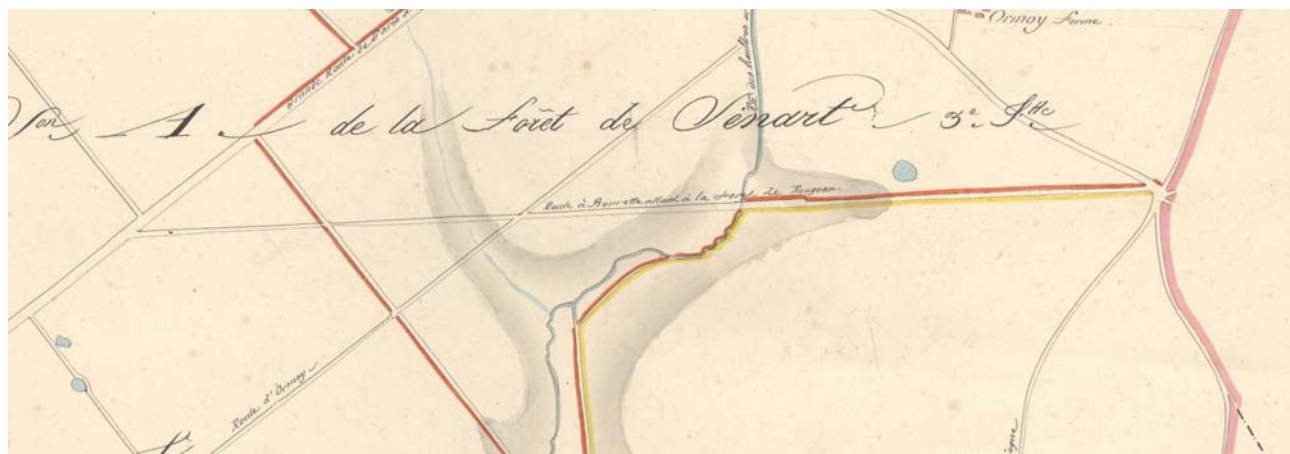
Point de sortie : 48° 35'25 – 2° 32'01

Développement : 5,8 km

**Typologie****Voie établie au 17-18<sup>ème</sup> siècle****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : 1751

L'*Allée royale* a été créée en 1751 par le fermier-général Étienne-Michel Bouret (1710-1778) pour permettre à Louis XV "le bien-aimé" de s'adonner à la chasse, son passe-temps favori. Immensément fortuné, il fit construire le pavillon de *Croix-Fontaine* à Rougeau uniquement dans ce but et le relie aux chasses royales de Sénart par une allée rectiligne. Le monarque ne vint qu'une seule fois au *Pavillon Royal* mais sans emprunter l'*Allée Royale*, préférant venir par la Seine. Bouret, désespéré, ouvrit alors l'allée à la population en supprimant les barrières qui en interdisaient l'accès. Elle perdit de son appareil et devint un simple chemin de terre dont le tracé nous est parvenu sous le nom d'*Allée Bourette*.



L'allée royale est indiquée « route à Bourette » sur le plan de cadastre napoléonien (XIX<sup>e</sup> s.). Plan d'assemblage de la commune de Tigery [AD 91 : 3P/171-01]



Plan d'assemblage de la commune de Saint-Pierre du Perray [AD 91 : 3P/159-01]

Sources d'identification :

Carte de Cassini [AD 91 : 1Fi/1] ; plans du cadastre napoléonien [AD 91 : 3P/159 & 171] ; carte des chasses du Roi, feuille de Corbeil [AD91 : 1Fi/047] ; vues aériennes.

## Diagnostic / État de conservation

L'allée appartient aujourd'hui à la Région d'Île de France qui l'a réhabilitée de 2002 à 2003 pour un coût de 4 millions d'euros. Large de 50 m, elle est composée d'une prairie centrale plantée de 1000 pommiers rustiques, bordée de part et d'autre d'une piste pour les piétons et les cycles et d'une allée cavalière. Cette « voie douce » est ornée d'un double alignement magistral de 502 séquoias qui en fait un futur monument végétal.

L'allée commence en Essonne sur la commune de Tigery, traverse le territoire de la commune de Lieusaint, en Seine et Marne, retrouve l'Essonne sur la commune de Saint-Pierre du Perray jusqu'au carrefour des Faisans en forêt de Rougeau et aboutit au *Pavillon royal* (propriété privée) de nouveau en Seine-et-Marne

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

| Critères / valeur                               | Faible                 | Moyen                  | Fort                   |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Rareté/originalité                              | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| Valeur structurante dans le paysage environnant | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| État de conservation/réhabilitation             | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |

## Itinéraire historique important à prendre en compte

Date du diagnostic : 5 octobre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 15:28

## Bibliographie

**Stéphanie-Félicité Genlis** - Mémoires inédits de madame la comtesse de Genlis sur le dix huitième siècle et la révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours. *Publié par Ladvocat, 1825, p. 42.*

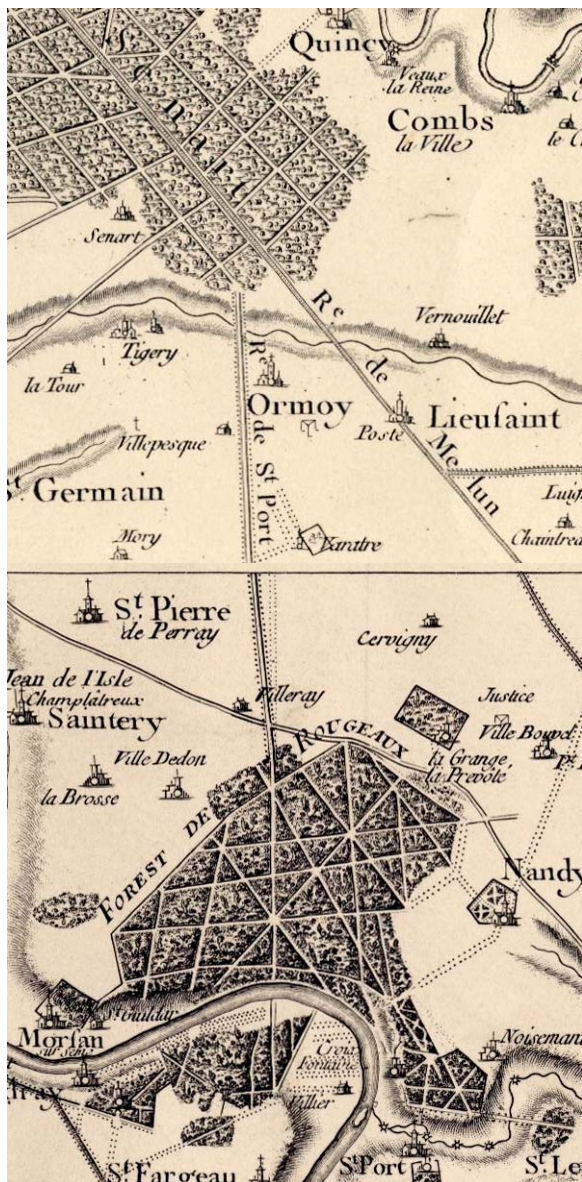
**Léon Gozlan** - Le château Bouret. *Revue des deux mondes, tome 13, 1846.*



## Autres ressources documentaires

Extrait du *Dictionnaire universel, historique, critique, et bibliographique*, publié par Louis Mayeul Chaudon, impr. Mame frères, 1810, p. 218 :

« **BOURET ( N. )**, célèbre financier, mort en 1778, offrit des exemples remarquables d'adulation et de prodigalité. Il fit bâtir le pavillon de Croix-Fontaine, pour recevoir Louis XV dans un rendez-vous de chasse ; et ce pavillon lui couta quatre millions. Amoureux d'une femme de la cour, il lui offrit de partager sa fortune avec elle, si elle vouloit contenter ses désirs ; elle le refusa avec hauteur ; mais, quelque temps après, ayant besoin de dix mille francs, elle lui écrivit pour les lui demander en lui assignant un rendez-vous. Bouret lui répondit « Ce que je demandois étoit sans prix ; ce que vous m'offrez est trop cher. » Avec de l'esprit, de l'agrément, de la facilité à obliger, il anéantit une fortune de six cent mille livres de rente. Peu de jours avant sa mort, il avoit failli d'être arrêté pour une dette modique, à la poursuite d'un homme qui lui devoit son opulence, et il avoit cherché à emprunter chez un notaire cinquante louis, qu'on lui refusa. »



L'Allée royale de Sénart à Rougeau. Assemblage à partir des cartes de Cassini (18<sup>e</sup> s.) [AD 91 : 1Fi/0001-1 & 2]



L'allée royale, « chemin du Roi » sur la Carte des chasses du Roi, feuille de Corbeil (18<sup>e</sup> s.) [AD91 : 1Fi/047]

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

**Sur le financier Bouret et le domaine de Croix-Fontaine :**

<http://www.castletorent.com/fr/?id=Historique>

[http://fr.wikisource.org/wiki/Le\\_Ch%C3%A2teau\\_Bouret](http://fr.wikisource.org/wiki/Le_Ch%C3%A2teau_Bouret)



## Reportage photographique

Commune de Tigery

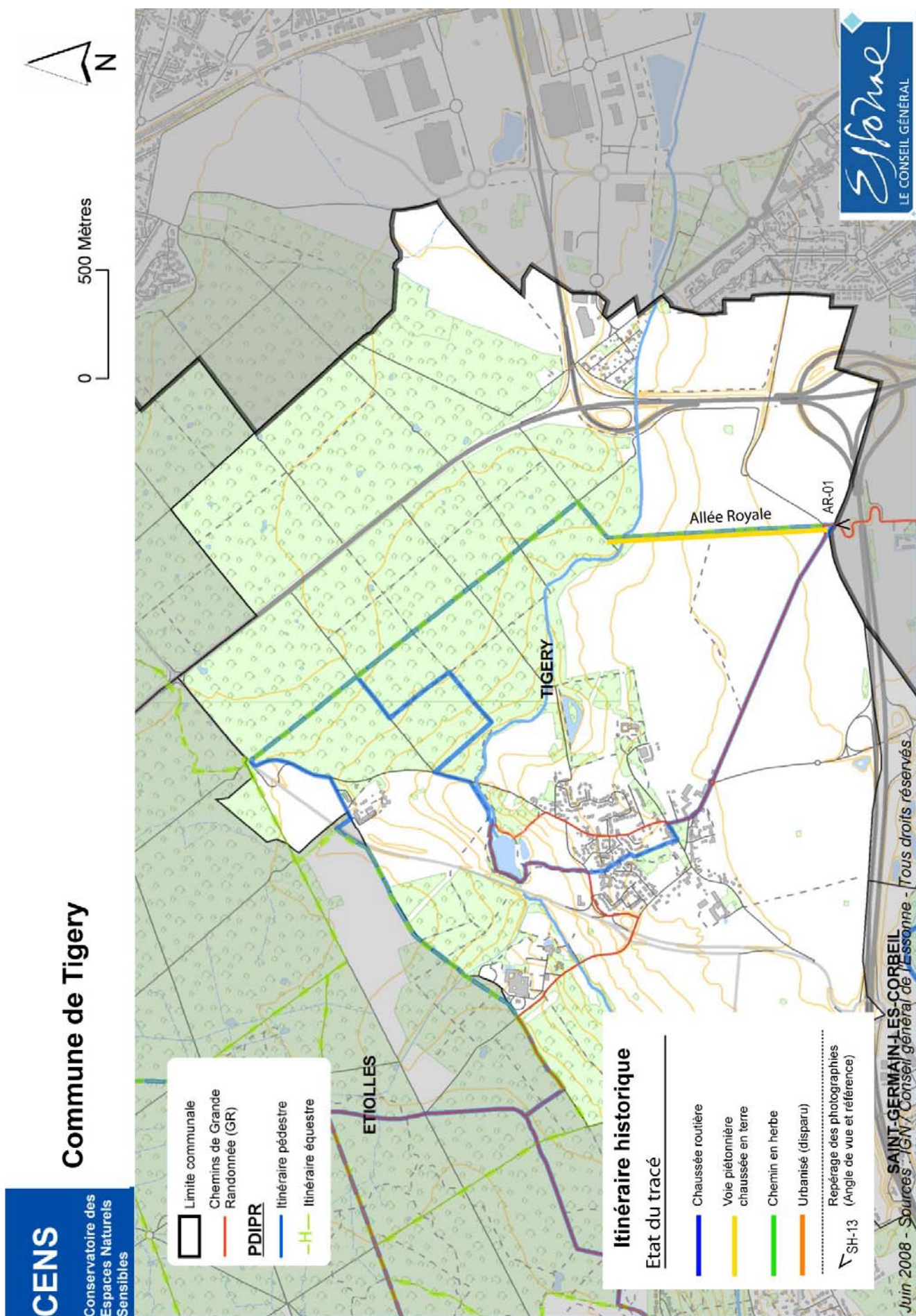


Au nord de la Ferme de Villepècle, vue en direction de la forêt de Sénart [AR-01]



Variété ancienne de pommier planté sur l'Allée royale







**Reportage photographique**

Commune de Saint-Pierre du Perray



Près de la Ferme de Villeray, intersection avec le chemin de Nangis [AR-03]

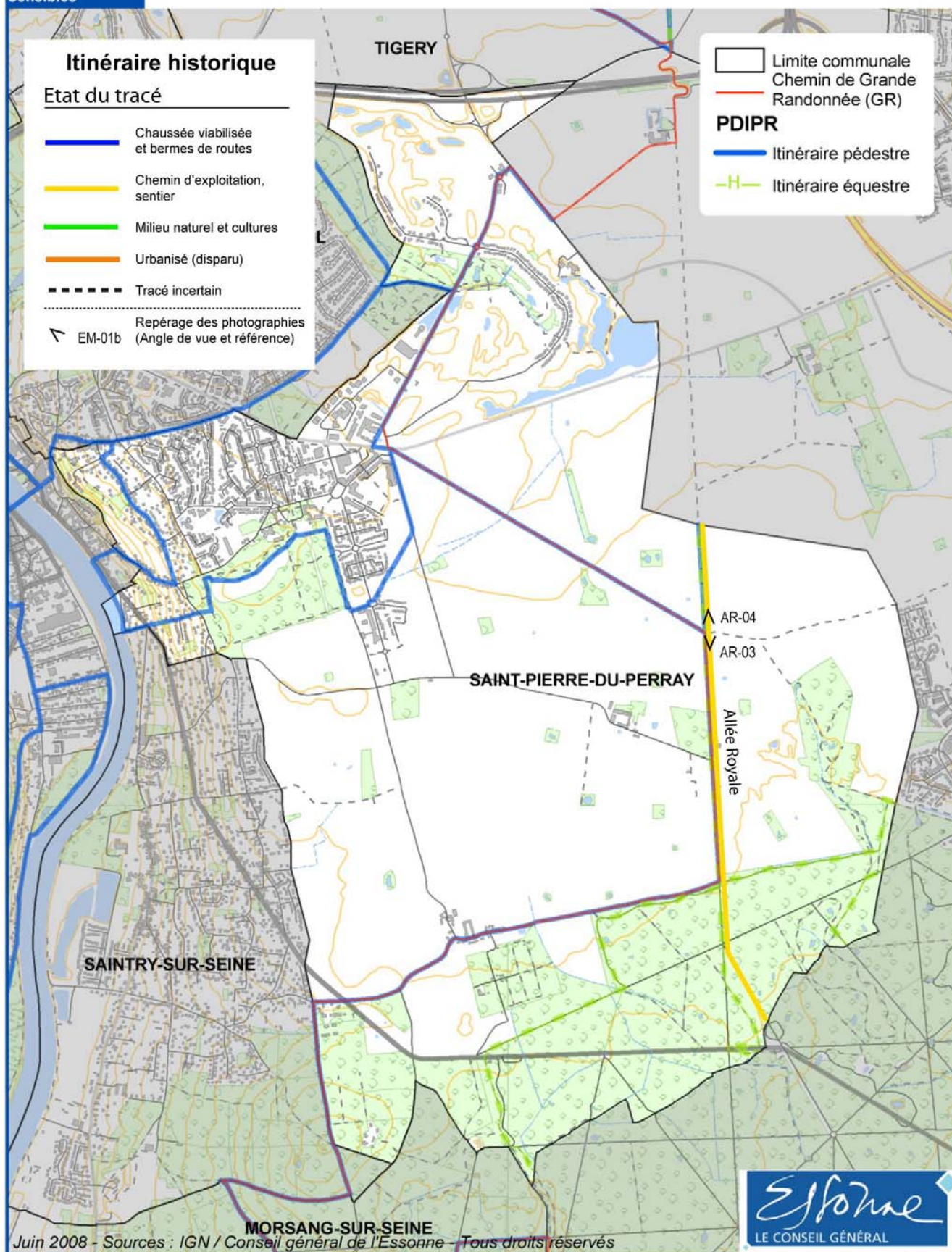


Près de la Ferme de Villeray, intersection avec le chemin de Nangis [AR-04]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Saint-Pierre du Perray**

0 500 Mètres





**C-02**

## Chasses du Roy

En relation avec les routes royales

Commune(s) concernée(s) : Angervilliers, Brunoy, Bruyères-le-Châtel, Draveil, Épinay-Sous-Sénart, Étiolles, Fleury-Merogis, Fontenay-lès-Briis, Forges-les-Bains, Limours, Montgeron, Morsang-sur-Orge, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Pierre-du-Perray, Tigery, Verrières-le-Buisson, Villemoisson-sur-Orge.

### Typologie

**Voies établies au 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles**

### Données historiques

Éléments de datation de l'itinéraire historique : 18<sup>e</sup> siècle

En France, à partir du 16<sup>ème</sup> siècle, les grands propriétaires terriens, le roi et sa cour, vont s'employer à organiser les forêts où s'exerce la chasse. C'est surtout au cours du 18<sup>ème</sup> siècle que les grandes forêts de l'Essonne vont être progressivement quadrillées de routes et de chemins et organisés avec de grands carrefours. Ces chasses sont réservées au Roi et à sa cour. Les principales forêts de chasse sont celles de Verrières, Sénart, Rougeau, Estigny (Ste-Geneviève-des-Bois), des environs de Limours et d'Angervilliers. Le réseau de routes royales est aussi renforcé à cette époque pour faciliter leur desserte.



La forêt d'Estigny a disparu en grande partie sauf les bois dits « des Trous » et de Saint-Eutrope.  
Carte des Chasses du Roi des environs de Corbeil [AD 91 : 1Fi/047]

Sources d'identification :

- Atlas de Trudaine
- Carte des Chasses du Roy (18<sup>e</sup> s.) [AD 91 : 1Fi/045-048]
- Vues aériennes



## Diagnostic / État de conservation

Les forêts de Verrières, de Sénart, de Rougeau, d'Angervilliers et de la Roche-Turpin sont dans le domaine public de l'état et des collectivités. Elles ont conservé en assez bon état la trame des allées qui a été créée au 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. En dehors de ces forêts publiques, les itinéraires sont variablement conservés.

Il faut aussi noter le cas particulier de la forêt d'Estigny, en grande partie disparue et urbanisée, mais dont les grands axes sont fixés par le plan des rues des communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang et Villemoisson-sur-Orge.

## Diagnostic / Évaluation patrimoniale

| Critères / valeur                               | Faible                 | Moyen                  | Fort                   |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Rareté/originalité                              | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| Valeur structurante dans le paysage environnant | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| État de conservation                            | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |

## Itinéraire(s) historique(s) important(s) à prendre en compte

Date du diagnostic : octobre 2008

Dernière modification de la fiche : 01/12/2008 15:12

## Bibliographie

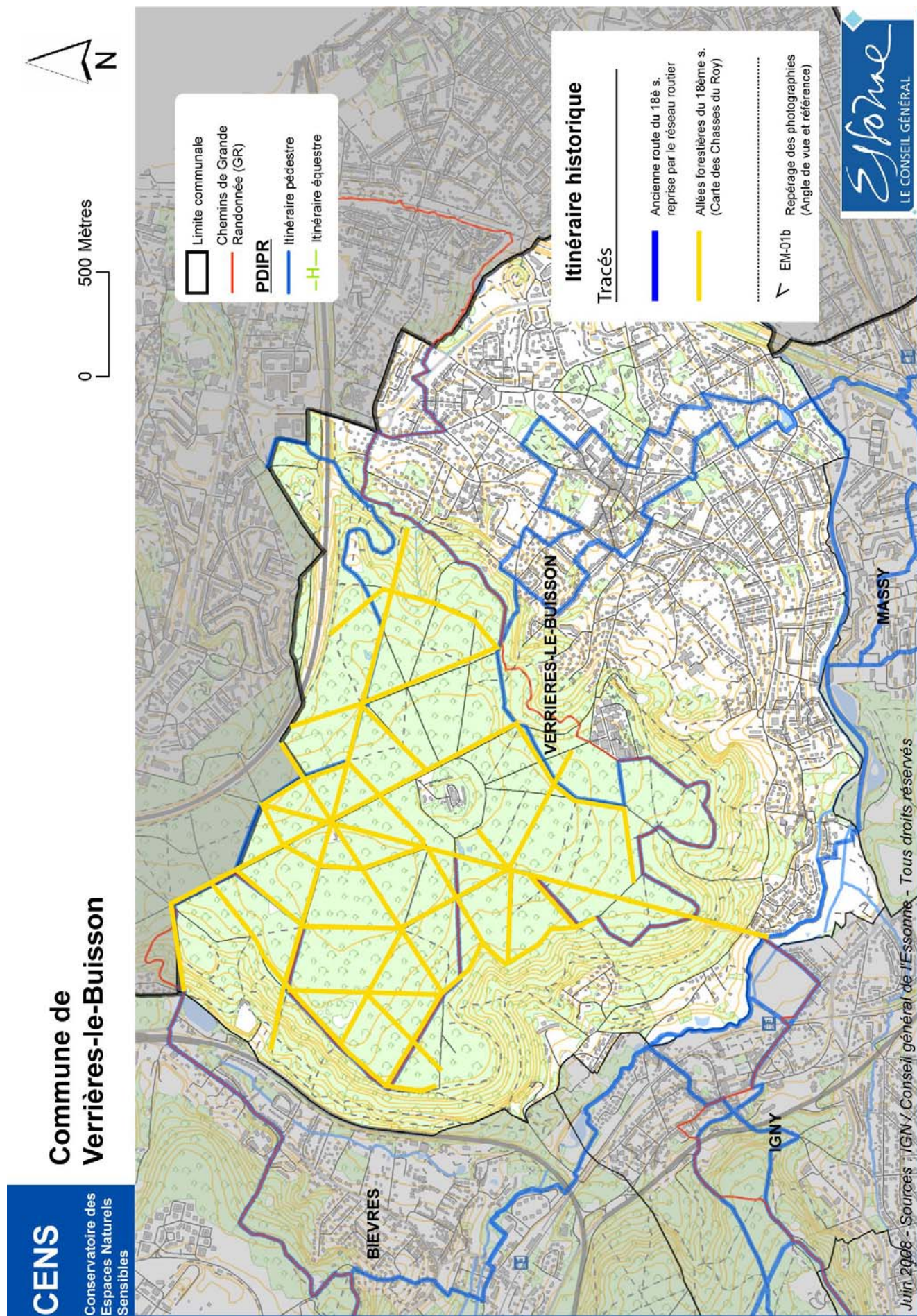
**DUBOIS Jean-Jacques** - Espaces et milieux forestiers dans le Nord de la France. Étude de biogéographie historique. *Thèse d'Etat, Université Paris -I Panthéon-Sorbonne, 1989, 2 vol., 1023 pages.*

## Forêt de Verrières

Commune de Verrières-le-Buisson

Forêt de Verrières, Carte des chasses du Roi des environs de Chevreuse (18<sup>e</sup> siècle) [AD 91 : 1Fi/045]







## Forêt de Sénart

Communes de Draveil, Soisy-sur-Seine, Étiolles, Tigery, Quincy-sous-Sénart, Épinay-Sous-Sénart, Brunoy, Montgeron.



Forêt de Sénart, Carte des chasses du Roi des environs de Corbeil (18<sup>e</sup> siècle) [AD 91 : 1Fi/047]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Draveil**

0 500 Mètres

**Itinéraire historique****Tracés**

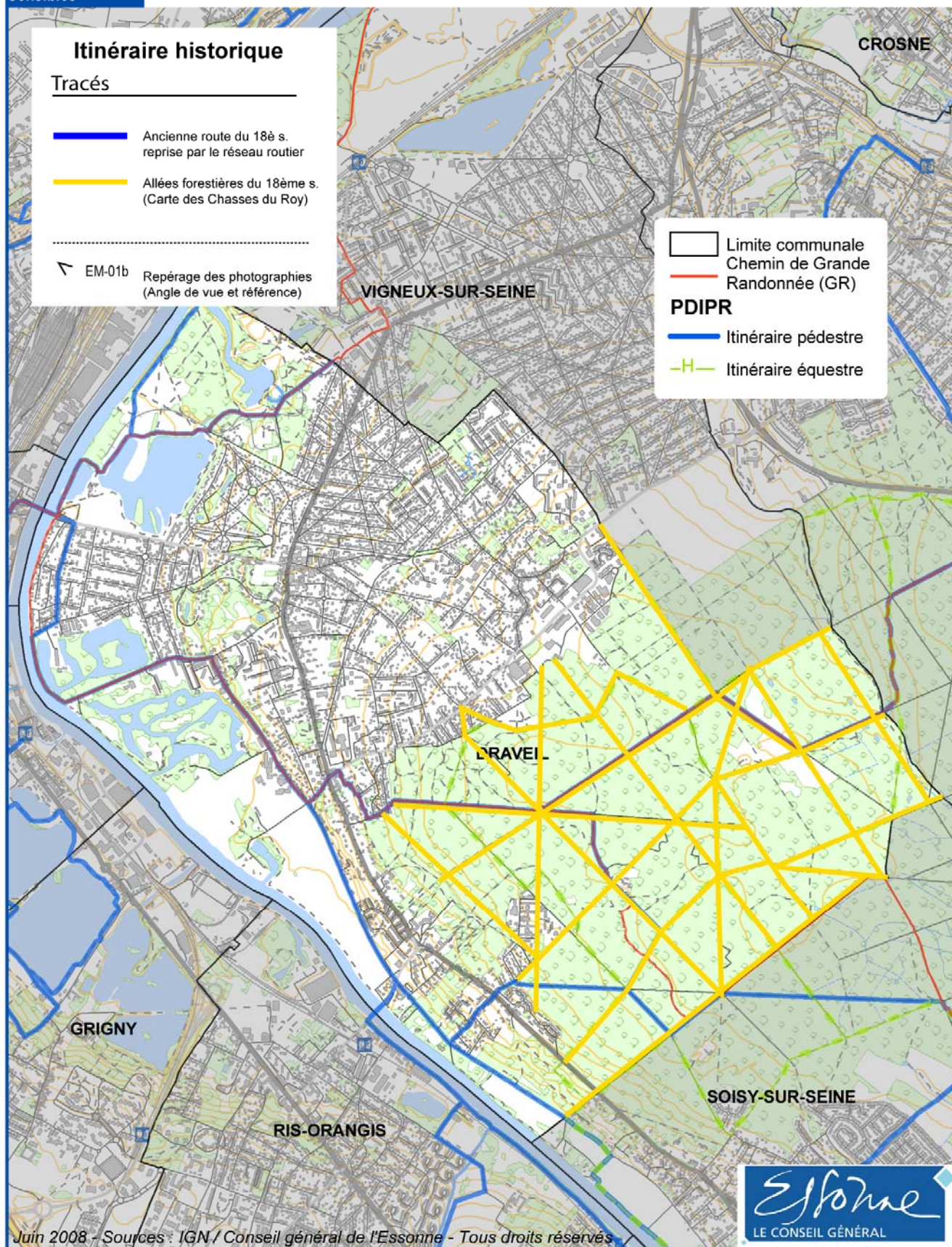
- Ancienne route du 18<sup>e</sup> s.  
reprise par le réseau routier
- Allées forestières du 18<sup>e</sup> s.  
(Carte des Chasses du Roy)

- EM-01b Repérage des photographies  
(Angle de vue et référence)

- Limite communale
- Chemin de Grande
- Randonnée (GR)

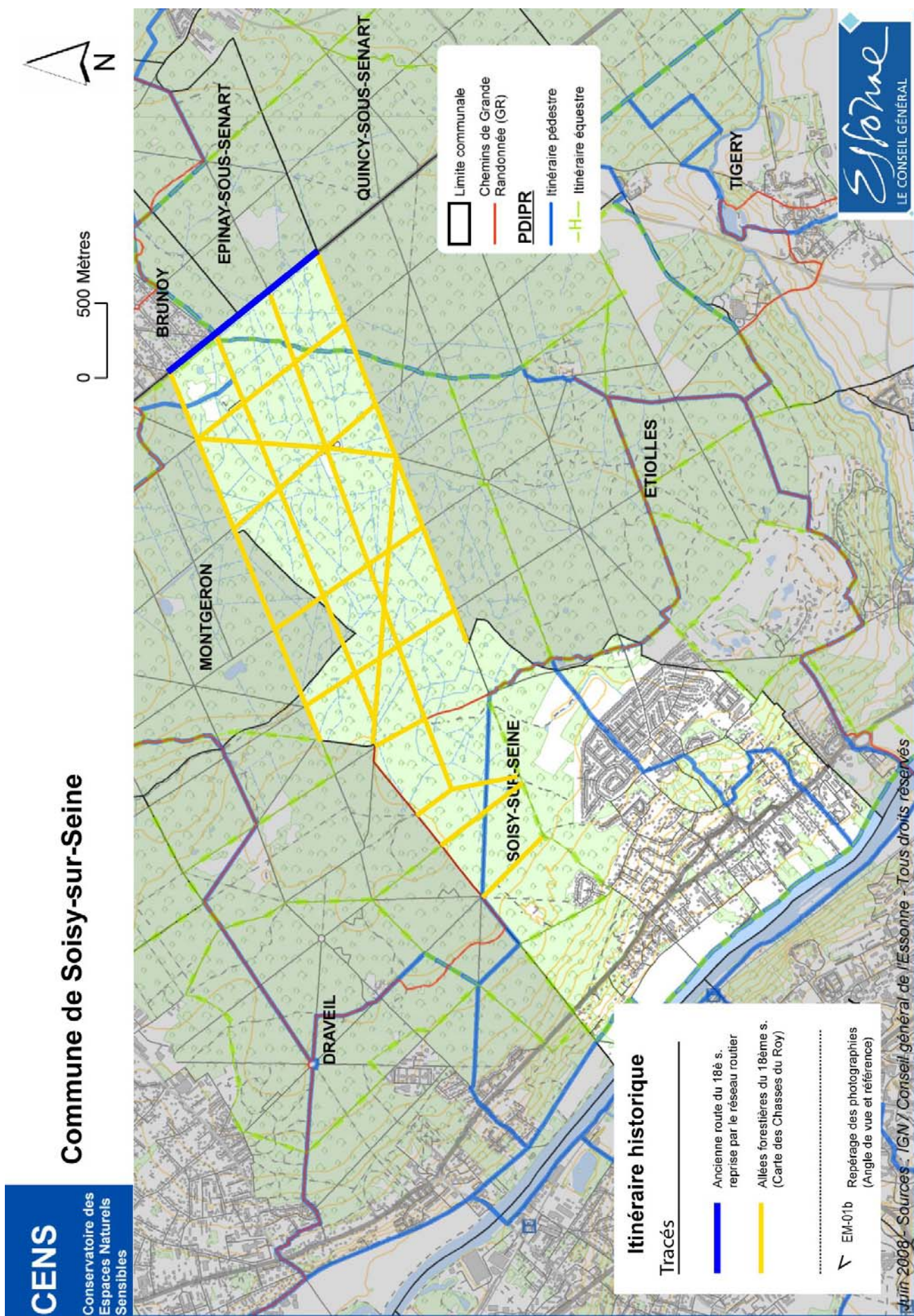
**PDIPR**

- Itinéraire pédestre
- H- Itinéraire équestre



Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

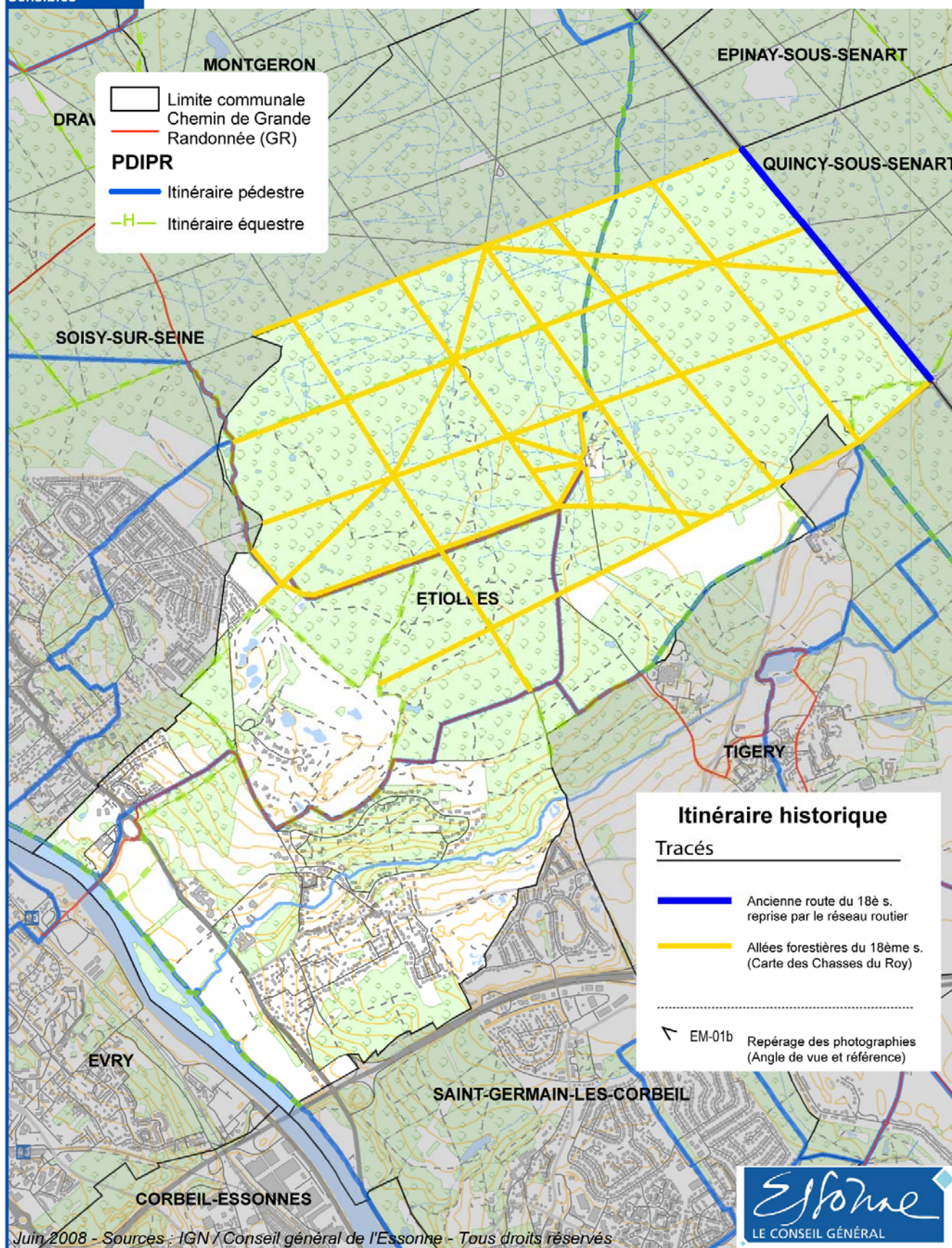




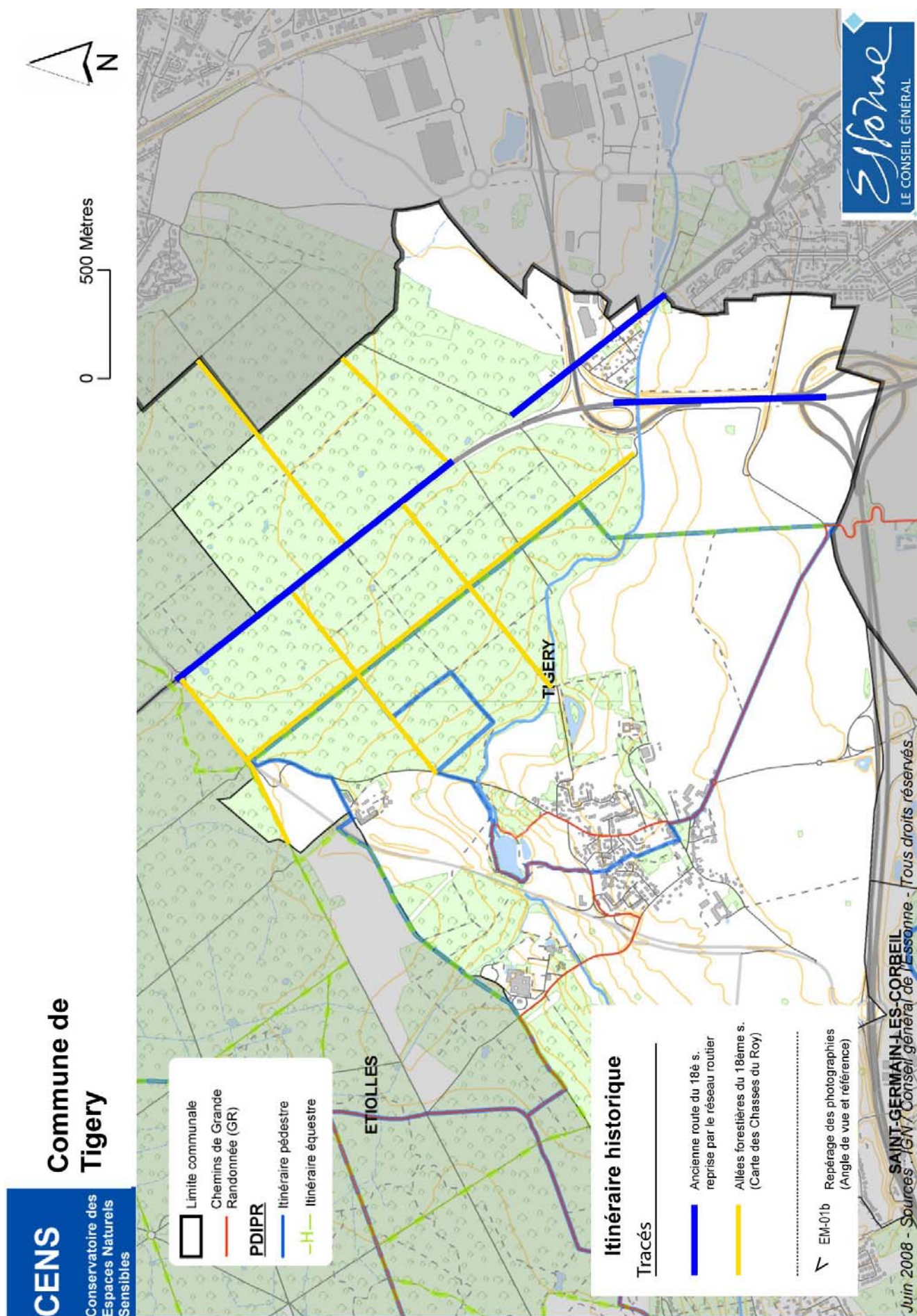


**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Etiolles**

0 500 Mètres



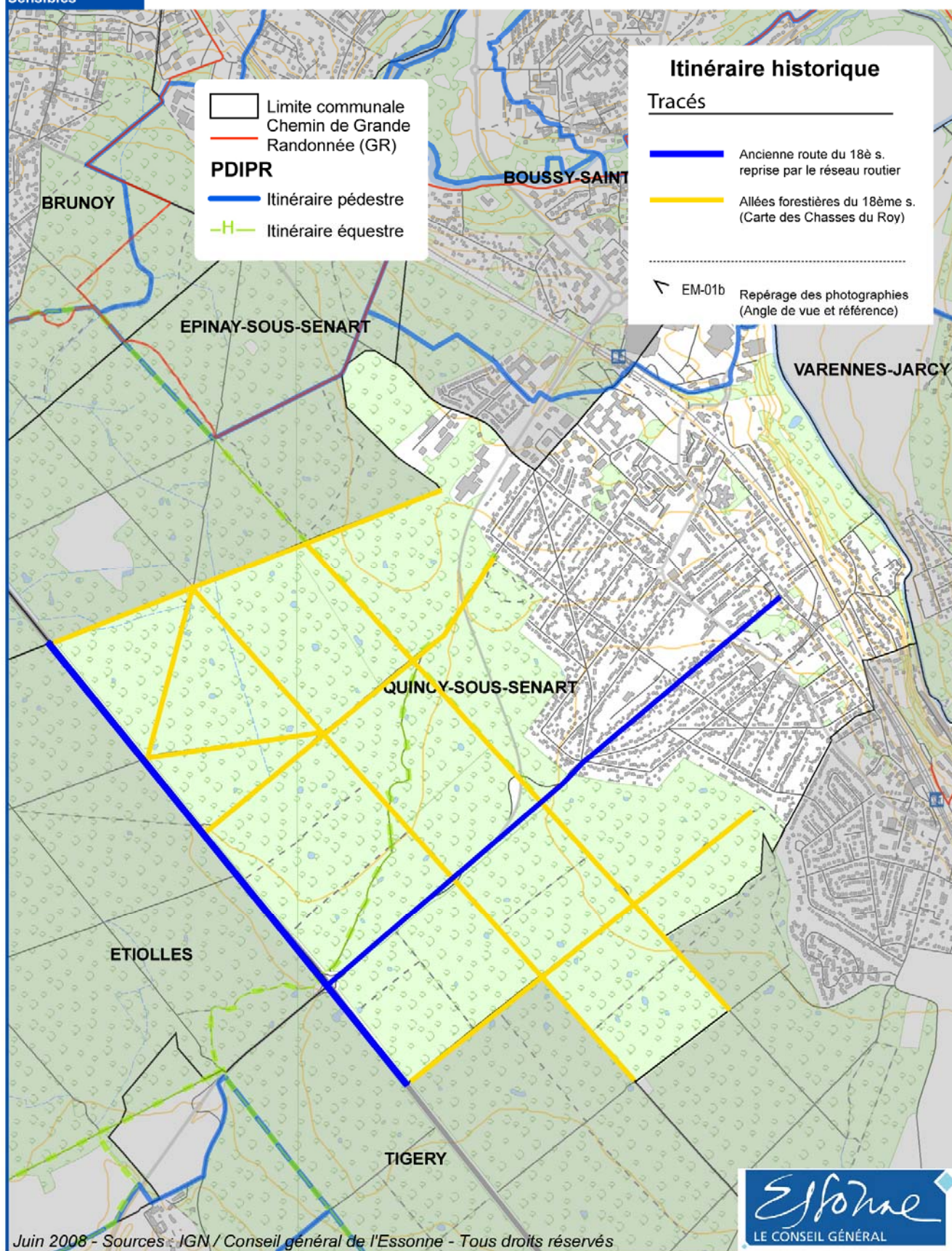






**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Quincy-sous-Sénart**

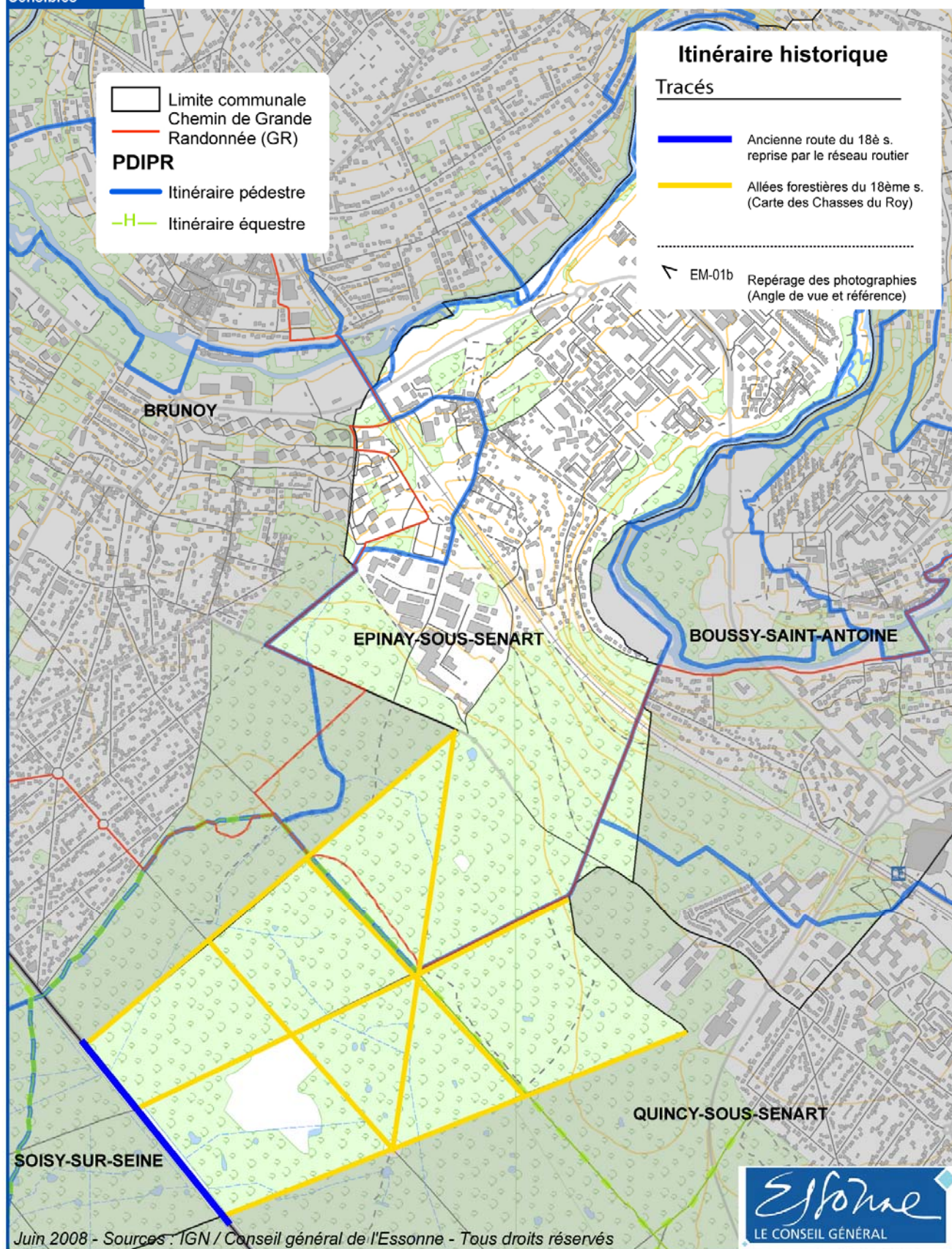
0 500 Mètres





**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Epinay-sous-Sénart**

0 500 Mètres





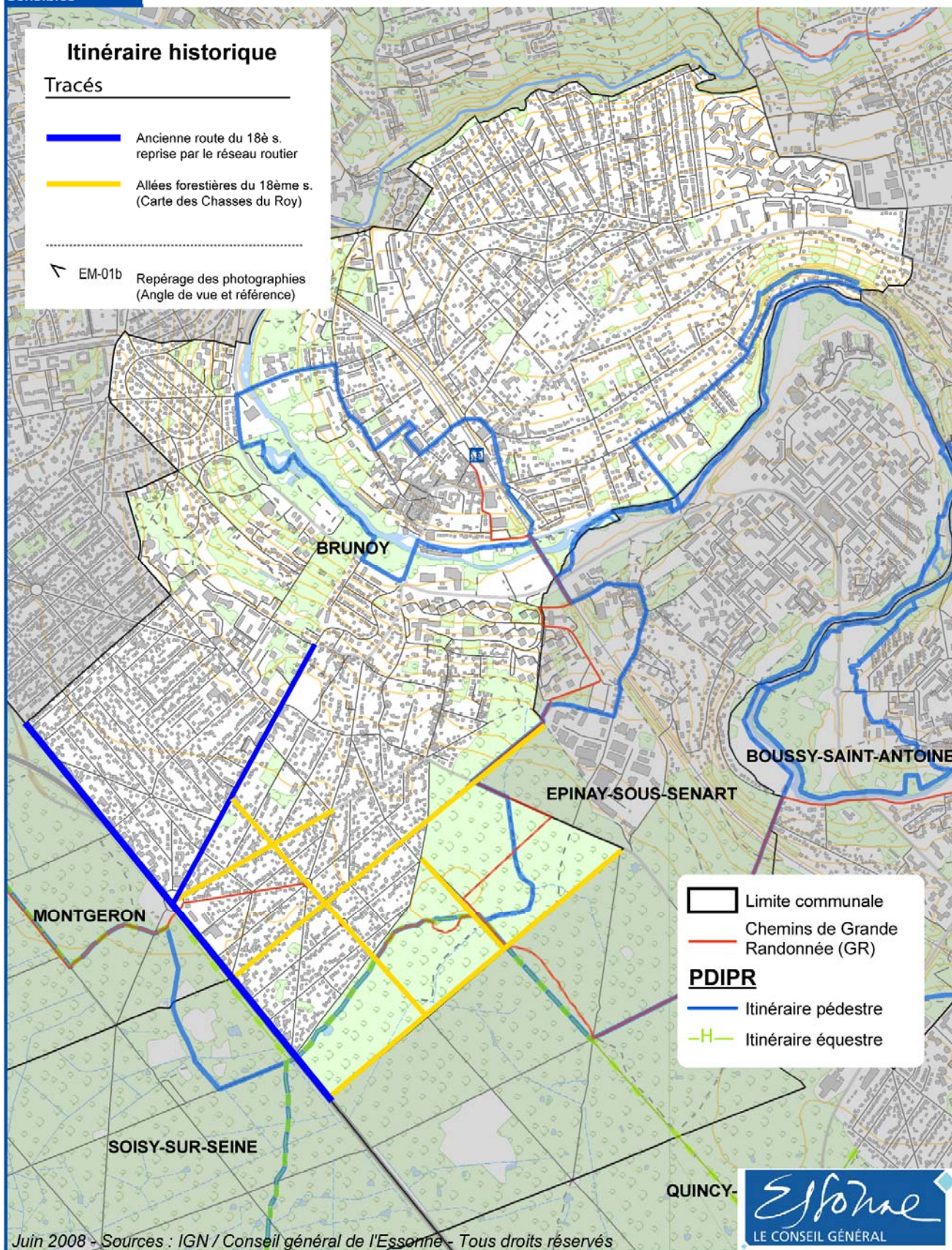
**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Brunoy**

0 500 Mètres

**Itinéraire historique****Tracés**

- Ancienne route du 18<sup>e</sup> s.  
reprise par le réseau routier
- Allées forestières du 18<sup>e</sup>me s.  
(Carte des Chasses du Roy)

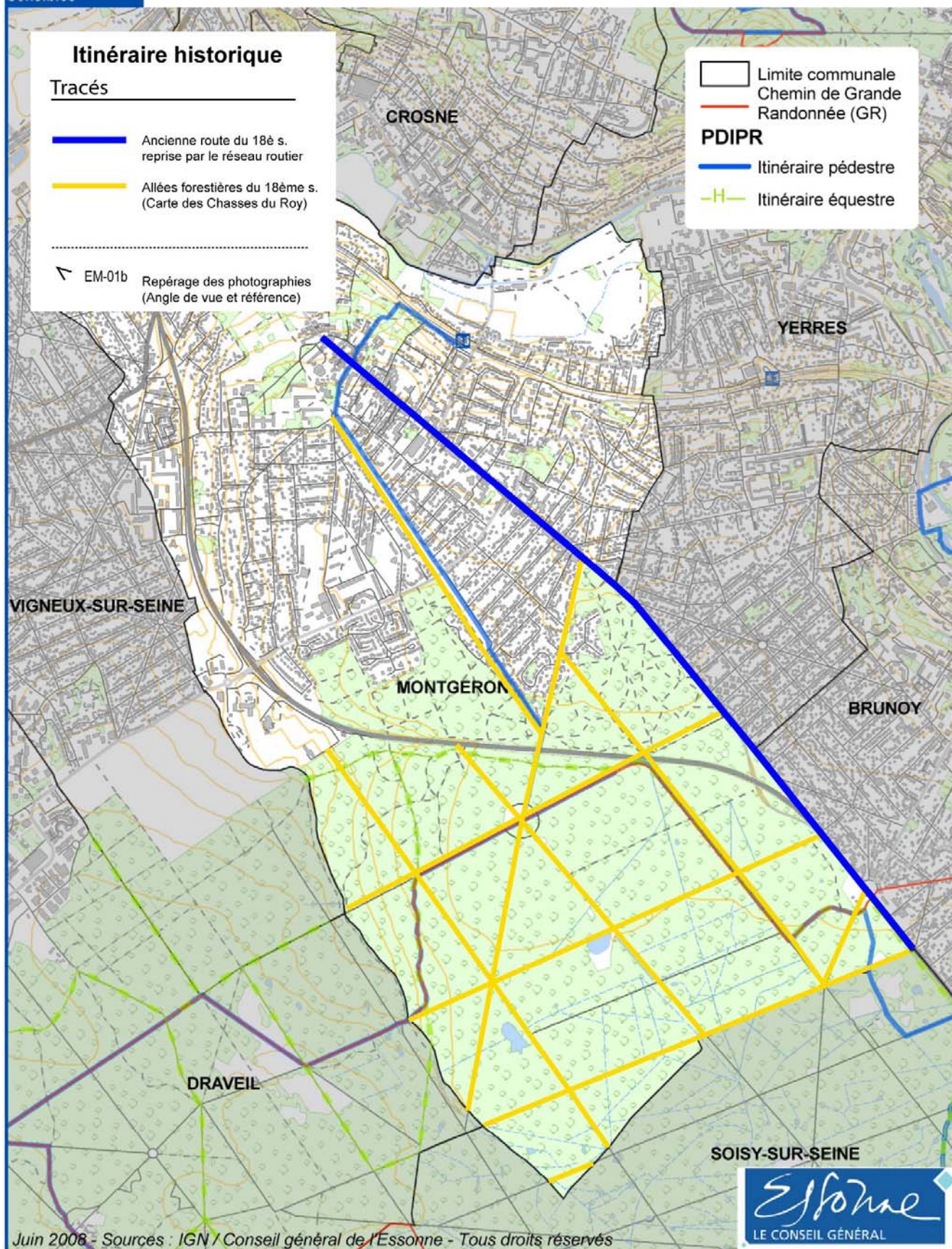
- EM-01b Repérage des photographies  
(Angle de vue et référence)





**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Montgeron**

0 500 Mètres





## Forêt de Rougeau

Communes de Saint-Pierre-du-Perray et de Morsang-sur-Seine



Forêt de Rougeau, Carte des chasses du Roi des environs de Corbeil (18<sup>e</sup> siècle) [AD 91 : 1Fi/047]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Saint-Pierre du Perray**

0 500 Mètres

**Itinéraire historique****Tracés**

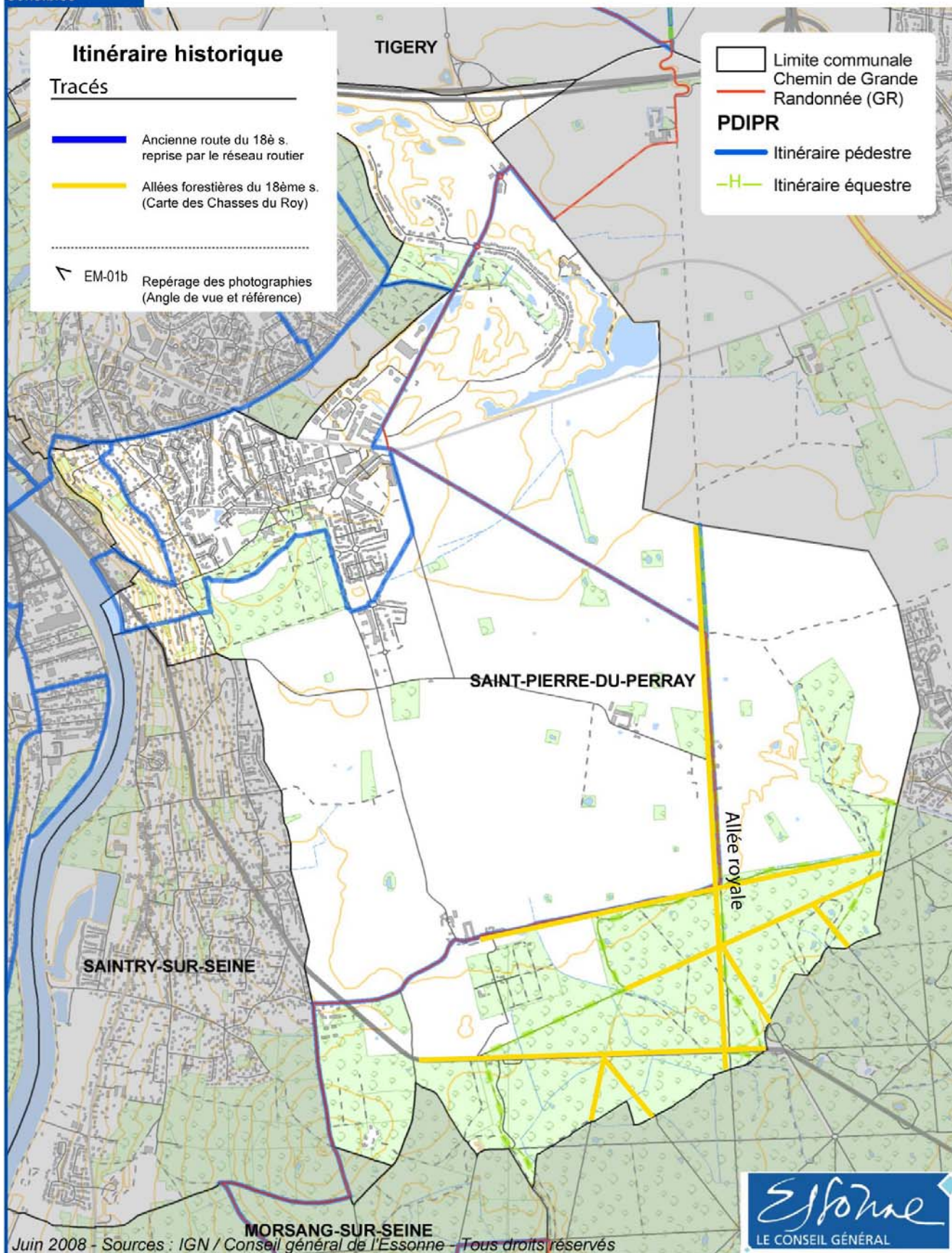
- Ancienne route du 18<sup>e</sup> s.  
reprise par le réseau routier
- Allées forestières du 18<sup>e</sup> s.  
(Carte des Chasses du Roy)

- EM-01b Repérage des photographies  
(Angle de vue et référence)

- Limite communale
- Chemin de Grande Randonnée (GR)

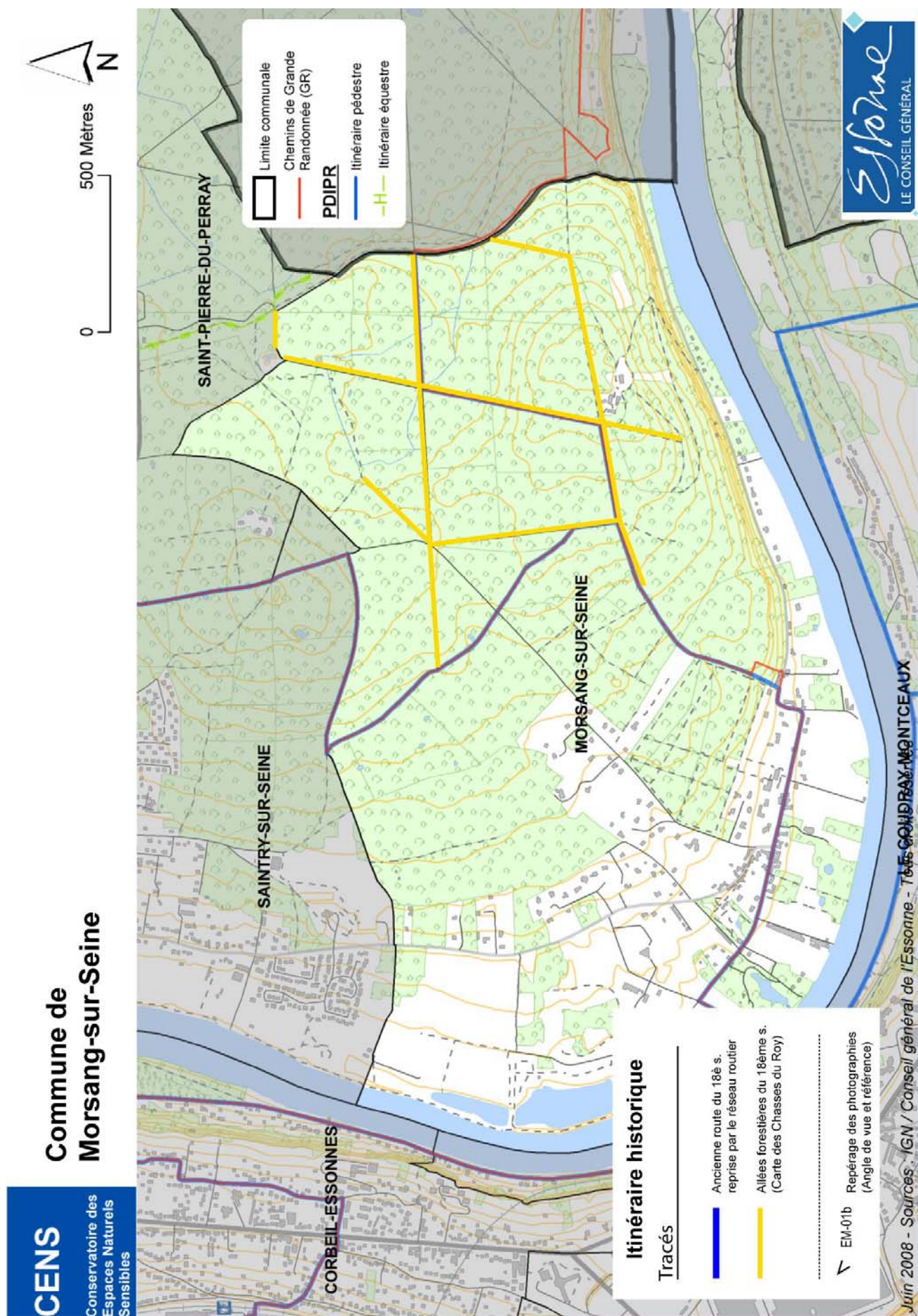
**PDIPR**

- Itinéraire pédestre
- H— Itinéraire équestre



Juin 2008 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés







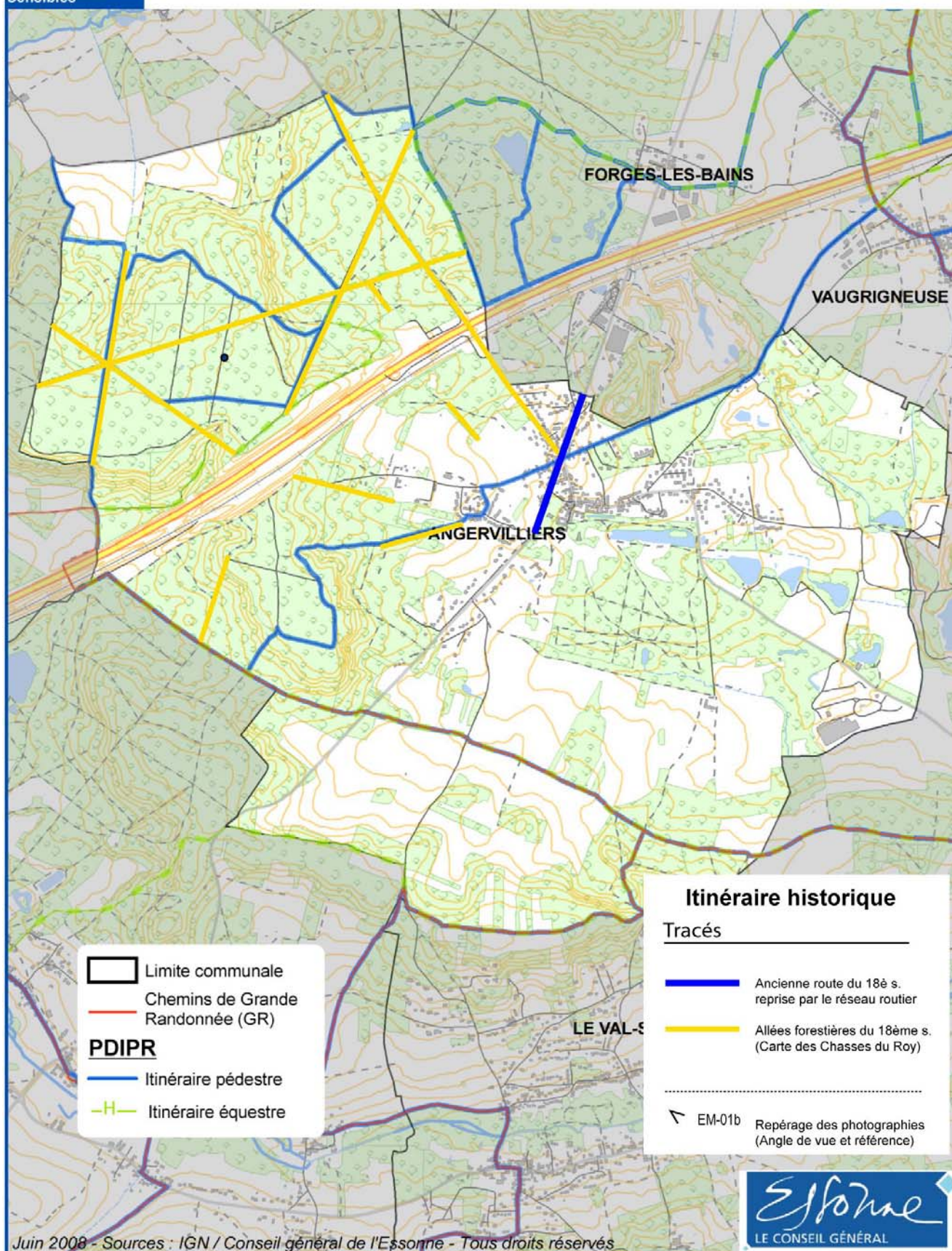
## Bois d'Angervilliers et de Bajolet

## Communes d'Angervilliers



Forêt d'Angervilliers, Carte des chasses du Roi des environs d'Arpajon (18è siècle) [AD 91 : 1Fi/048]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Angervilliers**



## Bois de Mouillebert et Bois du Parc

Communes de Forges-les-Bains et Limours

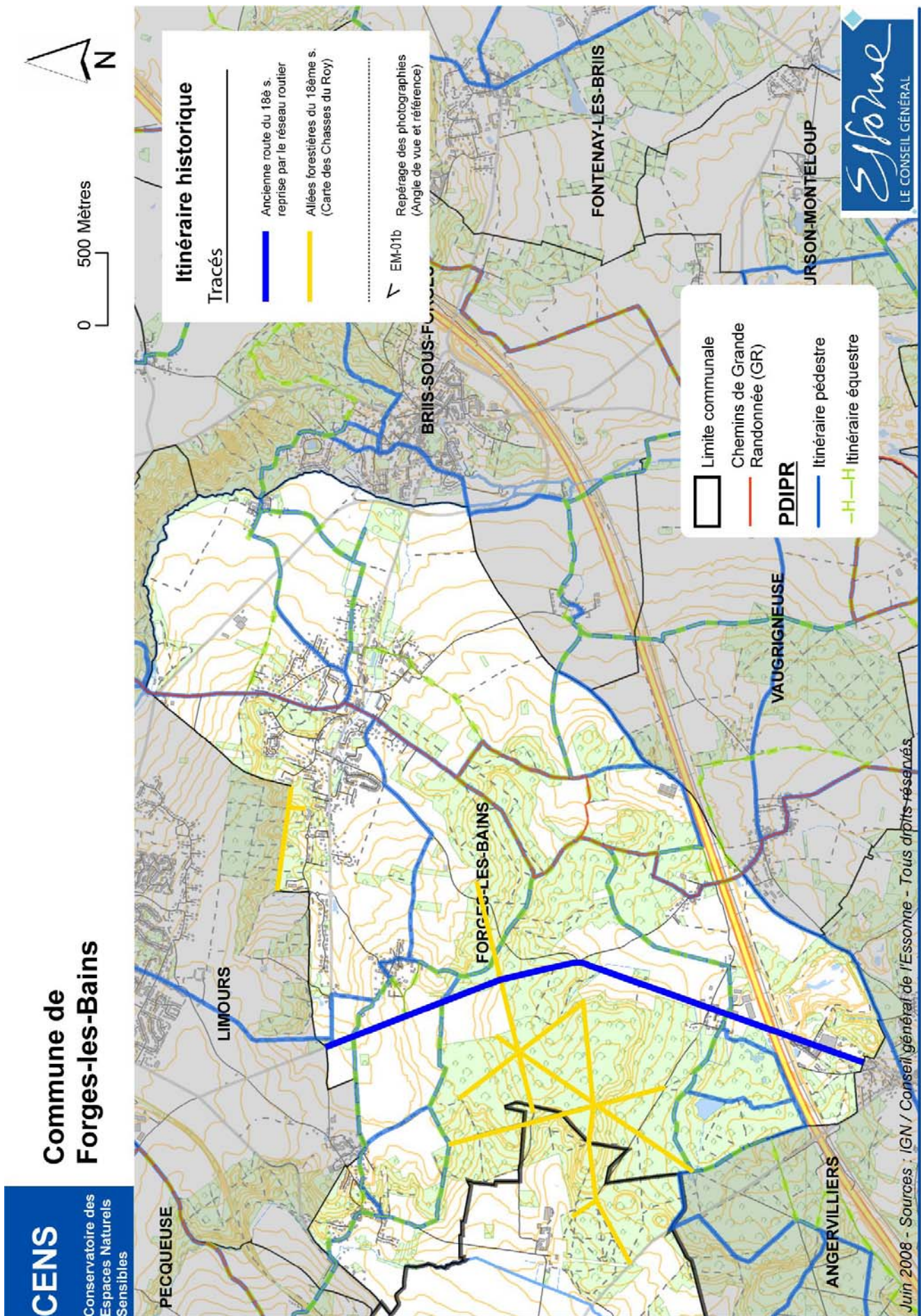


Bois du Parc, Carte des chasses du Roi des environs d'Arpajon (18è siècle) [AD 91 : 1Fi/048]

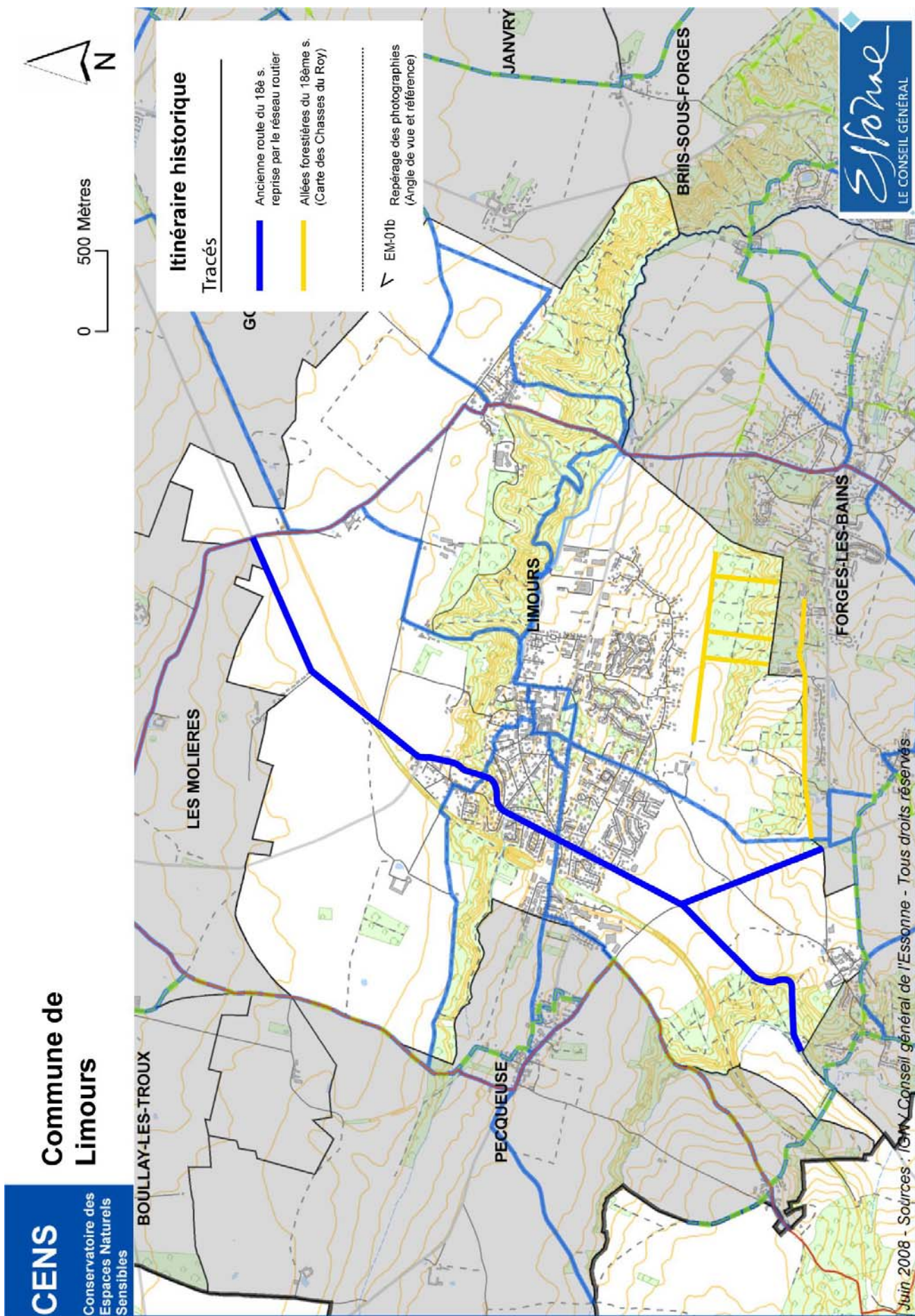


Bois de Mouillebert, Carte des chasses du Roi des environs d'Arpajon (18è siècle) [AD 91 : 1Fi/048]











## Communes de Fontenay-les-Briis, Bruyères-le-Châtel

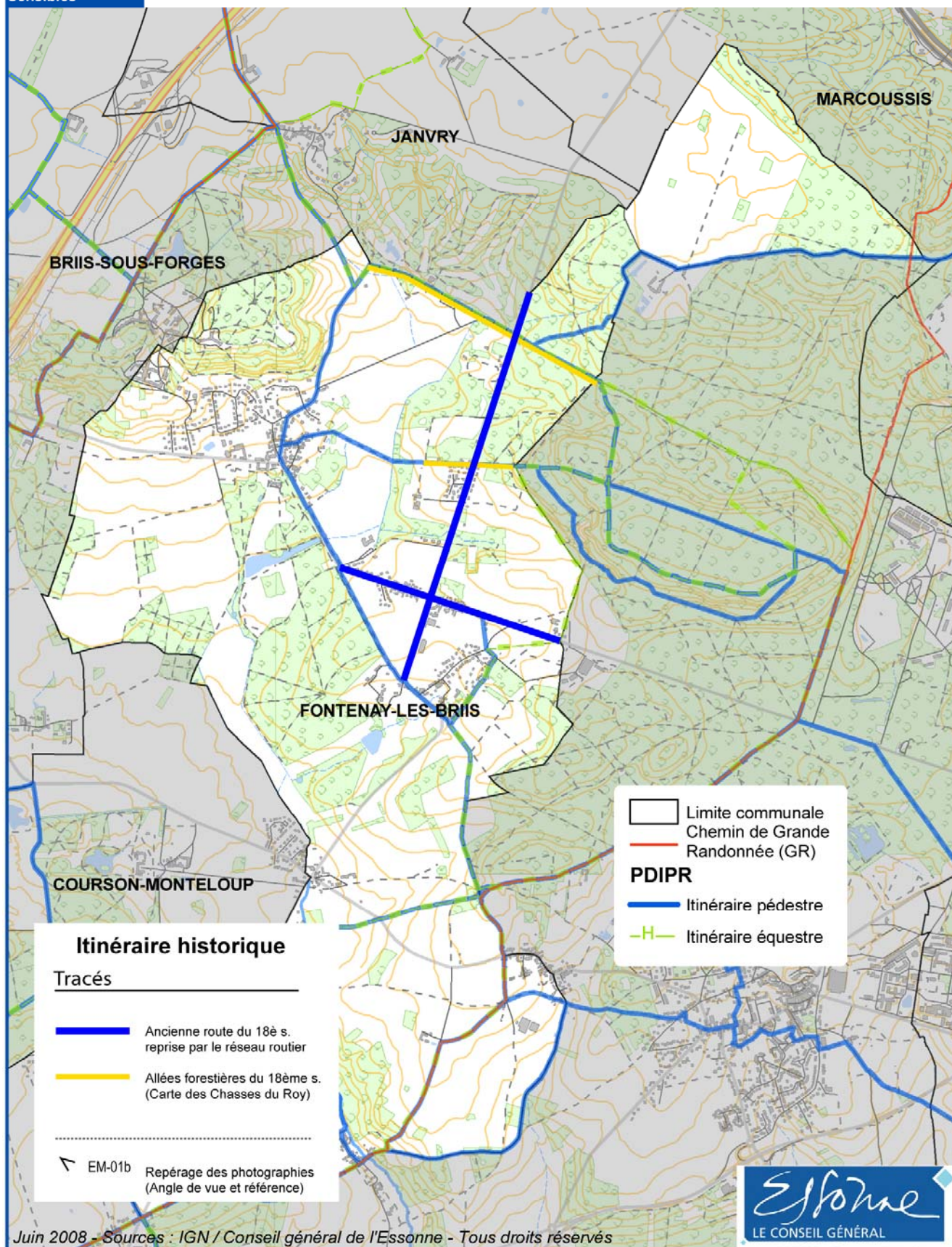


Forêt de Fontenay et Bruyères. Carte des chasses du Roi des environs d'Arpajon (18<sup>e</sup> siècle) [AD 91 : 1Fi/048]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Fontenay-lès-Briis**

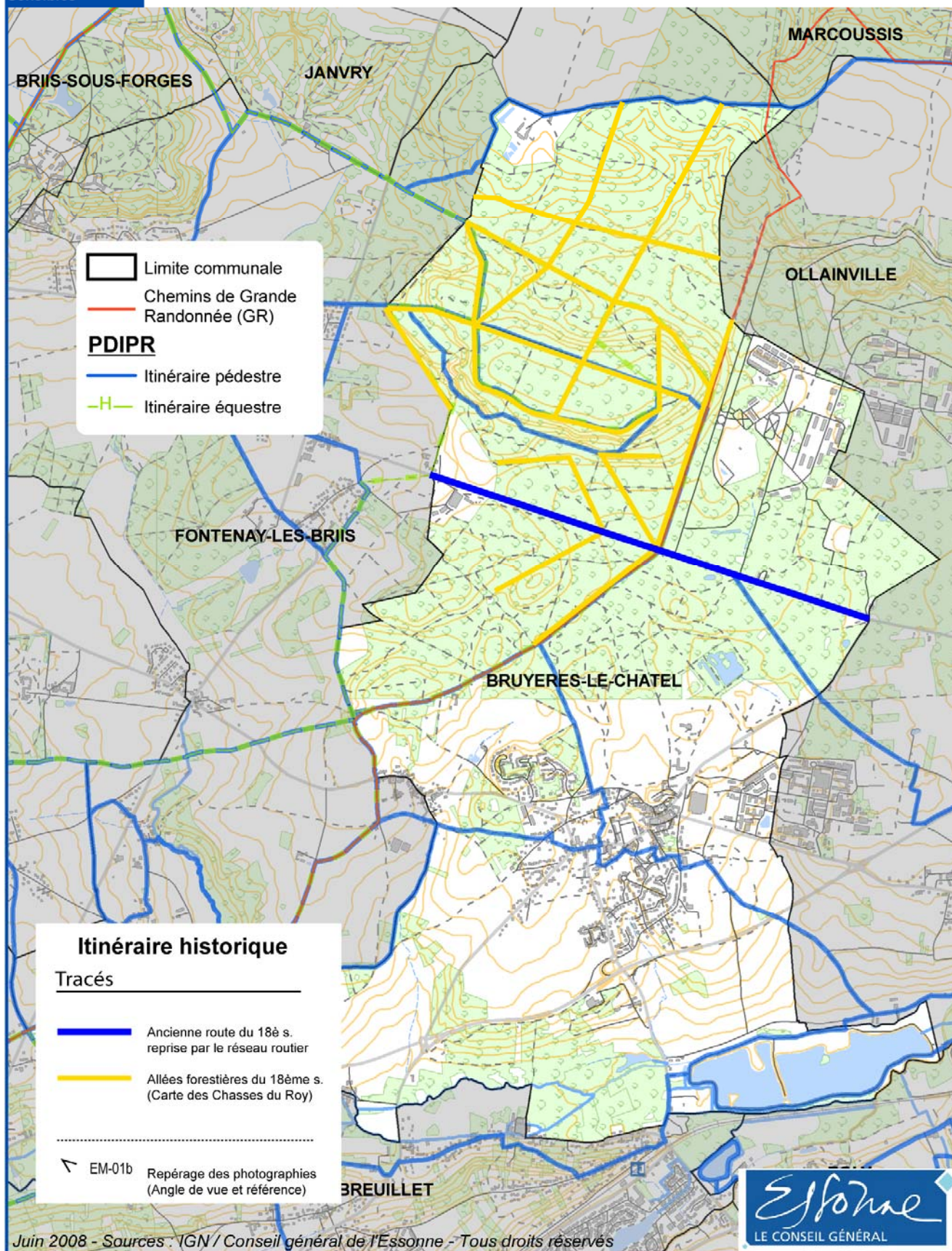
0 500 Mètres





**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Bruyères-le-Châtel**

0 500 Mètres





### Ancienne forêt d'Estigny (Bois des Trous, Bois de Saint-Eutrope)

Communes de Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis.

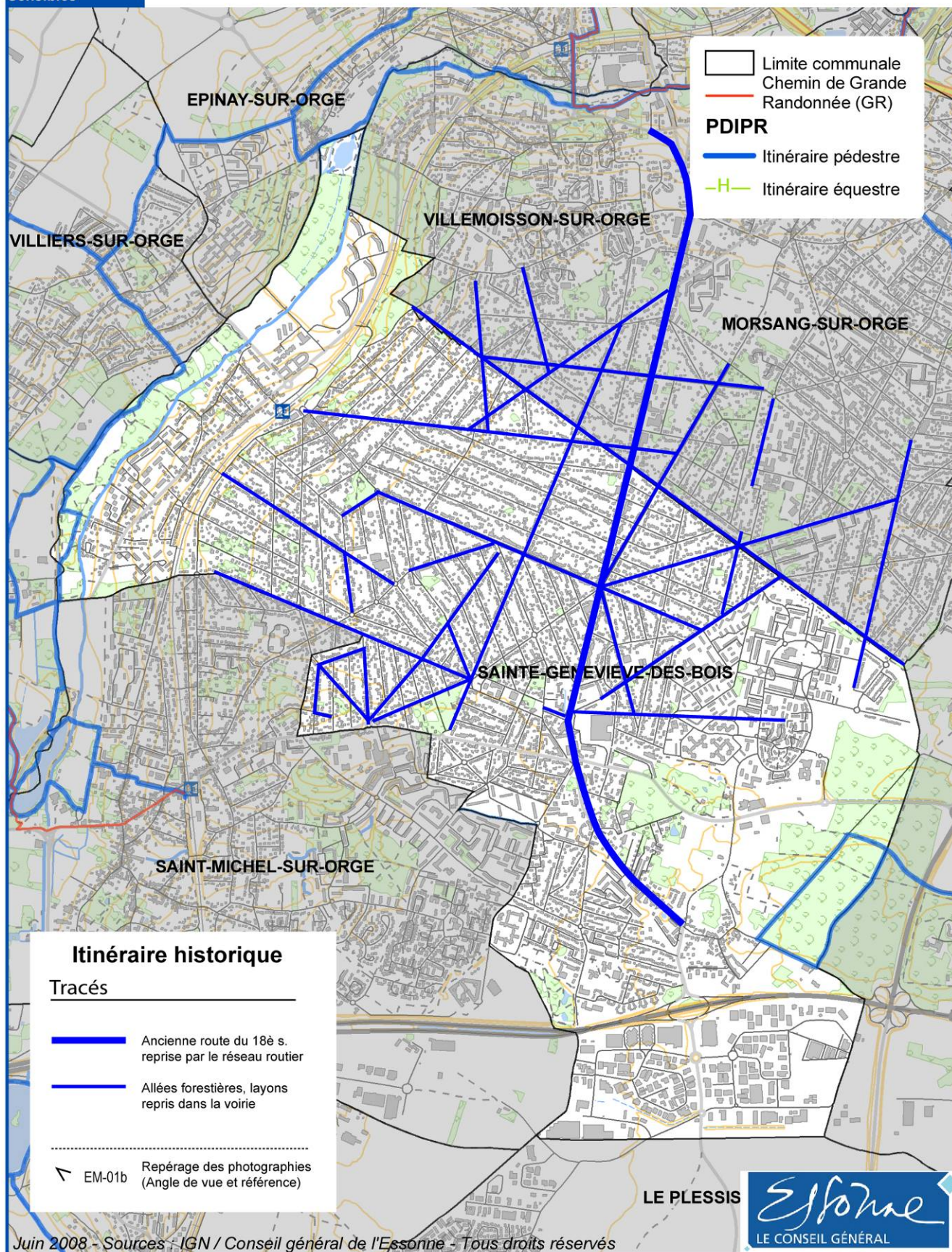


Ancienne forêt d'Estigny. Carte des chasses du Roi des environs de Corbeil (18<sup>e</sup> siècle) [AD 91 : 1Fi/047]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Ste-Geneviève des Bois**

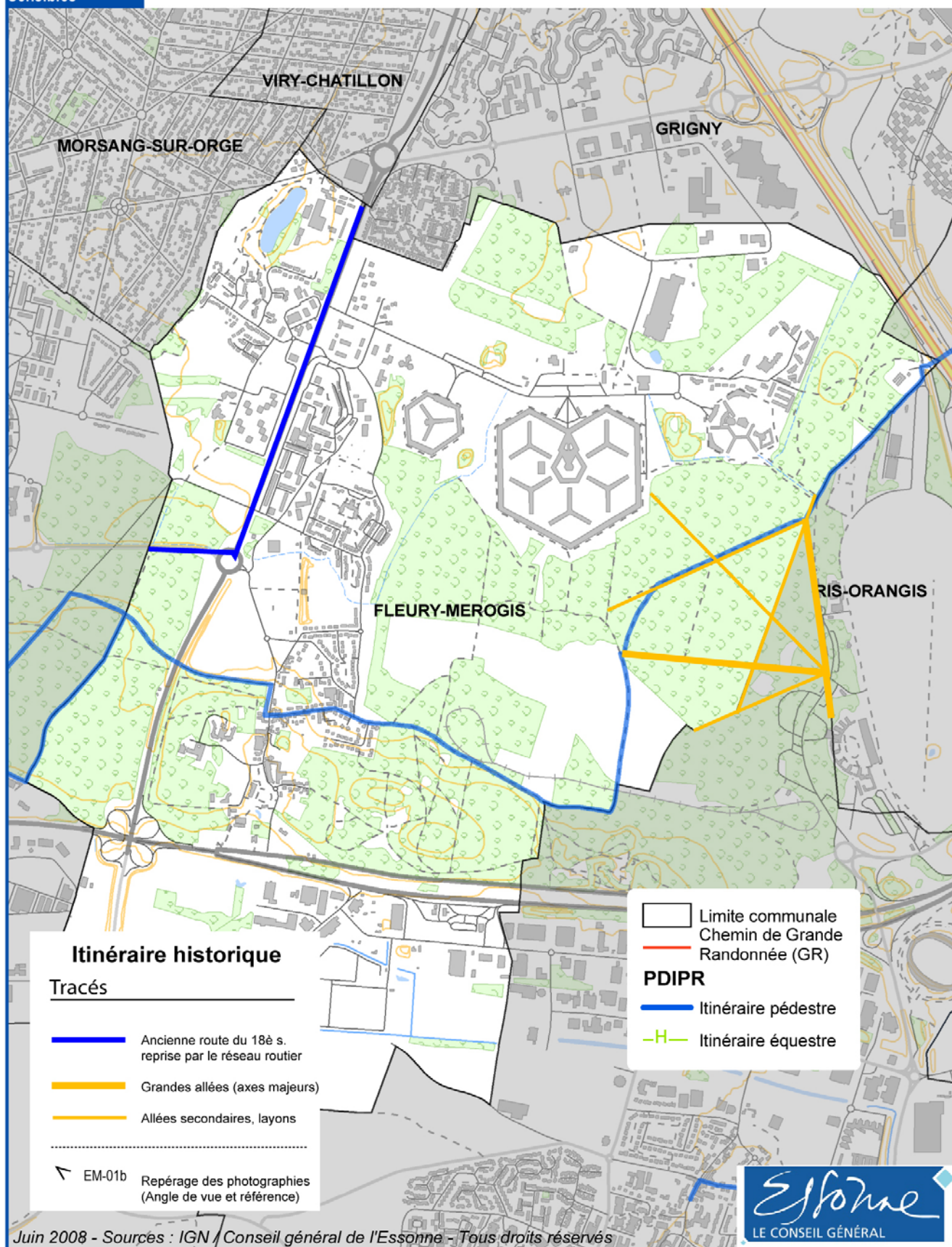
0 500 Mètres





**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Fleury-Merogis**

0 500 Mètres





**F-02****Ligne CGB de Corbeil à Maisse***Chemin de fer de Grande Banlieue*

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Corbeil-Essonnes, Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Dannemois, Soisy-sur-Ecole, Moigny-sur-Ecole, Milly-la-Forêt, Maisse.

Point d'entrée : 48° 39' 61" – 2° 37' 68"

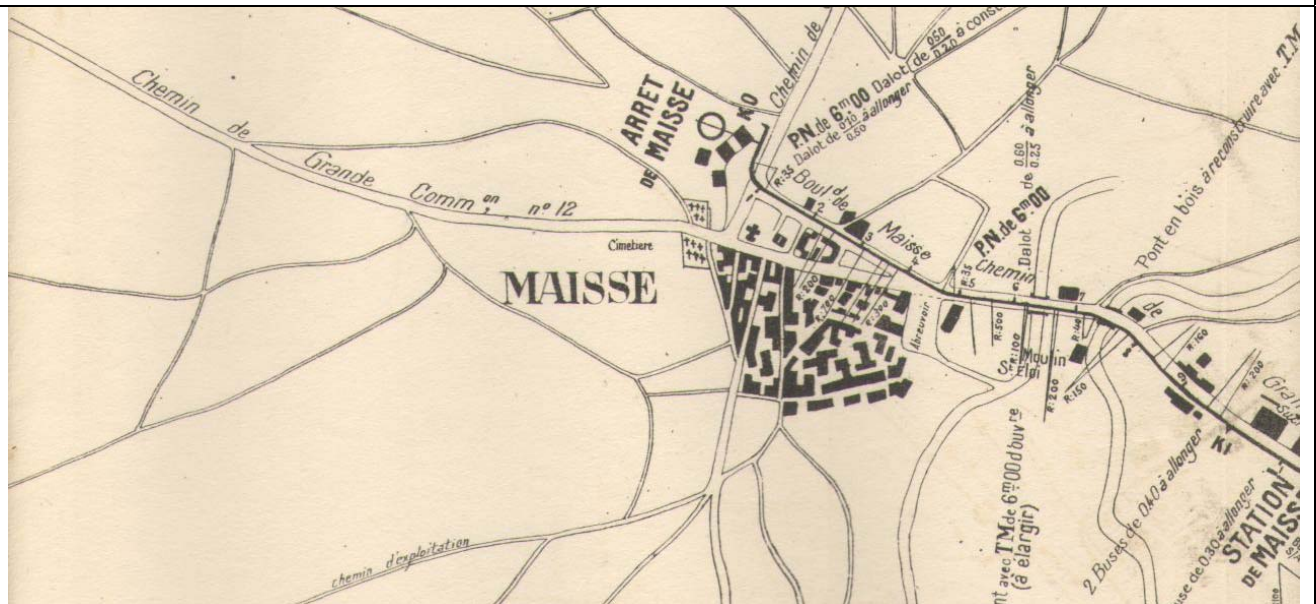
Point de sortie : 48° 39' 67" – 2° 37' 58"

Développement : 33 km

**Typologie****Ancienne ligne de chemin de fer (ligne d'intérêt local)****Données historiques**

Éléments de datation de l'itinéraire historique : 8 juin 1912 – 1<sup>er</sup> juillet 1949

La ligne de Corbeil à Maisse par Milly a pour origine le décret, en date du 25 juin 1907, qui déclare d'utilité publique le *Réseau Sud* dont les quatre lignes sont toutes dans l'actuel département de l'Essonne. Elle est mise en service le 8 juin 1912 et est exploitée par la *Compagnie des Chemin de Fer de Grande Banlieue* (CGB) pour le transport des voyageurs et des marchandises, mais aussi des gadoues parisiennes vers les campagnes maraîchères. La ligne est constituée d'une voie unique de 1,43 m d'écartement. Durant la Première guerre mondiale le service est suspendu et l'autorité militaire réquisitionne le matériel roulant puis les rails. Seule la section de Corbeil à Milly reste en fonction. Suite à la guerre et devant faire face à des difficultés économiques, le réseau est racheté par le Département de la Seine & Oise en 1922 et est concédé l'année suivante à la S.T.C.R.P. (*Société des transports en commun de la région parisienne*) ; puis c'est la S.E. (*Société des chemins de fer économiques*) qui exploite tout l'ancien réseau C.G.B. à partir de 1933. Le déclin se poursuit et seule la guerre de 1939-45 permet une relative reprise durant une dizaine d'années. La liaison Maisse-Corbeil est fermée le 1er juillet 1949, seule la desserte marchandises de Maisse à Milly perdure jusqu'en 1953.



Extrait du plan général de projet de la ligne Corbeil-Maisse – AD 91 : 5S/118

Sources d'identification : Documents conservés aux Archives départementales de l'Essonne :

Affaires communes aux CGB (1896-1950) : 5S/101 à 5S/107 ; Projet Étampes-Milly : Enquête, rapport, plans d'ensemble de la ligne (1907-1918) : 5S/118, 5S/119 ; Projet d'exécution de travaux (1909) : 5S/171 ; Plans des gares, déclassement, photographies des bâtiments (1949-1957) : 5S/172



**Diagnostic / État de conservation**

La voie ferrée a été déclassée et les rails démontés depuis les années 50. Il ne subsiste plus aujourd'hui que son emprise régularisée (tranchées, remblais, plateformes), un pont-viaduc à Maisse, ainsi que les principaux bâtiments d'exploitation (haltes, stations). L'itinéraire est assez continu. Lorsqu'il est praticable, il est constitué de bernes de routes, de chemins agricoles en plaine et forestiers en vallée. Il est régulièrement interrompu dans la traversée des villages surtout du fait de la privatisation des anciennes gares. La végétation a envahi de nombreux tronçons mais des itinéraires parallèles (chemins d'exploitation, routes secondaires) permettent une relative continuité.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

| Critères / valeur                               | Faible                 | Moyen                  | Fort                   |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Rareté/originalité                              | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| Valeur structurante dans le paysage environnant | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |
| État de conservation                            | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> | <div><div></div></div> |

**Itinéraire historique important à prendre en compte**

Date du diagnostic : 21 juillet 2008

Dernière modification de la fiche : 01/12/2008 14:37

**Bibliographie**

**BAILLY Roger** - 150 ans de chemins de fer en Essonne. *Ed. Amattéis, 1994.*

**BAILLY Roger** – Histoire des chemins de fer en Essonne. *Mémoires d'Essonne, 1991, n° 1 : p. 19-30 et 2 : p. 20-30.*

**BAILLY Roger** – C'était le réseau sud. *Mémoires d'Essonne, 1993, p. 18-23.*

**HULOT R.** – Les chemins de fer de grande banlieue. *Cahiers de la FACS, h.s. suppl. au n° 180, 1983.*

Hommes, rails et trains en Essonne. *Livret d'exposition du 8 octobre au 31 décembre 2003, Archives départementales de l'Essonne.*

**DOMENGIE Robert & BANAUDO José** – Les petits trains de jadis. Tome 4 : Nord de la France. *Ed. du Cabri, 1995.*



## Autres ressources documentaires



Station de Dannemois-Courances



Station de Milly



Inauguration de la ligne à Milly, le 8 juin 1912



Le dépôt C.G.B. du Bas-Coudray à Corbeil (1951) [AD91 : 5S/172]



Station de Maisse



Boulevard du Nord à Maisse

Ressources INTERNET (liens valides au 1er décembre 2008) :

### Sur les chemins de fer secondaires :

<http://www.trains-fr.org/facs/lignes.htm>

### Sur les lignes du CGB (définition) :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_des\\_chemins\\_de\\_fer\\_de\\_grande\\_banlieue](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_chemins_de_fer_de_grande_banlieue)

<http://www.savoirs.essonne.fr/dossiers/les-hommes/histoire/article/type/0/intro/cent-soixante-ans-de-chemins-de-fer-en-essonne/chapitre/le-chemin-de-fer-irrigue-l-essonne/>

### Sur le réseau sud

<http://pagesperso-orange.fr/milly91/Trains.htm>

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie\\_des\\_chemins\\_de\\_fer\\_de\\_grande\\_banlieue](http://fr.wikipedia.org/wiki/Compagnie_des_chemins_de_fer_de_grande_banlieue)

<http://corbeil.essonne.free.fr/PressoirPrompt.htm>



## Reportage photographique

### Commune de Corbeil-Essonnes



Tête de ligne CGB «Corbeil - Gare PLM » [MC-65]



Quai devant les Grands-Moulins [MC-64]



Rails du CGB réutilisés sur le quai du port St-Nicolas [MC-62]



Port Saint-Nicolas [MC-61]



Station et dépôt des Bas-Vignons, aujourd'hui « Services techniques municipaux » [MC-60, MC-60b]



Station des Bas-Vignons [MC-59]



Chemin du CGB [MC-58]



**Reportage photographique**

Commune de Corbeil-Essonnes



Plaque de rue [MC-56b]



Chemin du CGB [MC-56]



Halte du Pressoir-Prompt [MC-55]



Le long de la RN7 [MC-54]



Carrefour de la Demi-Lune [MC-53]

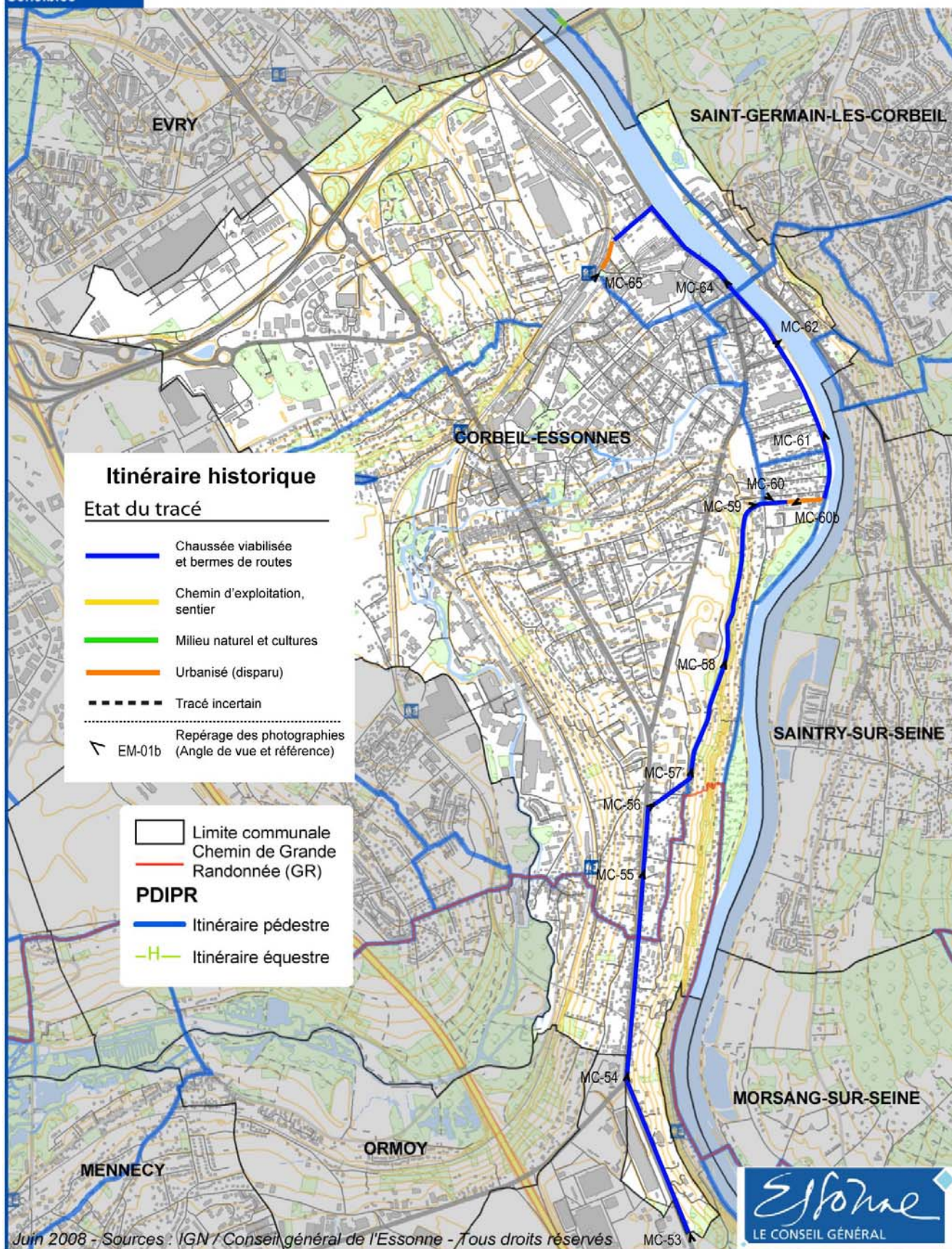






**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Corbeil-Essonne**

0 500 Mètres





**Reportage photographique****Commune du Coudray-Montceaux**

Le Plessis-Chenêt, rue de Milly [MC-62]



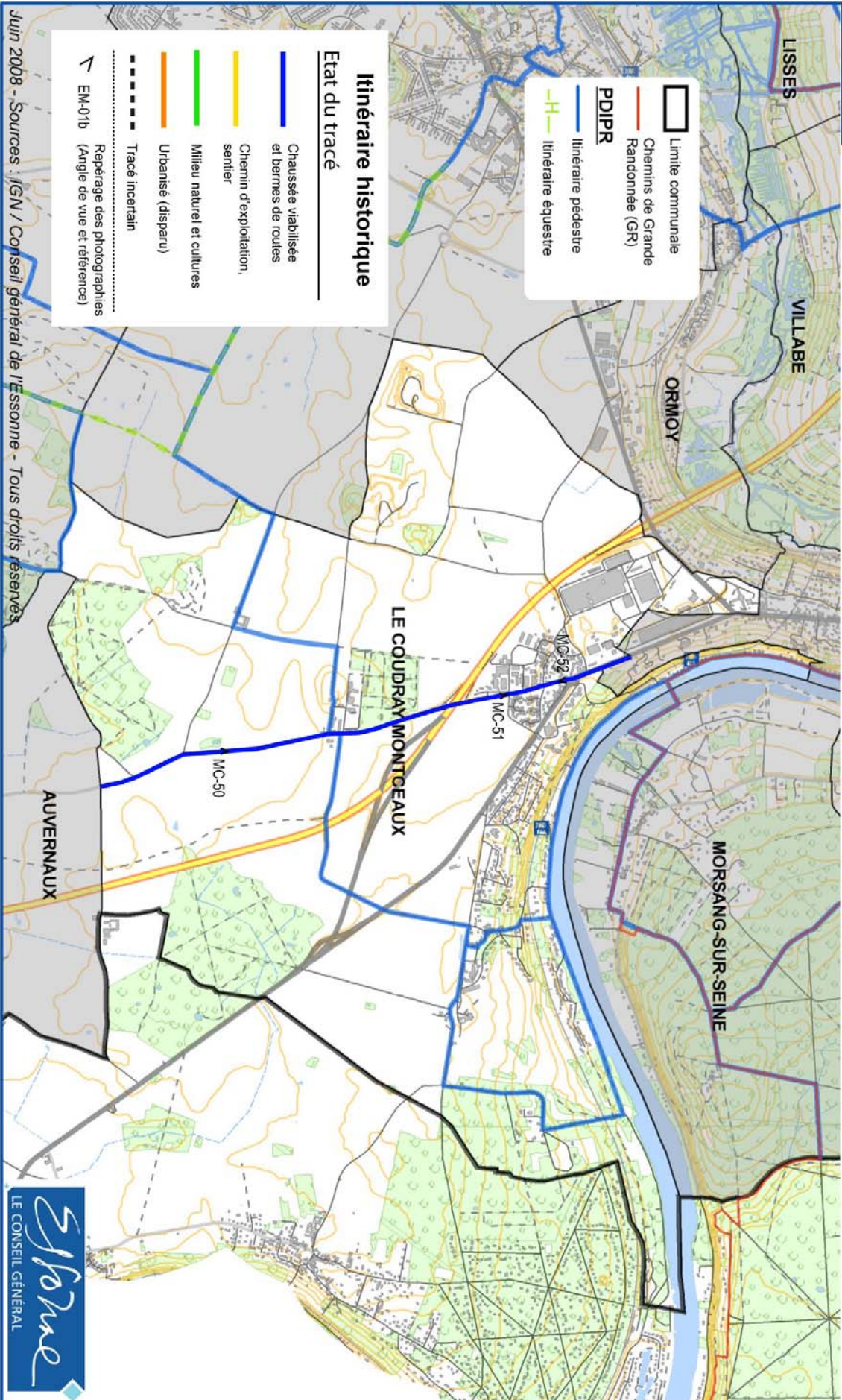
Le Plessis-Chenêt, le long de la RD 948 [MC-51]



Les Monceaux, le long de la RD 948 [MC-50]



0 500 Mètres





**Reportage photographique****Commune d'Auvernaux**

Au sud-est du bois de Sainte-Radegonde, le long de la RD 948 [MC-49]



Traversée du bourg sur la chaussée de la RD 948 [MC-48]



Traversée du bourg sur la chaussée de la RD 948 [MC-47]

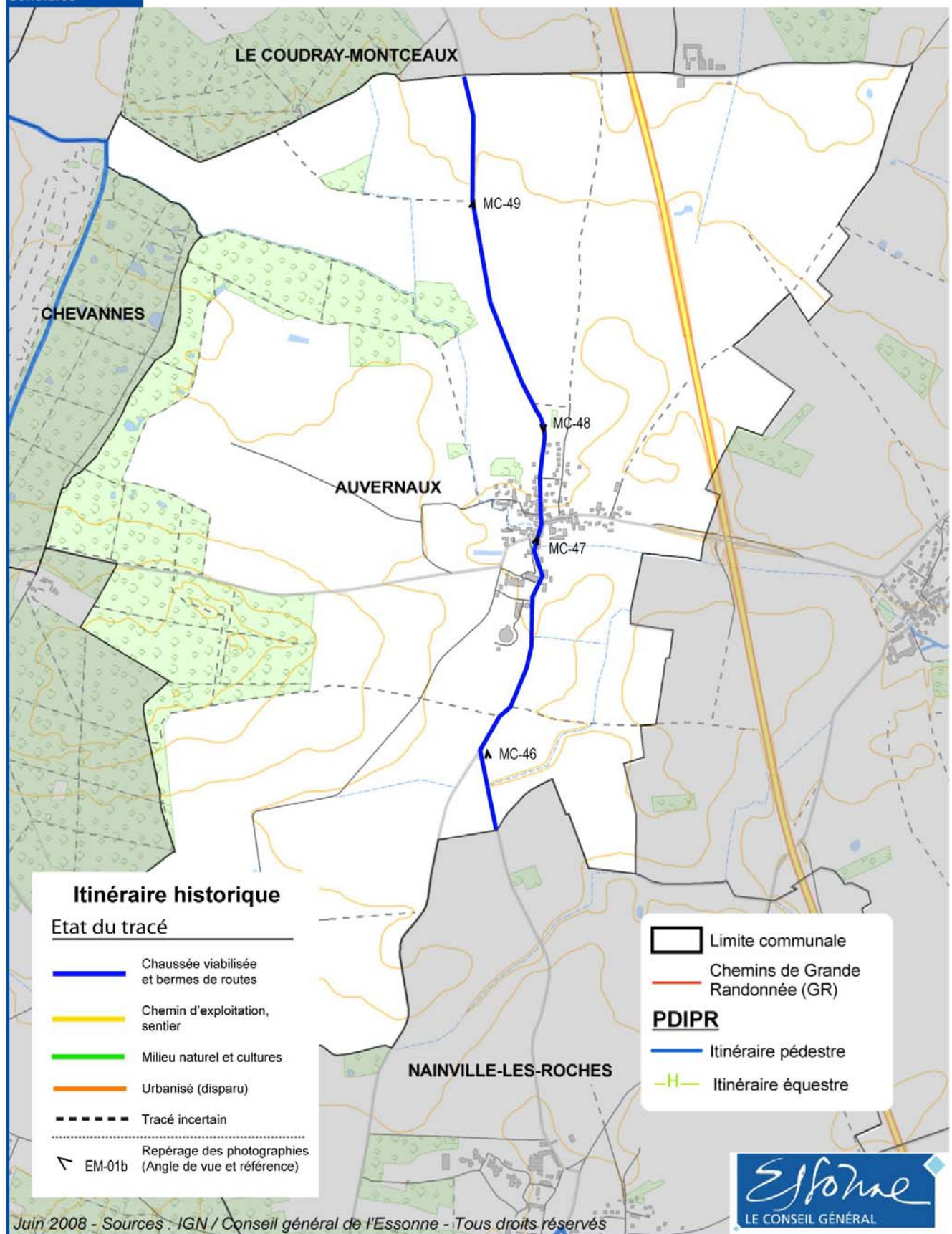


Carrefour de la RD 948 et de la RD 141 [MC-46]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune d'Auvernaux**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

## Commune de Nainville-les-Roches



Le Bois Carré [MC-45]



La Pointe [MC-44]



Près du cimetière [MC-43]



[MC-42]



Ancienne station de Nainville-les-Roches [MC-41]

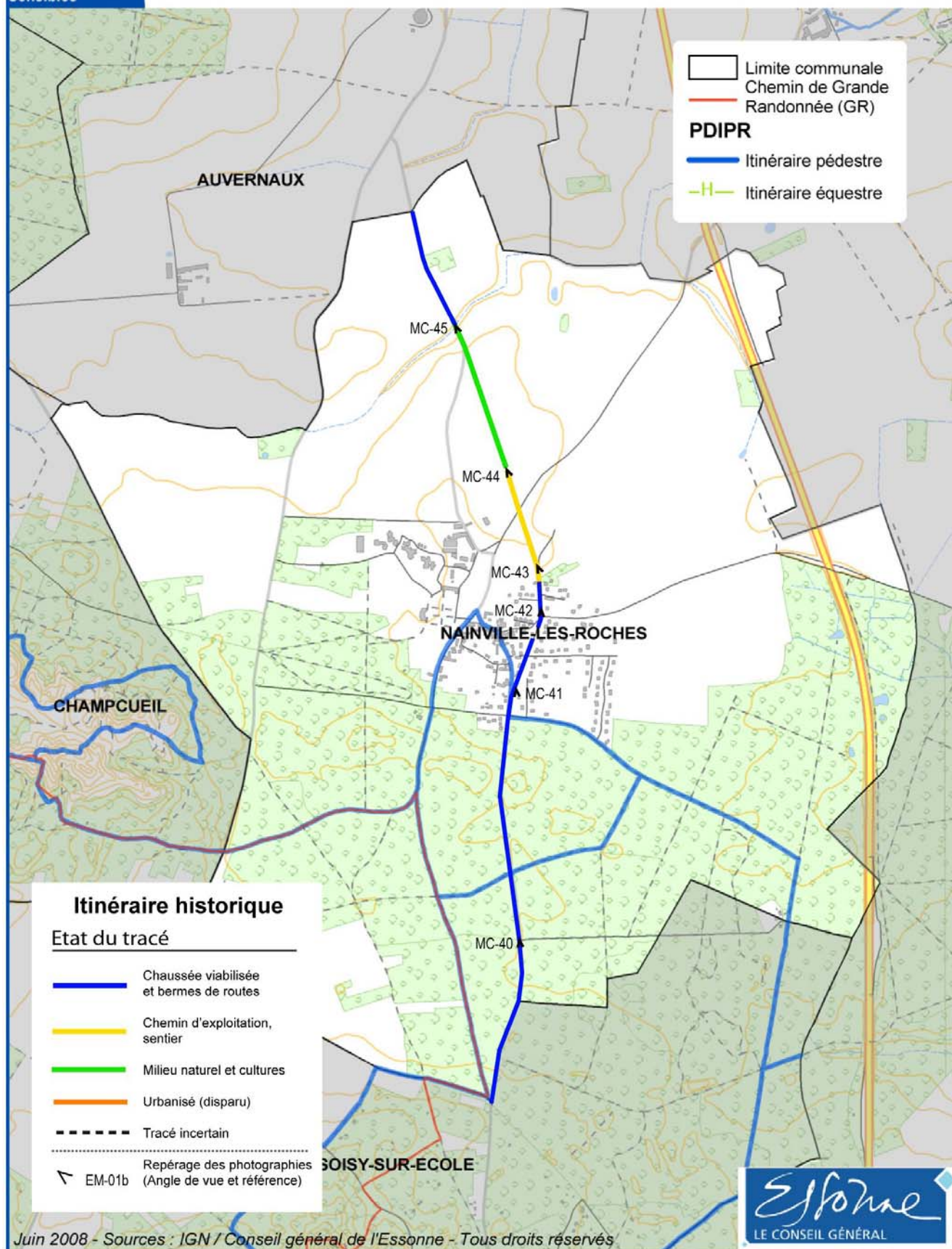


Le long de la RD 141, le Bois des Fontaines [MC-40]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Nainville-les-Roches**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Soisy-sur-École



Le long de la RD 141, le Bois de Réaux [MC-39]



Le long de la RD 141 [MC-30]



Ancienne station de Soisy-sur-Ecole [MC-26]



Rue de l'Ancien Tacot [MC-29]



[MC-28]

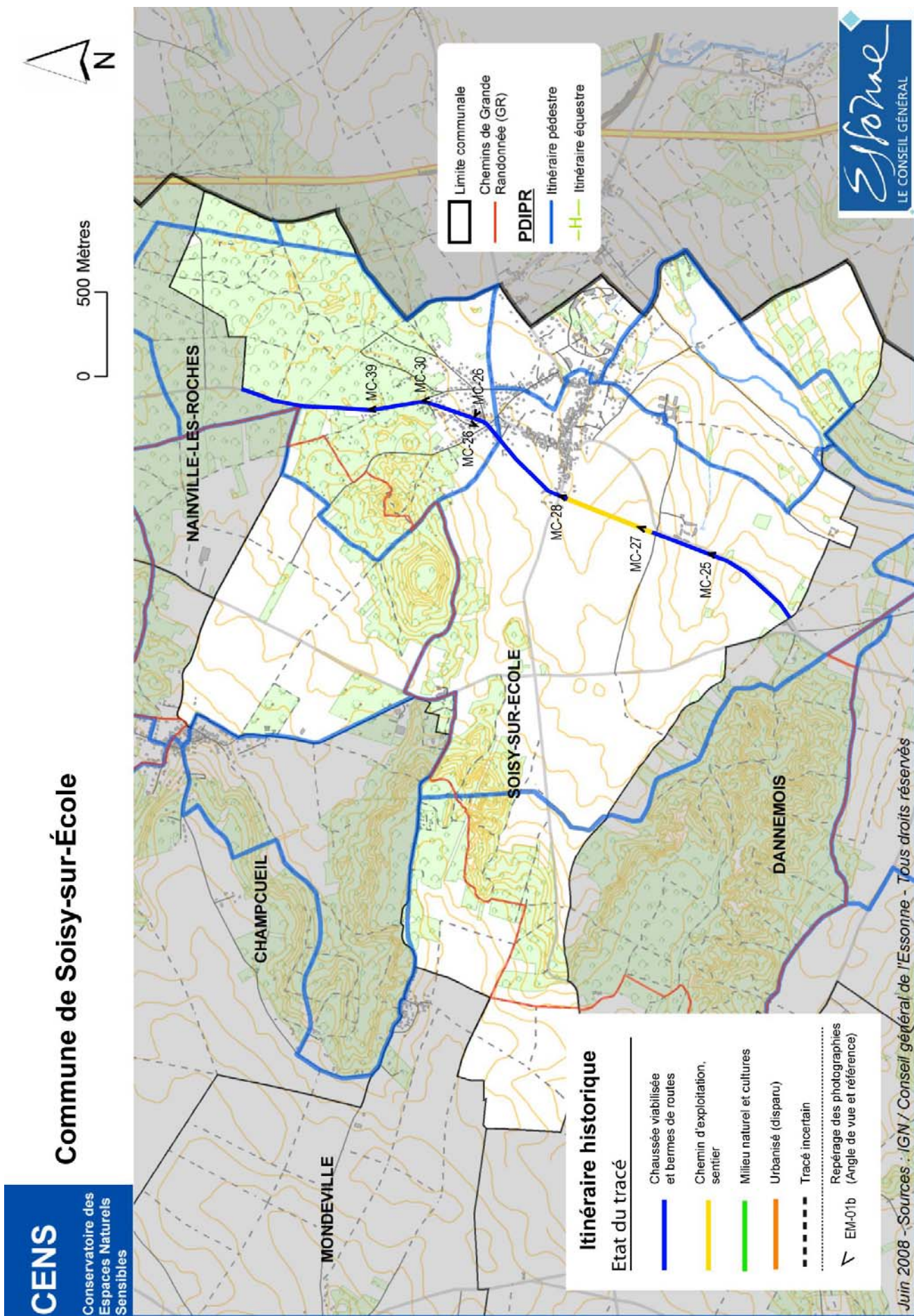


Entre Frémigny et Soisy [MC-27]



Le long de la RD 141, ferme de Frémigny (MC-25)







**Reportage photographique**

## Commune de Dannemois



Châteauvert [MC-24]

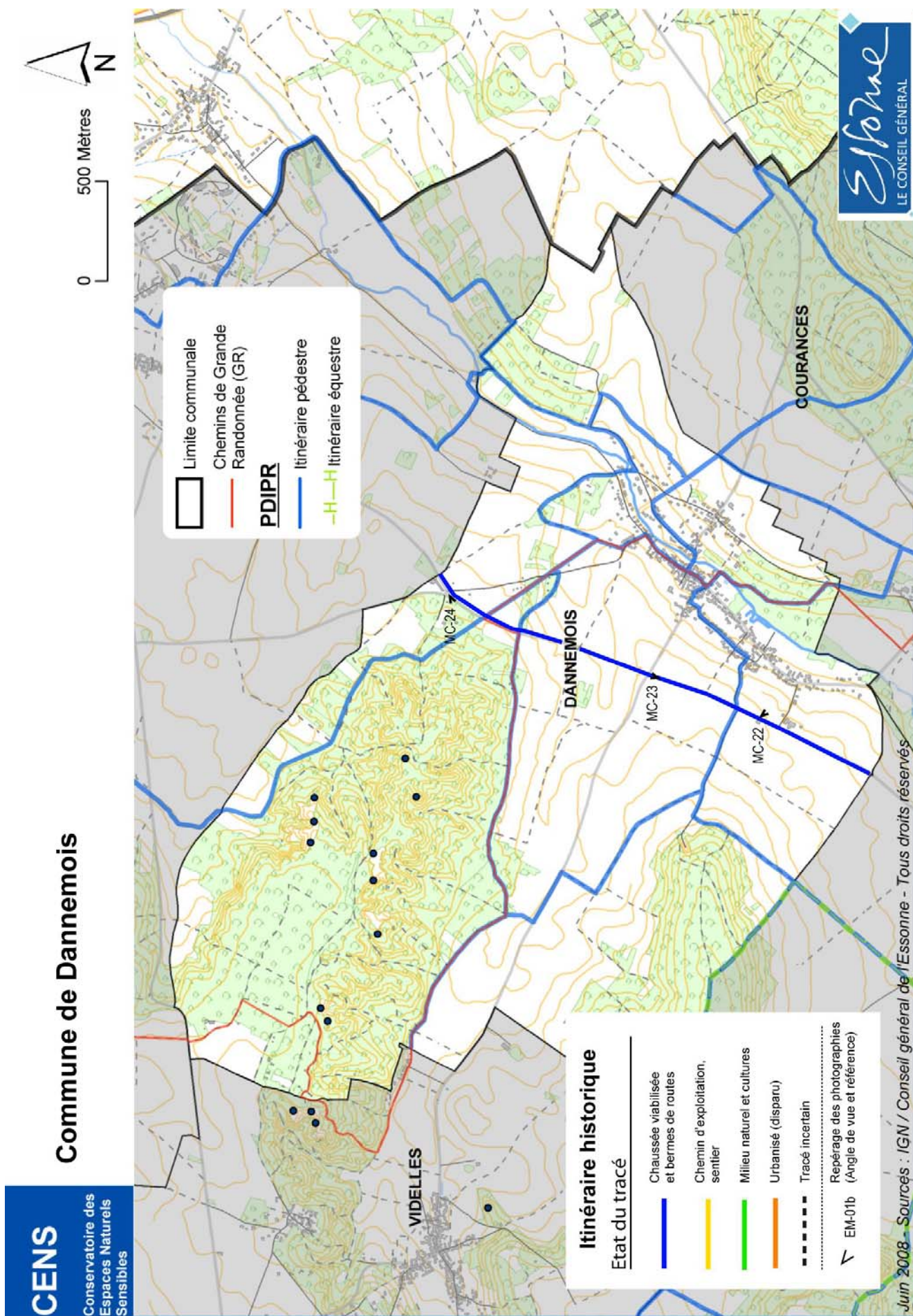


Le long de la RD 948, les Francs-Tireurs [MC-23]



Ancienne station de Courances-Dannemois [MC-22]







## Reportage photographique

### Commune de Moigny-sur-Ecole



Le long de la RD 948 [MC-21]



Rue à Hochard [MC-20]



Rue du Souvenir [MC-19]



Ancienne station de Moigny [MC-18]



Rue Adonis Rousseau [MC-17]

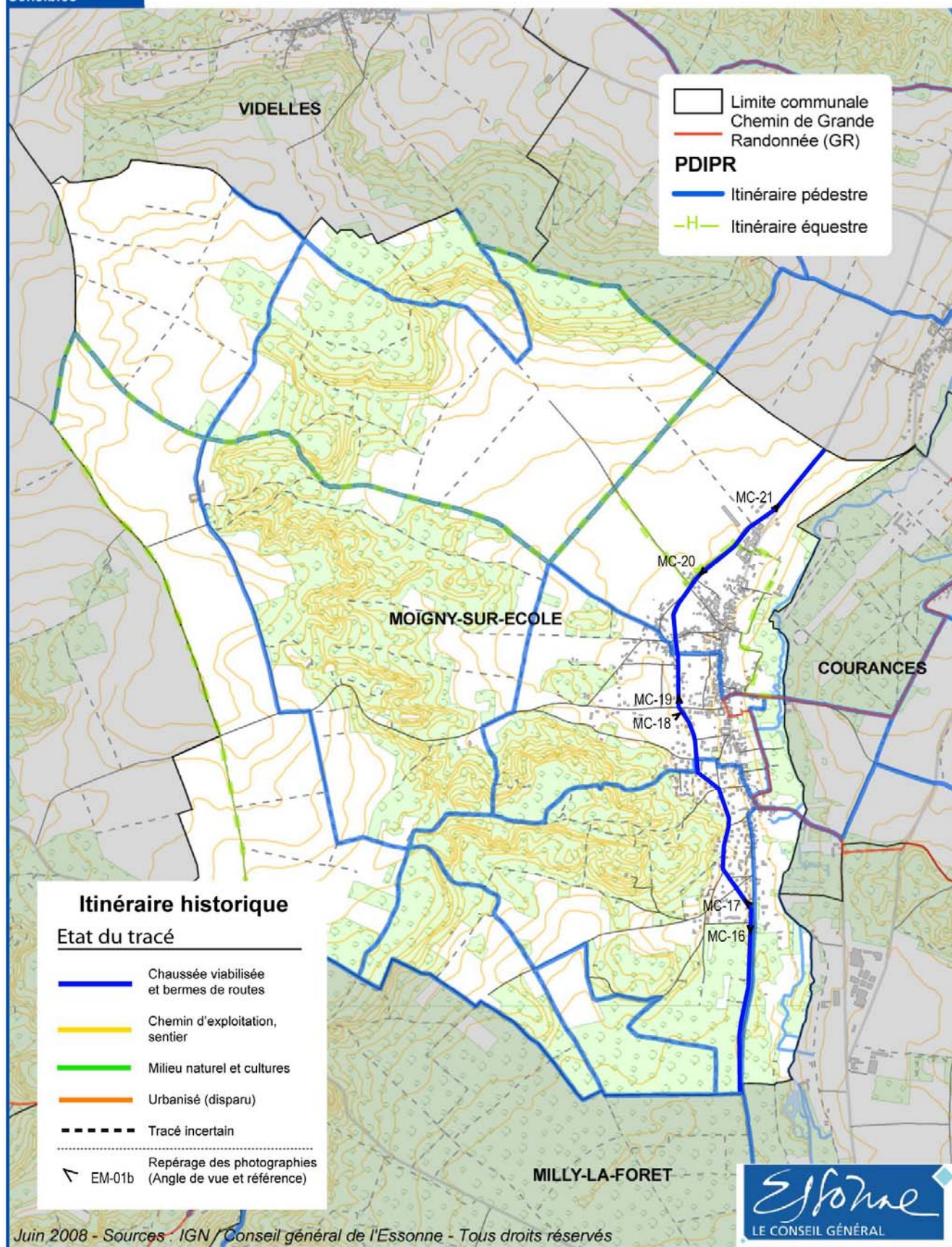


Piste cyclable sur l'emprise de l'ancien CGB [MC-16]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Moigny-sur-École**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Milly-la-Forêt



Piste cyclable sur l'emprise du CGB, le bois des Pauvres [MC-15]



Bois de Milly [MC-14]



Ancienne station de Milly-la-Forêt [MC-13]



Le long du parc de la Croix de Boissy [MC-12]



Remblai, derrière la station de pompage [MC-11]



Rampe à la descente vers Milly [MC-10]

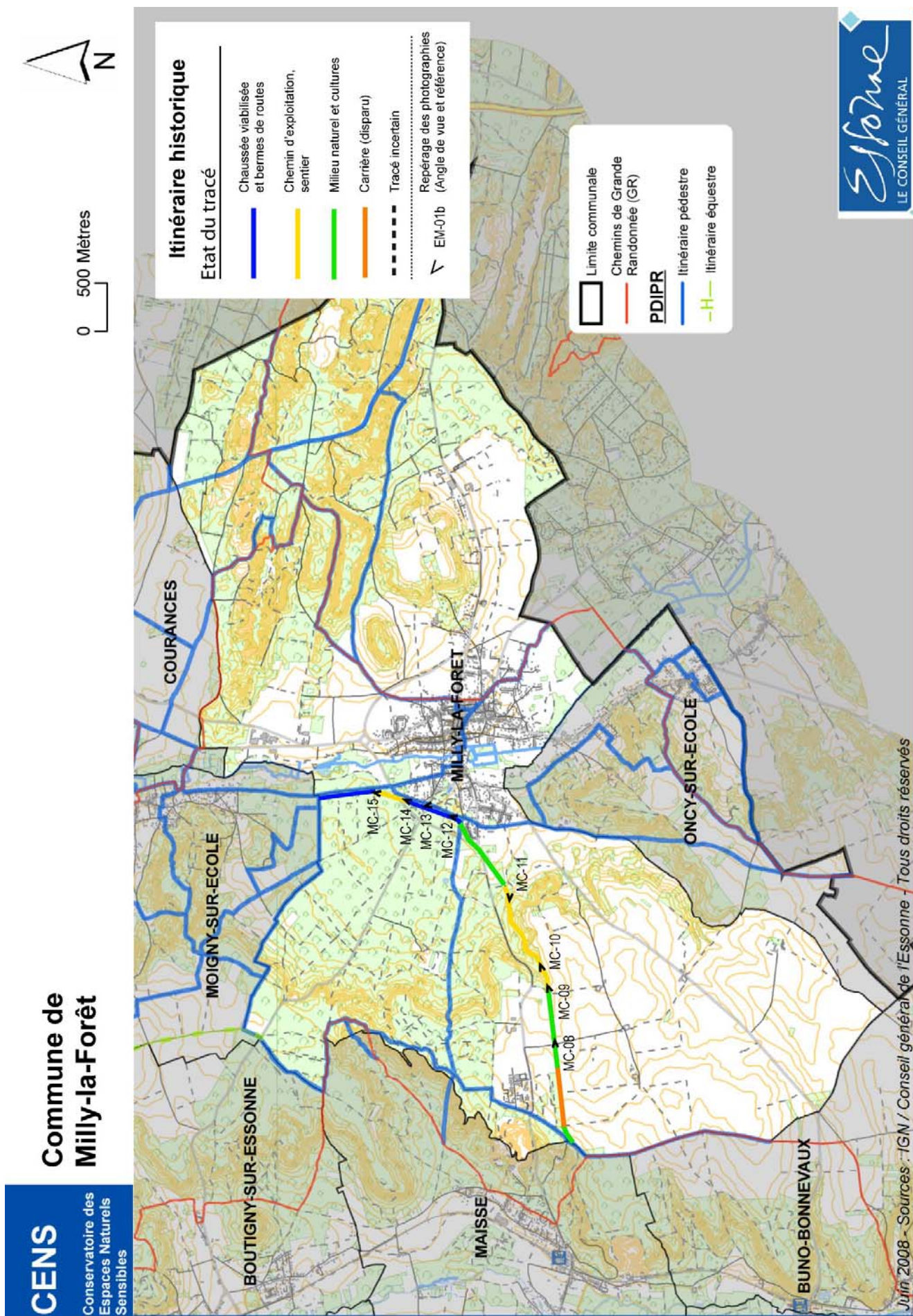


Au nord de la ferme du Tertre [MC-09]



La Boulinière, point 129 (section disparue) [MC-08]







## Reportage photographique

### Commune de Maise



Les Creuseaux [MC-07]



Rampe, bois de Saint-Eloy [MC-05]



Près de la carrière de la Comble [MC-04]



Viaduc au-dessus de la route de Buno [MC-38]



Ancienne station de Maise [MC-37]



Passage de l'Essonne sur la chaussée de la RD 837 [MC-03]

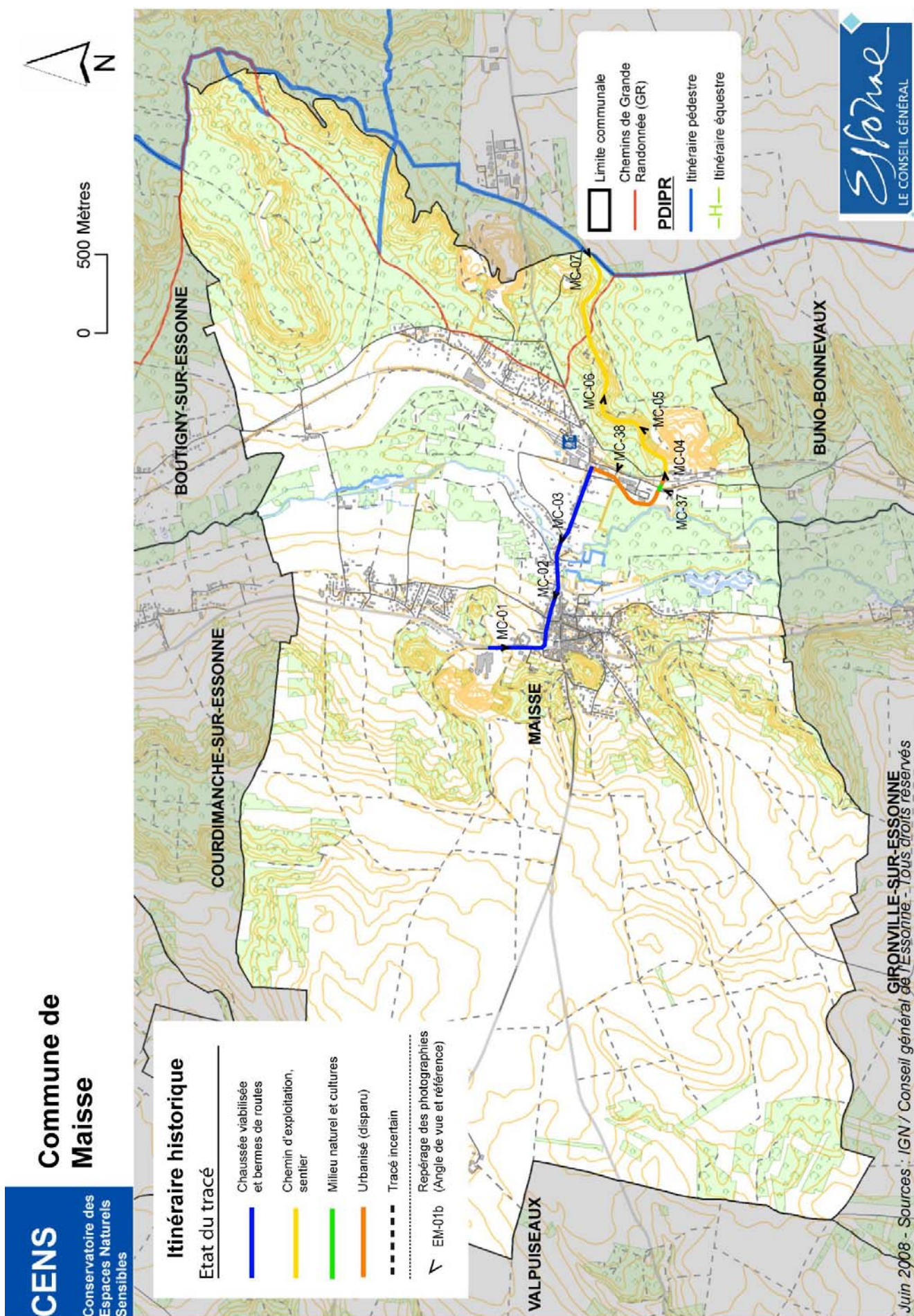


Boulevard du Nord [MC-02]



Emplacement de l'arrêt de Maise  
et raccordement avec la ligne d'Etampes [MC-01]







**H-01**

## Aqueduc de dérivation des eaux de la Vanne et du Loing

### Aqueduc Belgrand

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Milly-la-Forêt, Courances, Dannemois, Soisy-sur-Ecole, Champcueil, Mennecey, Villabé, Lisses, Courcouronnes, Ris-Orangis, Grigny, Viry-Châtillon, Savigny-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste.

Point d'entrée : 48° 24'15" - 2° 32'06

Point de sortie : 48° 43'02" – 2° 21'25

Développement : environ 41 km

### Typologie

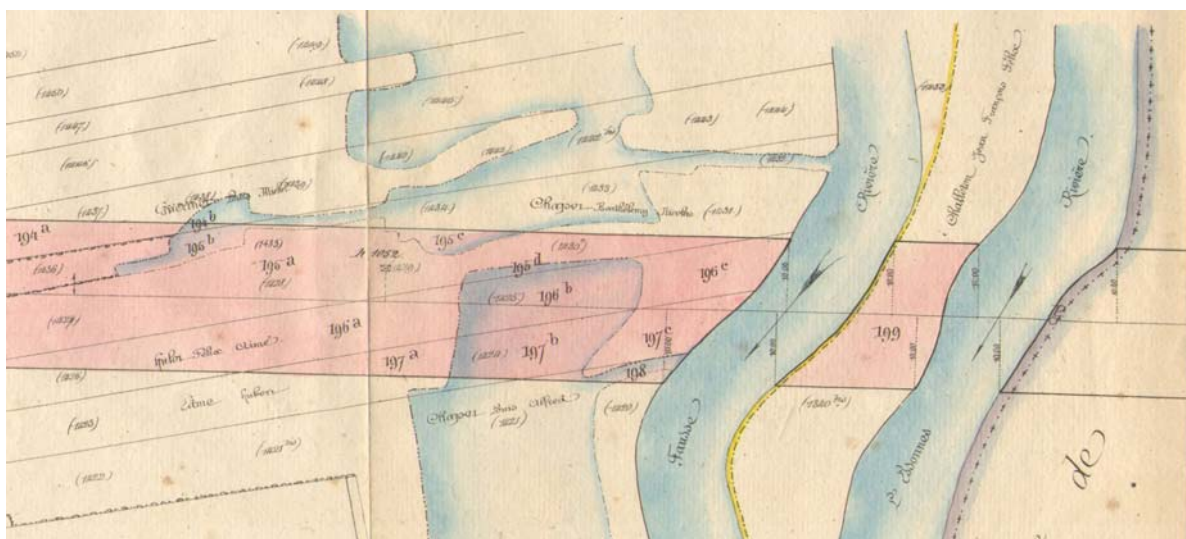
### Ouvrages linéaires divers

### Données historiques

Éléments de datation: Aqueduc de la Vanne : 1855-1875, aqueduc du Loing : 1895-1921

Sous le Second Empire, face à une population croissante, Paris souffre d'un manque criant d'eau potable.. Le préfet Haussmann fait appel à l'ingénieur hydrologue **Eugène Belgrand** (1810-1878) qui propose de capter l'eau de sources distantes de 150 km de la capitale : celles de la Dhuis près de Château-Thierry et de la Vanne près de Sens. Ce projet ambitieux est adopté en 1855 par le Conseil municipal de Paris et est autorisé par un décret impérial en date du 19 décembre 1866. Les travaux commencent en 1863 avec le captage des sources de Dhuis, puis à partir de 1867 avec celles de la Vanne, dans la région de Sens.

L'**Aqueduc de la Vanne** est mis en service en 1874. Il peut transporter 145 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour sur une distance de 136 km; dont 17 km de siphons et 14,5 km d'arcades. Il s'affranchit de nombreux obstacles naturels grâce à d'ingénieux dispositifs : les buttes gréseuses du Gâtinais sont contournées ou traversées en souterrains, les vallées de l'École, de l'Essonne, et de l'Orge sont franchies par d'audacieux siphons. De 1895 à 1921, pour achever l'œuvre de Belgrand, les eaux de Montereau, de Saint-Pierre-lès-Nemours et de Provins sont captées gagnent le réservoir de Montrouge dans l'**Aqueduc du Loing**, dont la conduite est construite en parallèle de celle de la Vanne. Ces installations sont toujours en service.



Plan parcellaire du projet d'aqueduc dans la traversée du marais de Montauger (1868-1870) [AD 91 : 3S/1-6]

Sources d'identification : Archives départementales de l'Essonne :

- 3S/1 : Dérivation des Sources de la Vanne (1866-1871): enquête, décret, extraction de matériaux.
- 3S/2-6 : Dérivation des Sources de la Vanne : dossiers communaux, plans.



**Diagnostic / État de conservation**

L'Aqueduc est la propriété de la Ville de Paris et il est géré par la société dite « Eaux de Paris » (ex. SAGEP). L'ouvrage est bordé d'une emprise inconstructible de 10 à 20 m de large qui constitue un axe évident de promenade et de déplacements piétons et cyclables.

L'itinéraire est globalement continu sauf dans certaines zones de buttes gréseuses du Gâtinais où l'aqueduc passe en souterrain et ne présente en conséquence pas d'emprise en surface (butte du Coquibus, Bois de Turenne, butte des Challos). Des allées forestières ou des sentiers permettent alors la relation entre les sections aériennes de l'aqueduc. De Milly jusqu'à Courcouronnes, le parcours est majoritairement constitué d'un sentier bordé de bermes herbeuses. La continuité est momentanément interrompue au passage de la RN 104. L'itinéraire reprend à Ris, franchit l'A6 par un passage piétonnier sous l'autoroute et se poursuit sur une voie verte qui a été aménagée jusqu'à l'Orge (limite de communes de Viry-Châtillon avec Savigny-sur-Orge). Le parcours s'effectue ensuite en site urbain mais reste agréable.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

| Critères / valeur                               | Faible | Moyen | Fort |
|-------------------------------------------------|--------|-------|------|
| Rareté/originalité                              |        |       |      |
| Valeur structurante dans le paysage environnant |        |       |      |
| État de conservation                            |        |       |      |

**Itinéraire historique d'intérêt majeur à prendre en compte en priorité**

Date du diagnostic : 18 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 18/11/2008 16:18

**Bibliographie**

- **Bouchary J.** – L'eau à Paris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : la compagnie des eaux de Paris. *Paris, 1946, in-8° br., 159 p.*
- **Montorgueil G.** - Les eaux et les fontaines de Paris. *Payot éd., 1928, in-8°, 204 p., 12 pl.*
- **Joanne Paul** - Dictionnaire géographique et administratif de la France. *Hachette, Paris, 1906.*
- **Sébillot & Mauguin** – Les eaux de Paris. Recherches sur l'approvisionnement économiques des services publics. *1862.*
- **Haussmann G. E.** – Mémoire sur les eaux de Paris présenté à la commission municipal le 4 août 1854.



**Autres ressources documentaires**

néant

Ressources INTERNET (liens valides au 18 novembre 2008) :

<http://pagesperso-orange.fr/damien.jullemier/vsj/aqueduc-vanne.htm>

<http://www.grigny91.fr/histoire/orme7.htm>



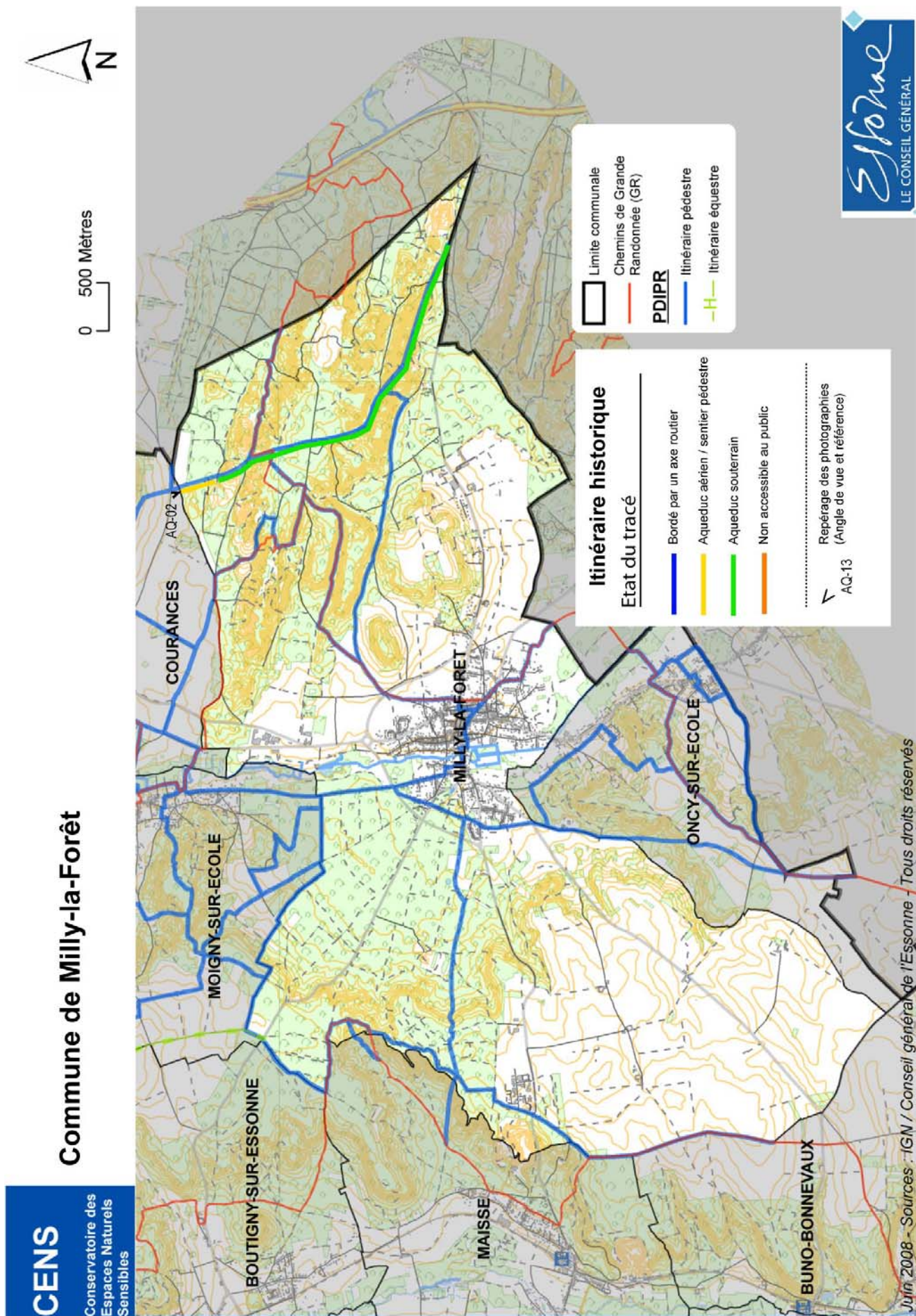
**Reportage photographique**

Commune de Milly-la-Forêt



Le versant nord de la butte du Coquibus [AQ-02]







**Reportage photographique**

## Commune de Courances



La pointe de Chalmont et le bois de Turelles [AQ-01]



La Garenne de Montmusard [AQ-03]



Regard avant le franchissement de la vallée de l'Ecole [AQ-04]



Siphon de l'Ecole [AQ-05]

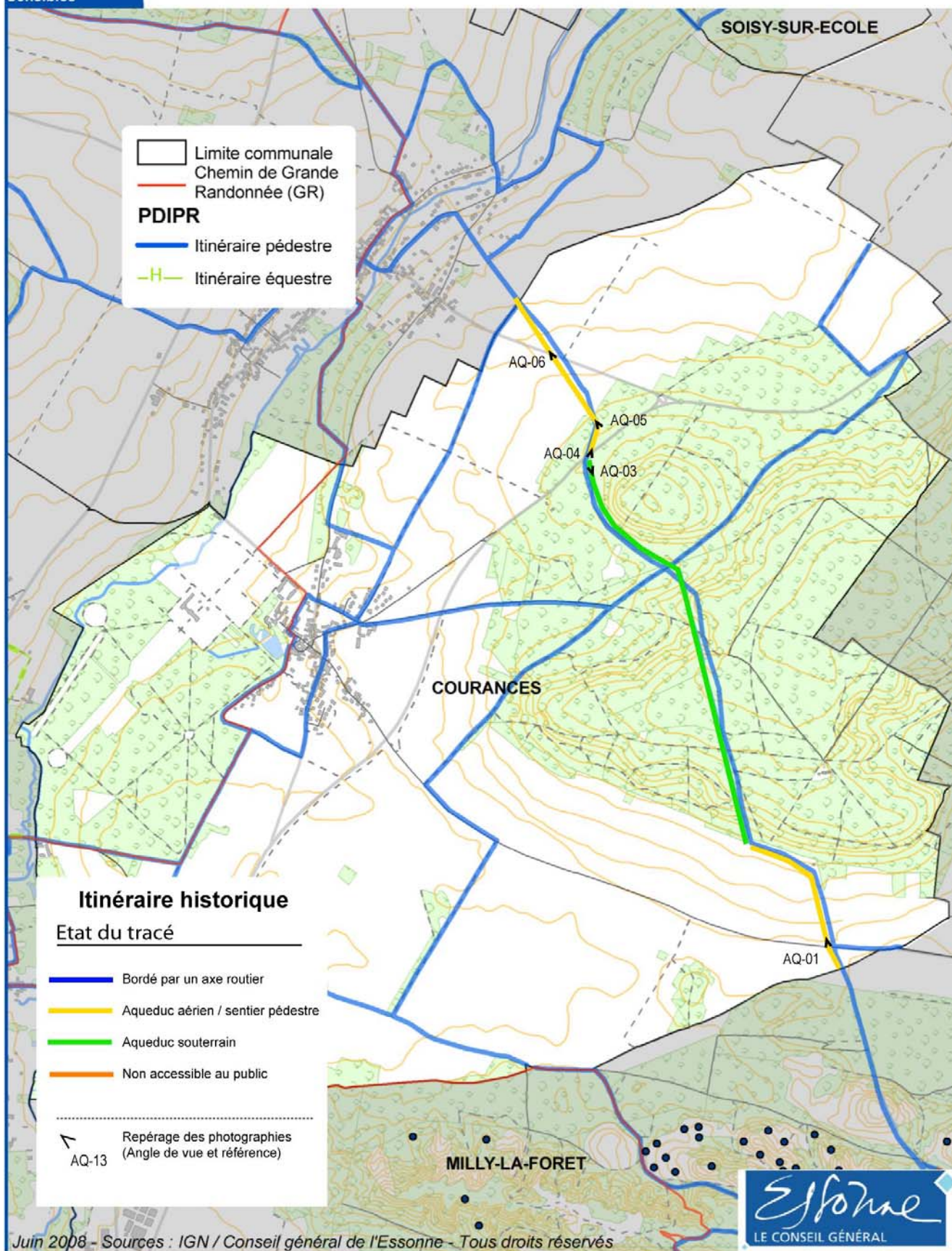


Siphon de l'Ecole à l'intersection de la D 90 [AQ-06]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Courances**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Dannemois



Siphon de l'Ecole, versant est [AQ-07]



Siphon de l'Ecole, versant ouest [AQ-08]



Intersection avec la D 141 [AQ-09]



Intersection avec la D 141 [AQ-10]

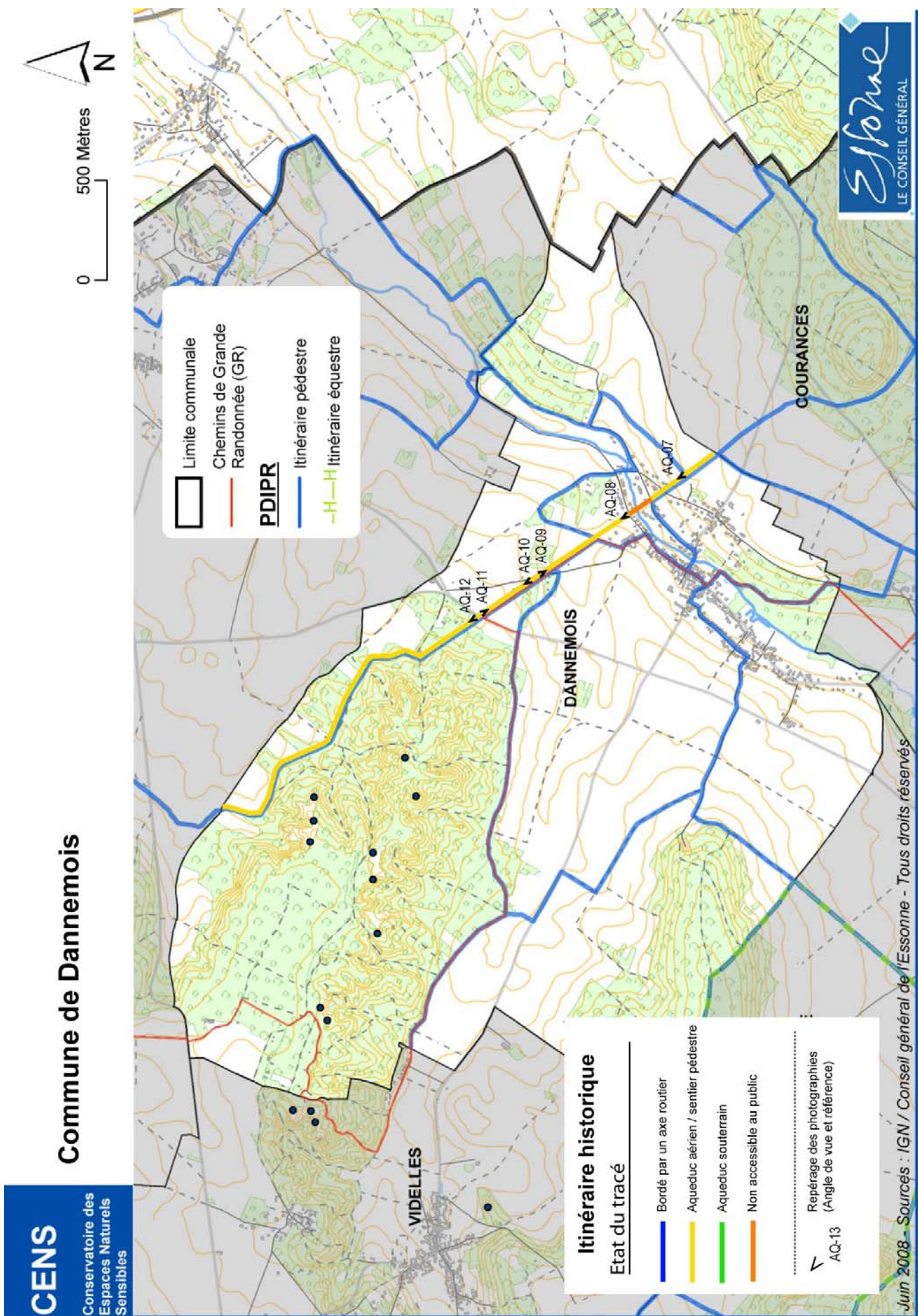


Les Sables [AQ-11]



Châteauvert, bois de la Louvetière [AQ-12]







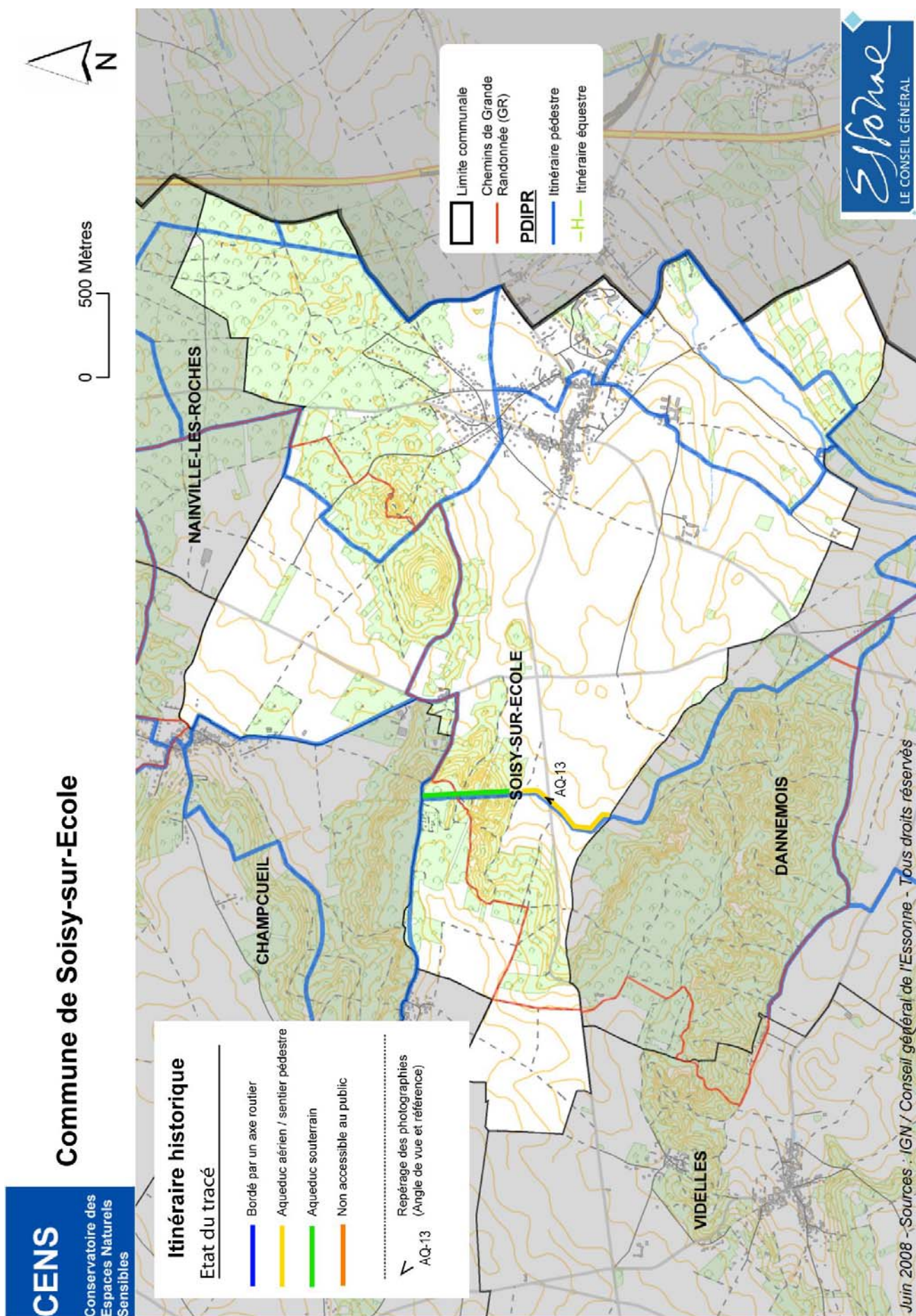
**Reportage photographique**

Commune de Soisy-sur-Ecole



Avant le passage en souterrain sous la butte des Challois, intersection avec la D 83 [AQ-13]







## Reportage photographique

### Commune de Champcueil



La Plaine de Beauvais [AQ-15]



Sur le plateau à l'ouest de Beauvais [AQ-16]



Vers la forêt des Grands Avaux [AQ-17]



Intersection avec la route de Noisement [AQ-18]



Le Bois de la Valette [AQ-20]



Beauregard [AQ-21]

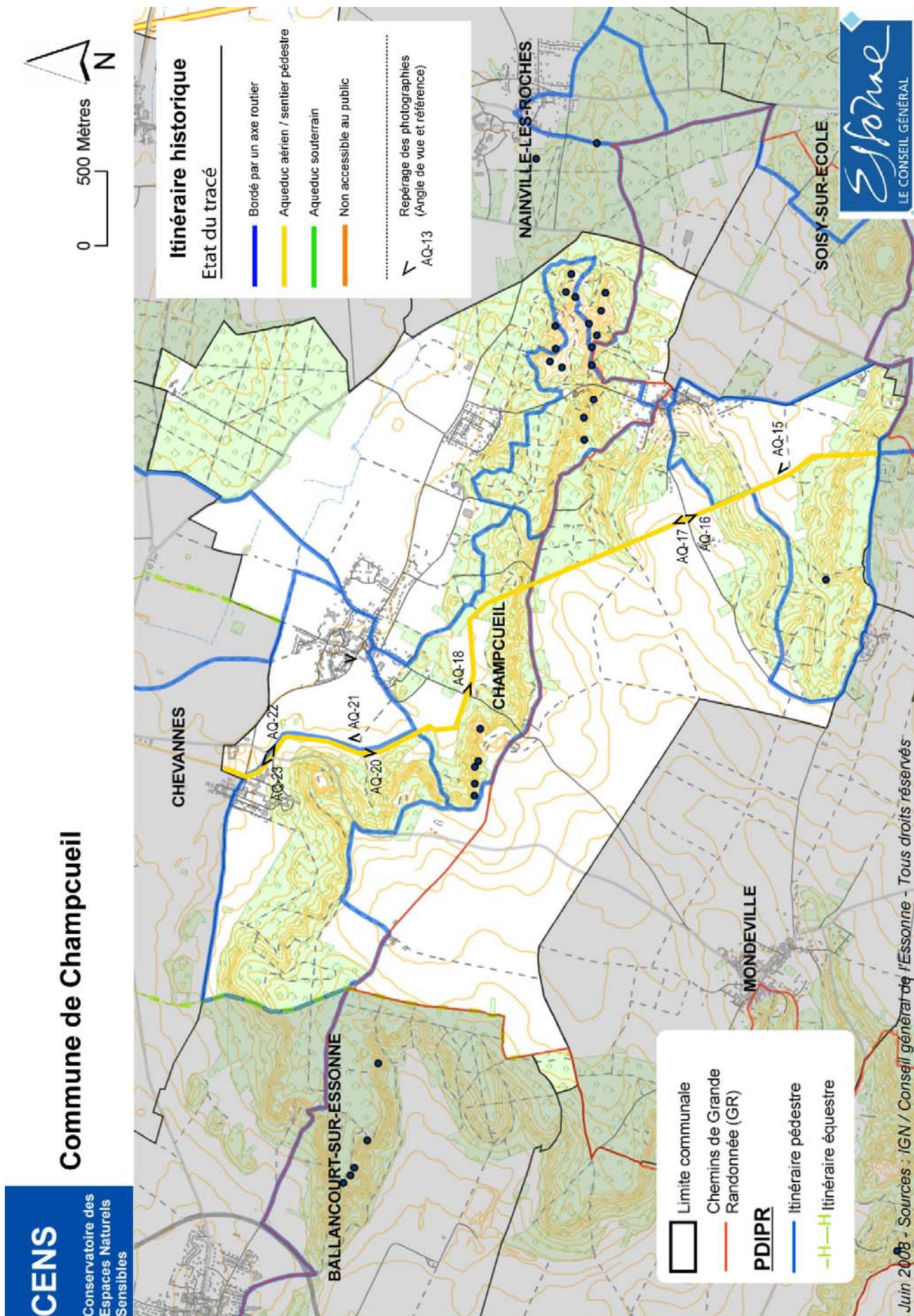


Intersection avec la D 153 [AQ-22]



Le long de l'Hôpital G. Clémenceau [AQ-23]







## Reportage photographique

### Commune de Chevannes



Les grandes arcades de Chevannes [AQ-24,25]



Siphon de la D 74 [AQ-26]



Siphon de la D 153 [AQ-27]

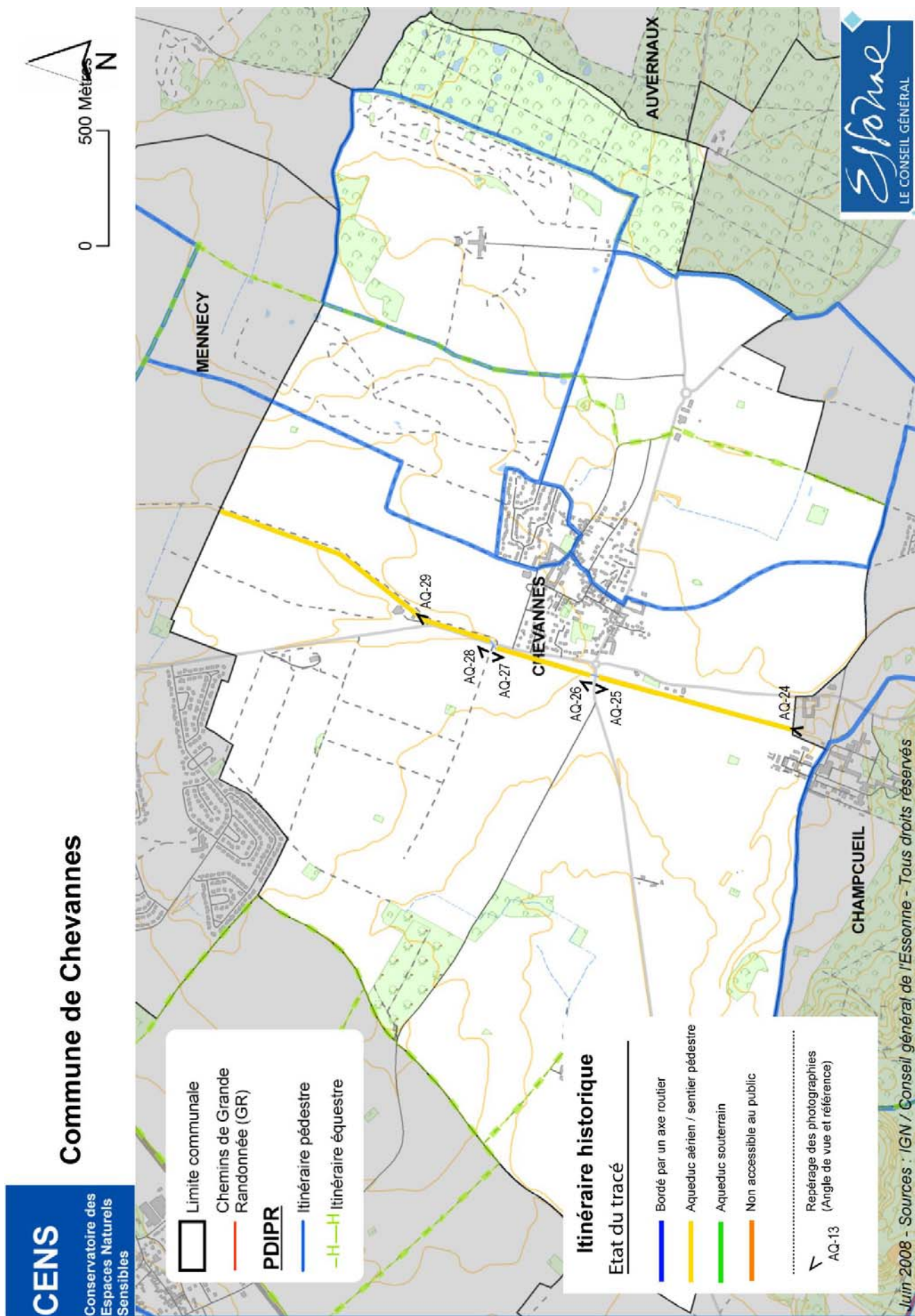


Siphon de la D 153 [AQ-28]



La Longue Raie [AQ-29]







## Reportage photographique

### Commune de Mennecy



Point 87, vers le sud [AQ-30]



Point 87, vers le nord [AQ-31]



Intersection avec la D 153d [AQ-32]



Siphon de la D 191, boulevard Charles de Gaulle [AQ-35]



Siphon de l'avenue de la Jeannotte [AQ-37]



Rue du Clos Renault [AQ-39]

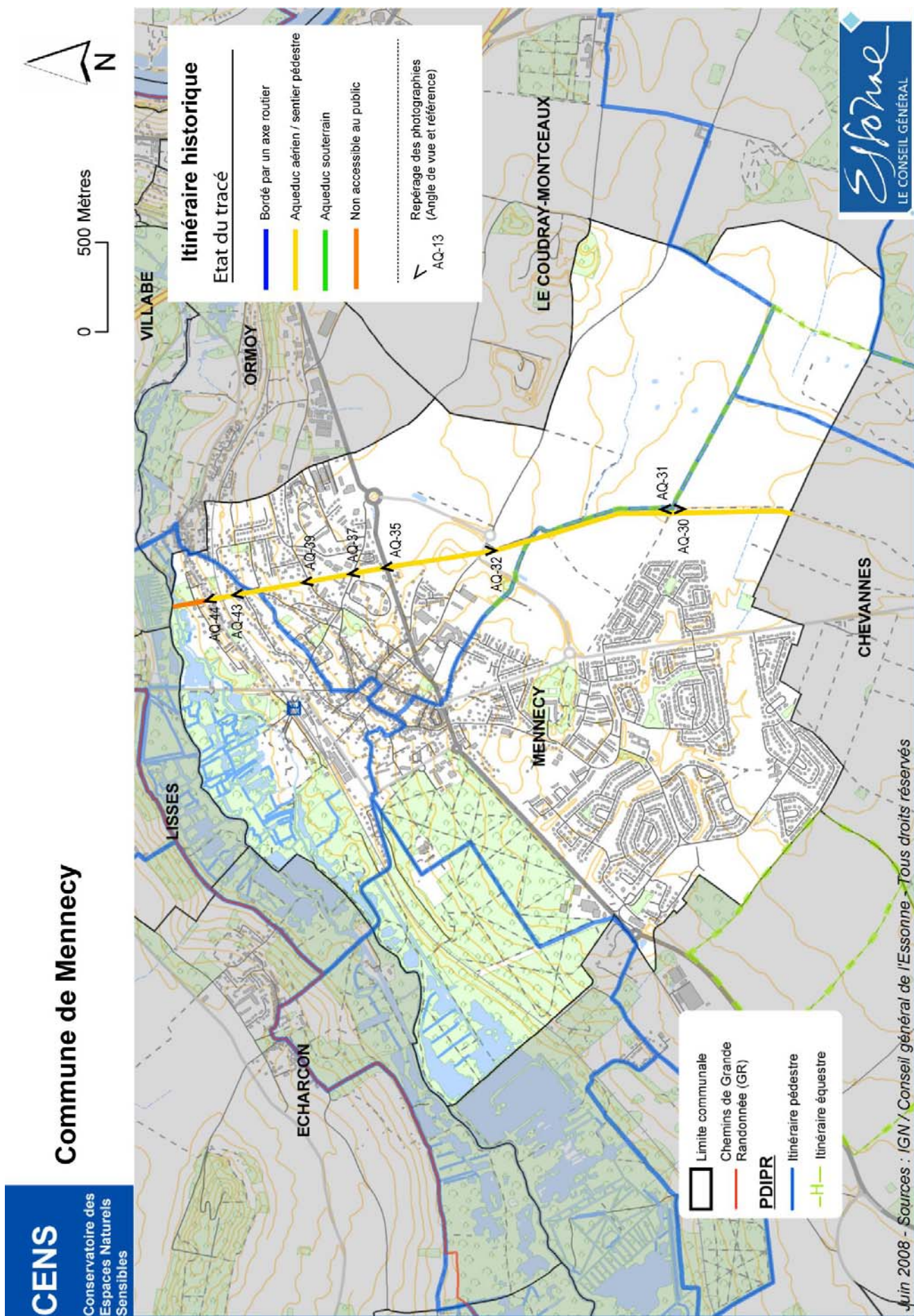


Passage sous la voie de chemin de fer, rue Canoville [AQ-43]



Avant le pont sur l'Essonne, rue du Petit-Mennecy [AQ-44]







## Reportage photographique

Commune de Villabé



Pont-aqueduc sur le marais de l'Essonne [AQ-92]



Montauger [AQ-91]



Les Vignes de Montauger [AQ-90]

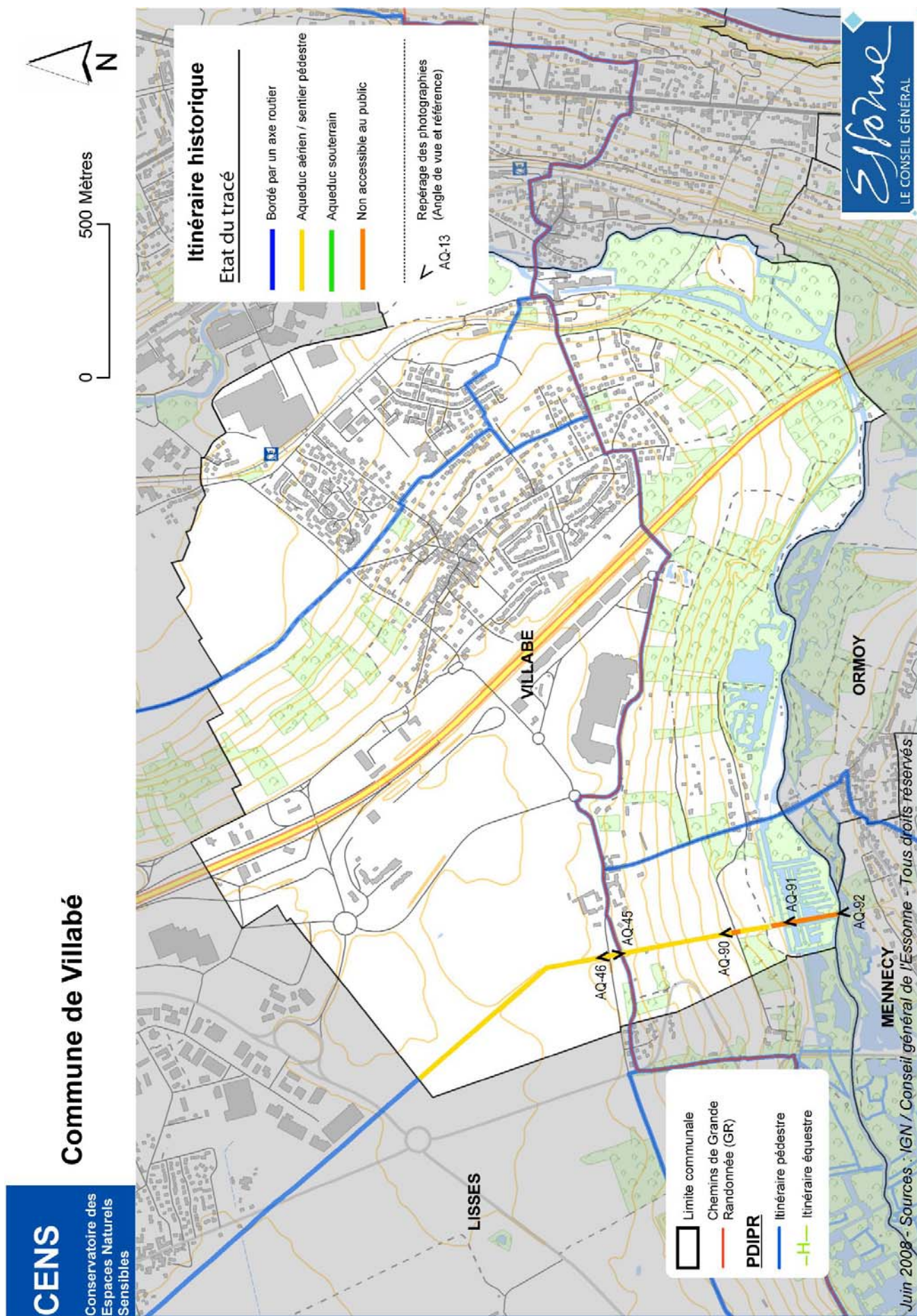


Siphon de l'Essonne, route de Villoison [AQ-45]



La Plaine des Brateaux, route de Villoison [AQ-46]







**Reportage photographique**

## Commune de Lisses



Intersection avec la D 153 [AQ-47]



Intersection avec la route de Mennecey [AQ-49]



Intersection avec la route de Mennecey [AQ-50]



Rue Thirquin [AQ-52]



Intersection avec l'avenue des Parcs [AQ-53]

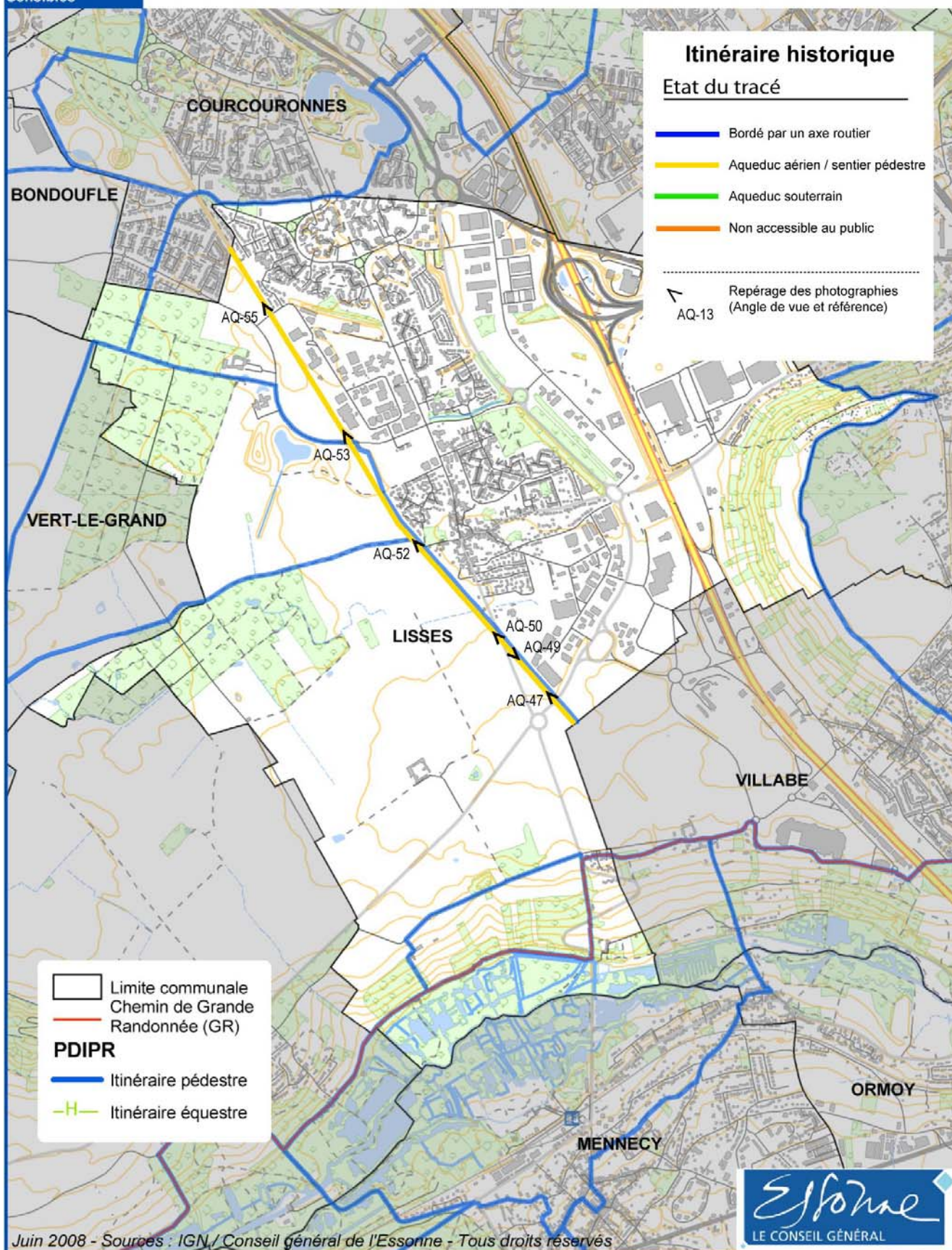


Intersection avec la rue des Malines [AQ-55]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Lisses**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Courcouronnes



Rue Emile Biort [AQ-56]

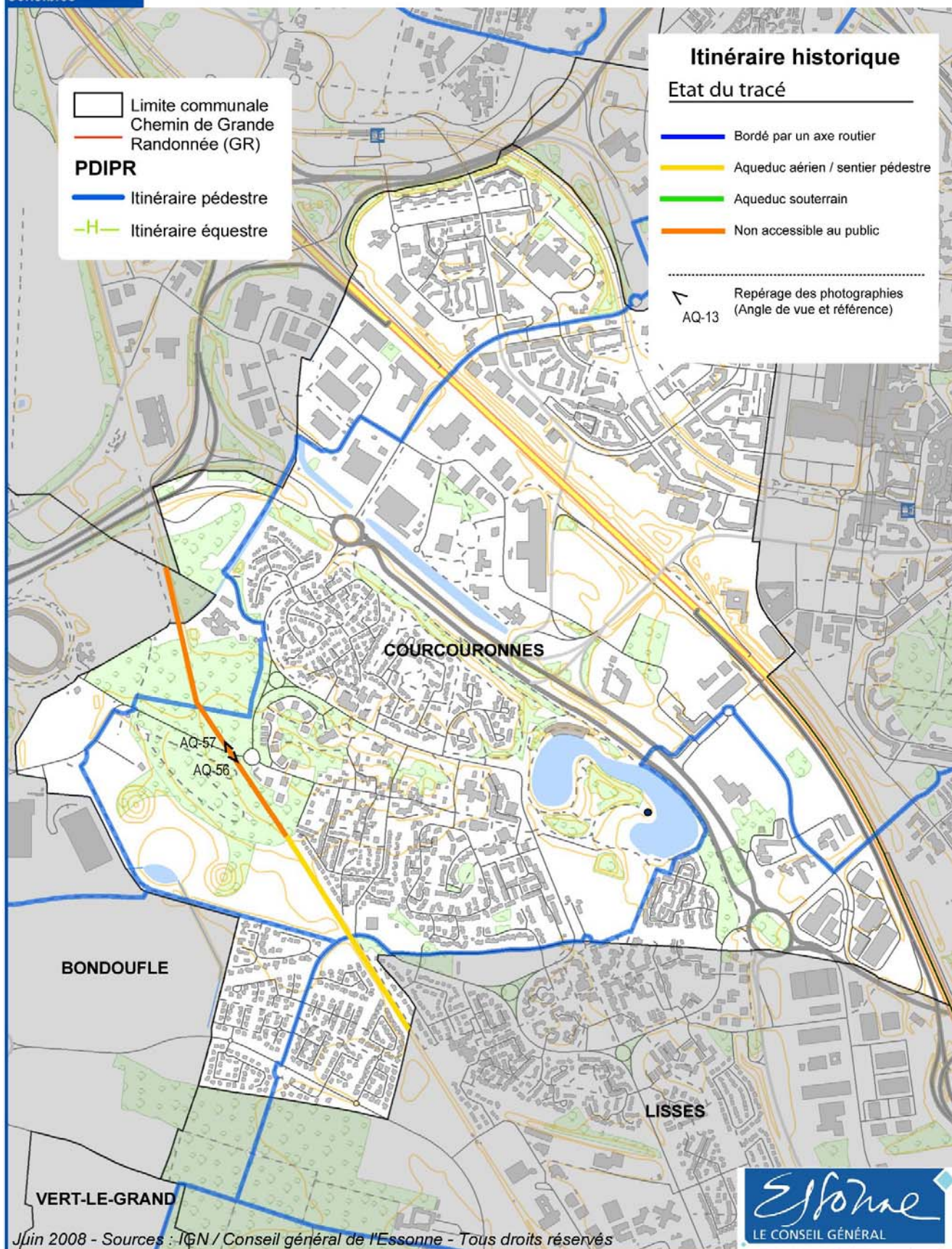


Bois de la Châtaignerie, rue Emile Biort [AQ-57]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Courcouronnes**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Ris-Orangis



Arcades au nord de la N 104 [AQ-58 & 58b]



Entre la N 104 et l'avenue Joliot-Curie [AQ-61]



Siphon de l'avenue Joliot-Curie [AQ-60]



Le long de l'hippodrome [AQ-62]

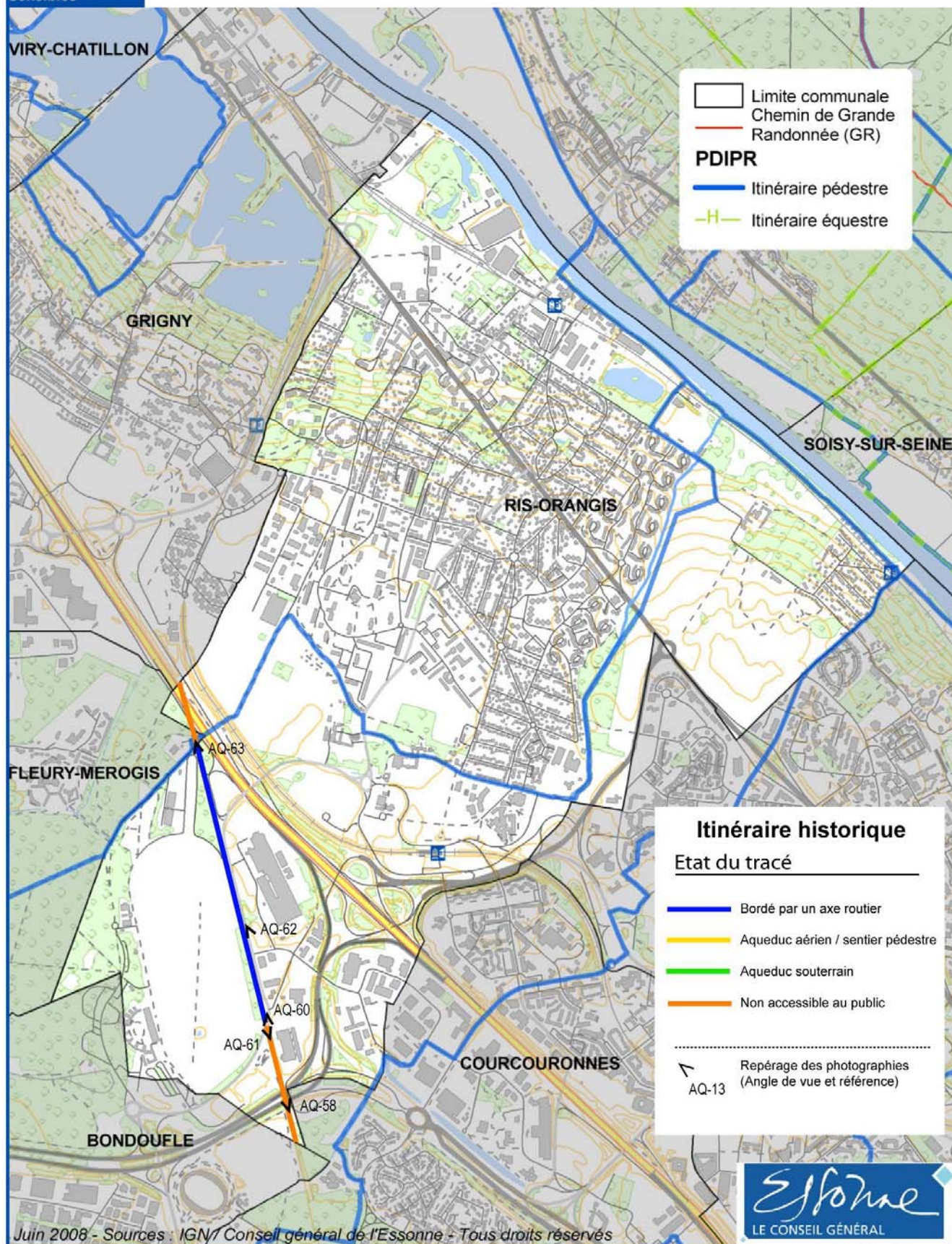


Chemin du Bois de l'Hôtel-Dieu [AQ-63]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Ris-Orangis**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Grigny



Voie verte parallèle à l'autoroute A6 [AQ-64]



Voie verte parallèle à l'autoroute A6 [AQ-65]

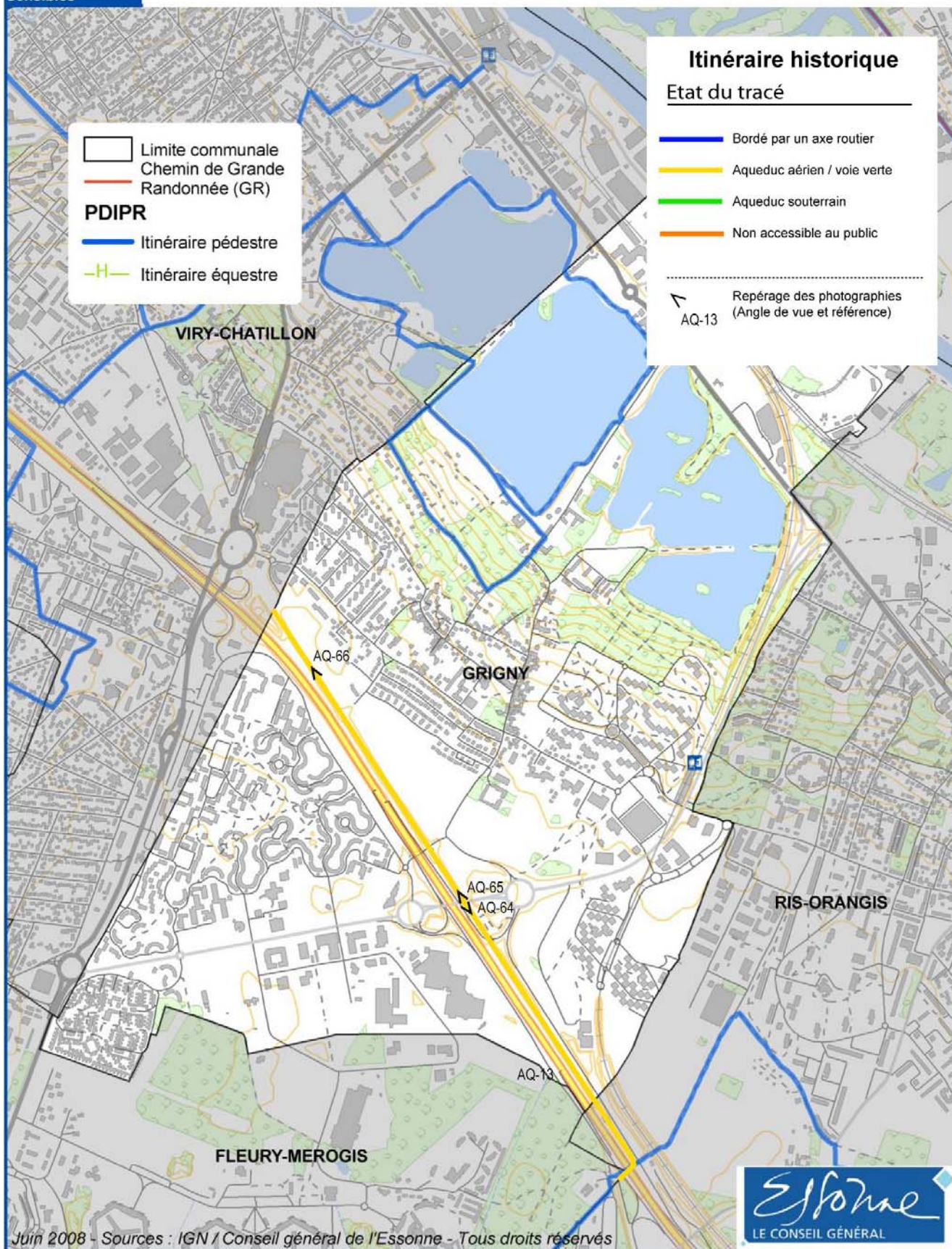


Voie verte, rue des carriers [AQ-66]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Grigny**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Viry-Châtillon



Voie verte, coté sud du giratoire du moulin de Viry [AQ-67]



Coté nord du giratoire du moulin de Viry [AQ-69]



Arcades de Viry, allée de la Vanne [AQ-71]



Allée de Corse [AQ-72]



Rue Duparchy [AQ-73]

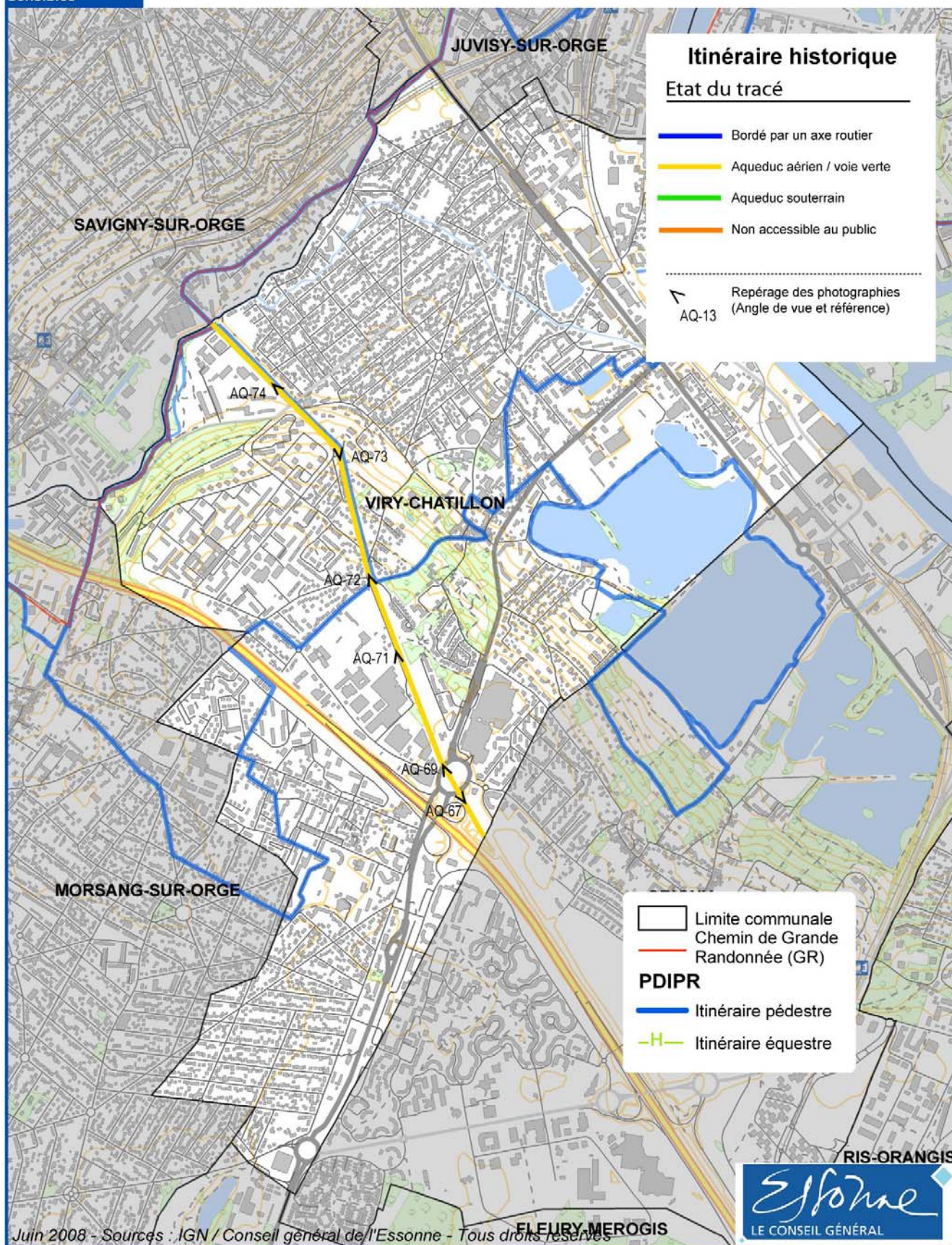


Avenue du Bellay [AQ-74]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Viry-Châtillon**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

### Commune de Savigny-sur-Orge



Pont-aqueduc sur l'Orge, avenue du Bellay [AQ-75]



Passage sous la ligne SNCF, av. des Belles Fontaines [AQ-77]



Avenue des Belles Fontaines [AQ-76]



Carrefour rue de Provence - rue de Champagne [AQ-79]



Rue de Champagne, rue des Palombes [AQ-80]



Rue de Champagne, rue des Palombes [AQ-81]



Rue des Palombes [AQ-82]

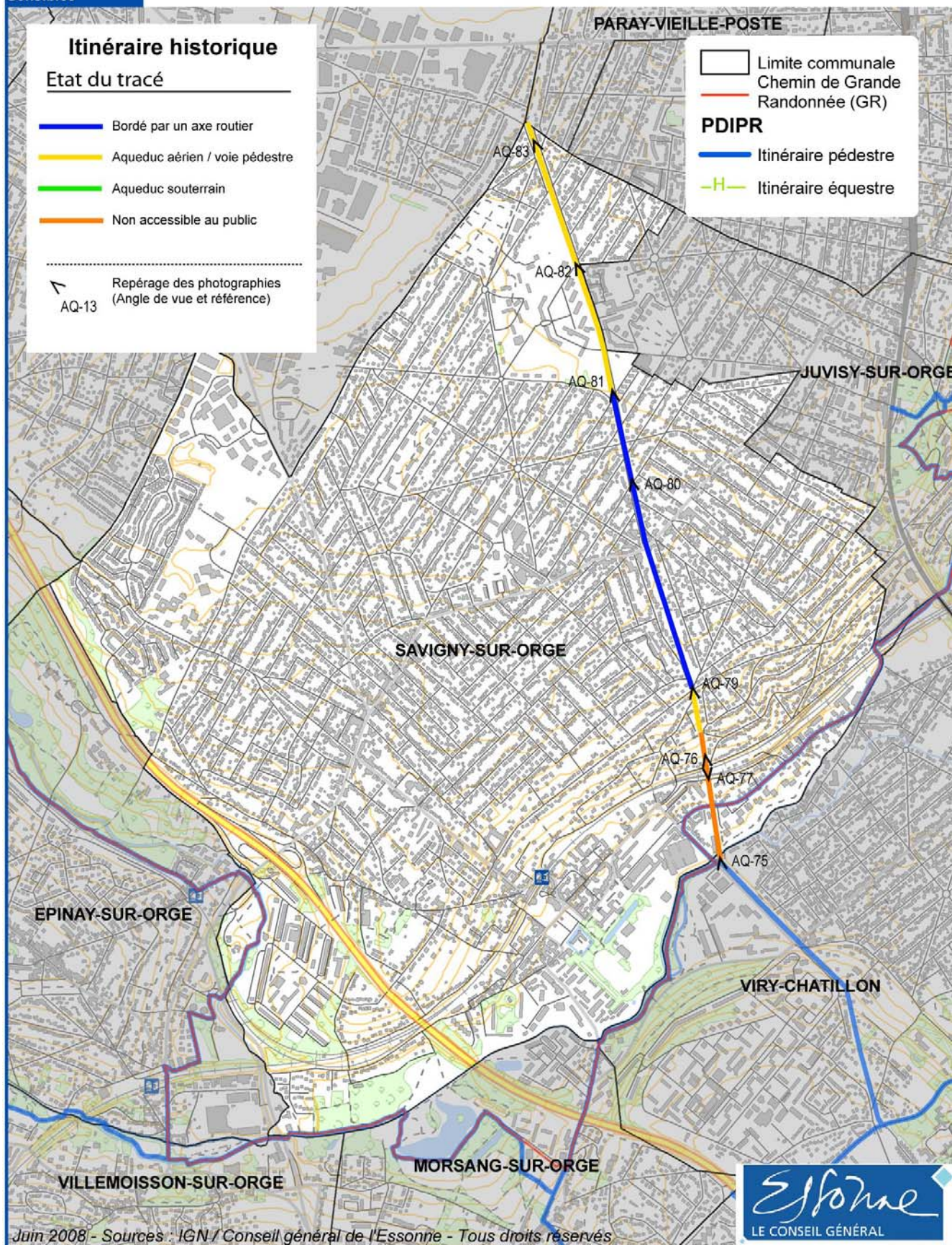


Boulevard des Belges [AQ-83]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Savigny-sur-orge**

0 500 Mètres





## Reportage photographique

Communes de Paray-Vieille-Poste et de Morangis



Allée des Meuniers [AQ-84]



Allée des Meuniers [AQ-85]



Chemin des Meuniers à l'intersection de l'avenue de Verdun [AQ-87]



Chemin des Meuniers à hauteur de la Voie de Contin [AQ-88]

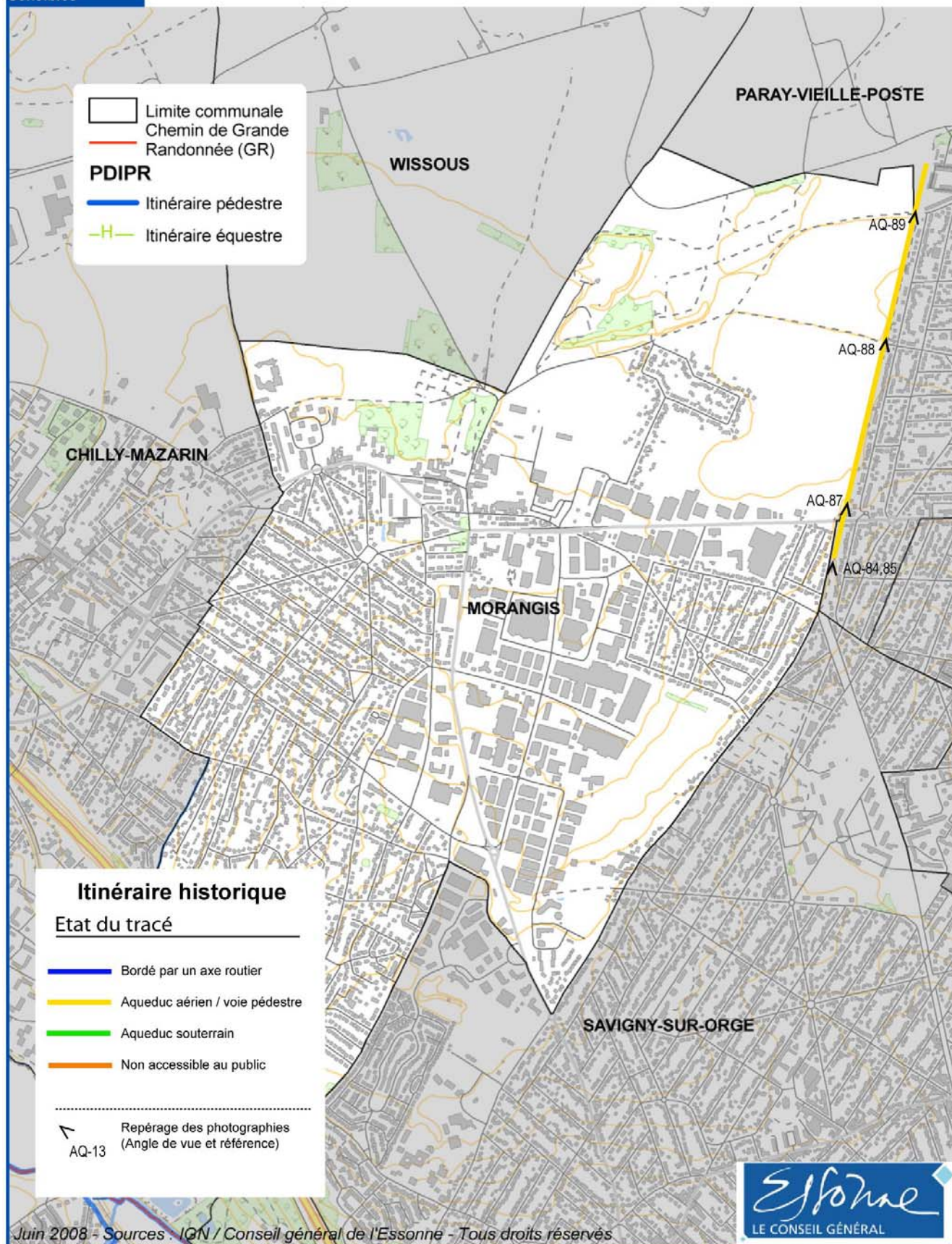


Au-delà, l'aqueduc est enfoui sous les pistes de l'aéroport d'Orly [AQ-89]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Morangis**

0 500 Mètres





**H-02**

## Chemin de halage de la Seine

### Section en Essonne comprise entre la Coudray-Montceaux et Athis-Mons

Commune(s) concernée(s) par l'axe : Le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes, Evry, Ris-Orangis, Viry-Châtillon, Juvisy, Athis-mons

Point d'entrée : 48° 34'22 – 20 31'53

Point de sortie : 48° 43'06 – 2° 24'48

Développement : 24,4 km

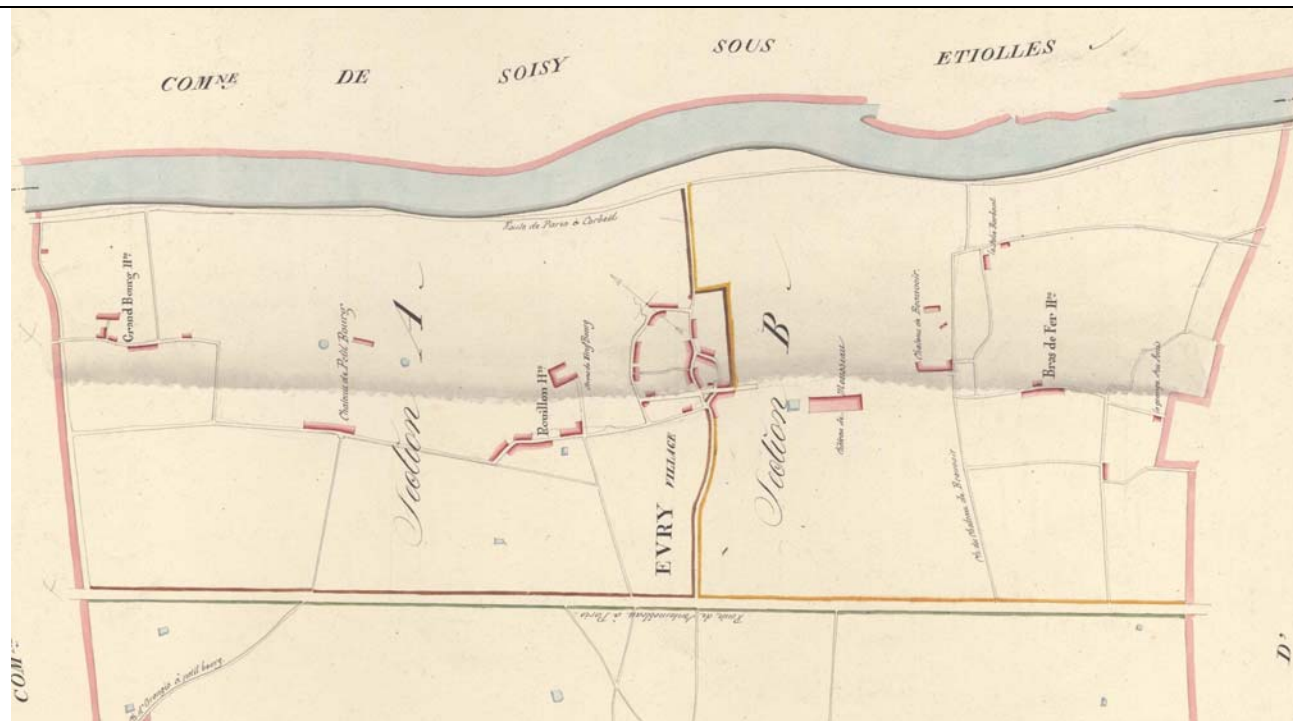
### Typologie

### Ouvrages linéaires divers (chemin de halage)

### Données historiques

Éléments de datation : 16ème siècle à actuel.

Le chemin de halage, servitude nécessitée par les besoins de la navigation, est une disposition très ancienne dans le droit français. Une ordonnance de François 1er datée de mai 1520 énonçait déjà, dans son article 3 : « *pour la rivière Seine et ses affluents [...] sur et au long des bords et rivages desdites rivières [...], doit y avoir chemin de 24 pieds de lez pour le trait des chevaux, tirant les nefes, bateaux et vaisseaux, tant montant qu'avalant* » et imposait aux riverains propriétaires des fonds d'entretenir ces chemins. Ce texte atteste l'existence d'un chemin de halage le long de la Seine dès le début du 16ème siècle mais ne dit rien sur la rive sur laquelle il était implanté. La « *Guide des chemins de France* » de Ch. Estienne, datée de 1552, apporte un éclairage sur cette question. Ce document fait état d'un itinéraire « *A Corbeil par terre* » qui passe par *lus Viry ou Givisy* (Juvisy), *La Borde le long de l'eau* (Château de la Borde à Ris), *la Briqueterie* (Le Petit-Bourg à Evry). Ces étapes indiquent un parcours sur la rive gauche du fleuve. La *Carte des environs de Petit-Bourg, Estiolles et Corbeil* dressée par Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville au 18è siècle et les plans du cadastre napoléonien confirment cet itinéraire qui s'est maintenu jusqu'au chemin de halage actuel.



L'ancienne route de Paris à Corbeil (entre Juvisy et Corbeil) se superpose au chemin de halage en rive gauche de la Seine.  
Cadastre napoléonien : plan d'assemblage de la commune d'Evry [AD 91 : 3P/072-01]

Sources d'identification : *Guide des chemins de France* par Ch. Estienne (1552) ; *Carte des environs de Petit-Bourg, d'Estiolles...* par Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (18è s.) [BNF-Base Gallica, cote IFN-7711278] ; *Carte de la capitainerie des chasses de Corbeil marqués par les cours des rivières de Seine, Marne...* (1694) [BNF-Base Gallica, cote IFN-7711277] ; plans du cadastre napoléonien [AD 91 : série 3P] ;



**Diagnostic / État de conservation**

Les premiers kilomètres sont réservés aux piétons et aux cyclistes sur un bon chemin viabilisé. Du Bas-Coudray (Le Coudray-Montceaux) jusqu'à Viry-Châtillon, le chemin de halage est assez souvent transformé en chaussée routière (dont des tronçons à circulation réservée à Evry et Ris-Orangis). Plusieurs tronçons sont aménagés à Corbeil-Essonnes pour la promenade (« Digue à Radot », Bas-Vignons). L'itinéraire est plusieurs fois interrompu du fait de l'urbanisation industrielle du bord de Seine (Port d'Evry-Corbeil ; zones d'activités de Ris-Orangis, Grigny, Viry-Châtillon). Des contournements sont toutefois possibles. A partir de Châtillon (Viry-Châtillon), le reste du parcours est ouvert à la circulation routière avec une densité croissante en s'approchant de Juvisy et Athis-Mons.

**Diagnostic / Évaluation patrimoniale**

| Critères / valeur                               | Faible | Moyen | Fort |
|-------------------------------------------------|--------|-------|------|
| Rareté/originalité                              |        |       |      |
| Valeur structurante dans le paysage environnant |        |       |      |
| État de conservation                            |        |       |      |

Date du diagnostic : 10 septembre 2008

Dernière modification de la fiche : 12/11/2008 13:23

**Bibliographie**

**François-André Isambert** – Traité de la voirie rurale et urbaine ou des chemins et des rues communaux. *Constantin éd., Paris, 1825, livre 1<sup>er</sup>, ch. II, sect.2, p. 168-189.*

**Charles Estienne** (attribué à) – La Guide des chemins de France. *Paris, 1552.*

**Gustave Maillard** – Promenade historique et pittoresque sur la Seine, de Montereau à Paris, par les bateaux à vapeur, avec une carte. *G. Maillard, Paris, non daté, XIX<sup>ème</sup> s.* [BNF : NUMM-49804]



Bateau à vapeur sur la Seine, dessin de E.F. Imbart (non daté, 19<sup>e</sup> s.) [BNF]



## Autres ressources documentaires



La Seine à Corbeil Antoine-Louis Goblain, 1827  
[BNF : IFN-7740522]



Le chemin de halage à Petit-Bourg. Carte postale vers 1900.



La Seine et le halage sur la carte des environs de Petit-Bourg [...] dressée par Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (18<sup>e</sup> s.) [BNF, Gallica, cote IFN-7711278].

Ressources INTERNET (liens valides au 12 novembre 2008) :

Carte des environs d'Estiollles... par Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville (18<sup>e</sup> s.) (BNF, Base Gallica, cote IFN-7711278) : <http://Gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7711278t>



**Reportage photographique**

## Commune du Coudray-Montceaux



Le Bas-Coudray [SH-01]



Le Bas-Coudray [SH-02]

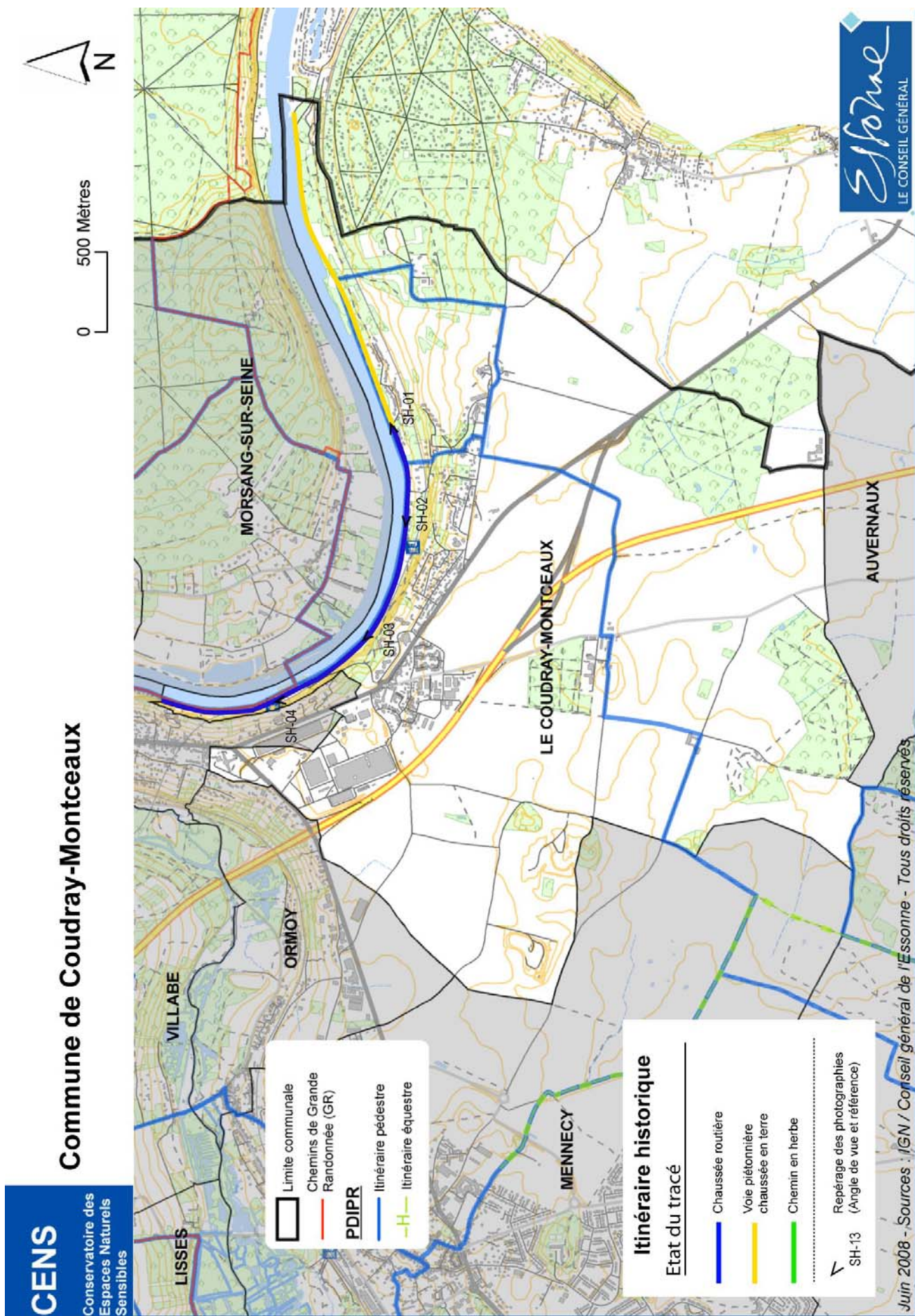


En amont du barrage du Coudray [SH-03]



Au barrage du Coudray [SH-04]







**Reportage photographique**

Commune de Corbeil-Essonne



Les Bas-Vignons [SH-05]



L'ancien Port Darblay [SH-06]



Chemin des Bas-Vignons [SH-08]



Allée piétonnière sur la « Digue à Radot » [SH-09]



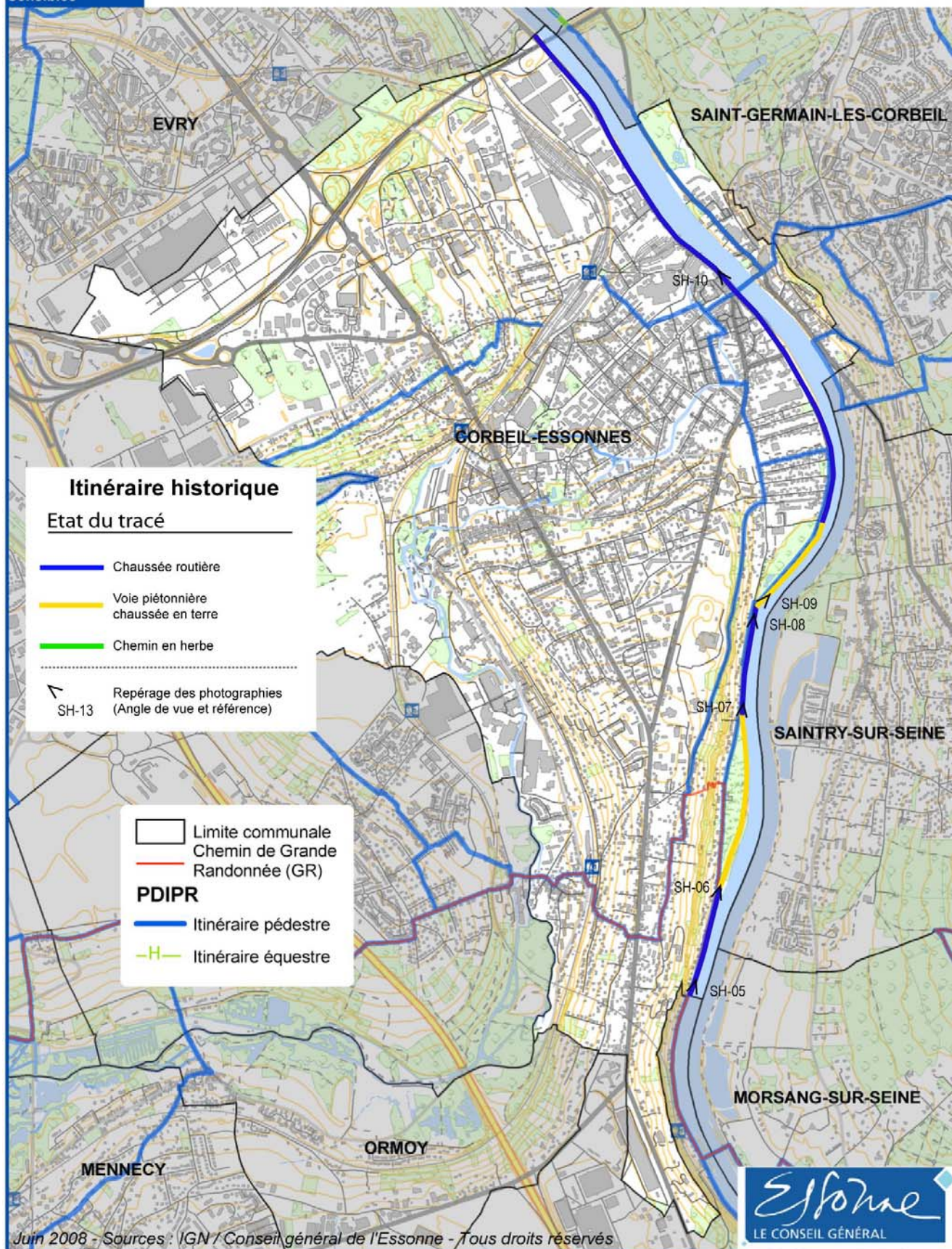
Quai de l'Apport-Paris\* (nota : la première maison à gauche appartenait à l'écrivain Alfred Jarry) [SH-10] .

\* Apport-Paris : tient son nom de l'emplacement de l'ancienne « Porte de Paris » qui s'ouvrait dans les remparts de la ville de Corbeil.



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Corbeil-Essonnes**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune d'Evry



Face à l'Île aux Paveurs [SH-11]



Le long du Parc du Petit-Bourg [SH-12]

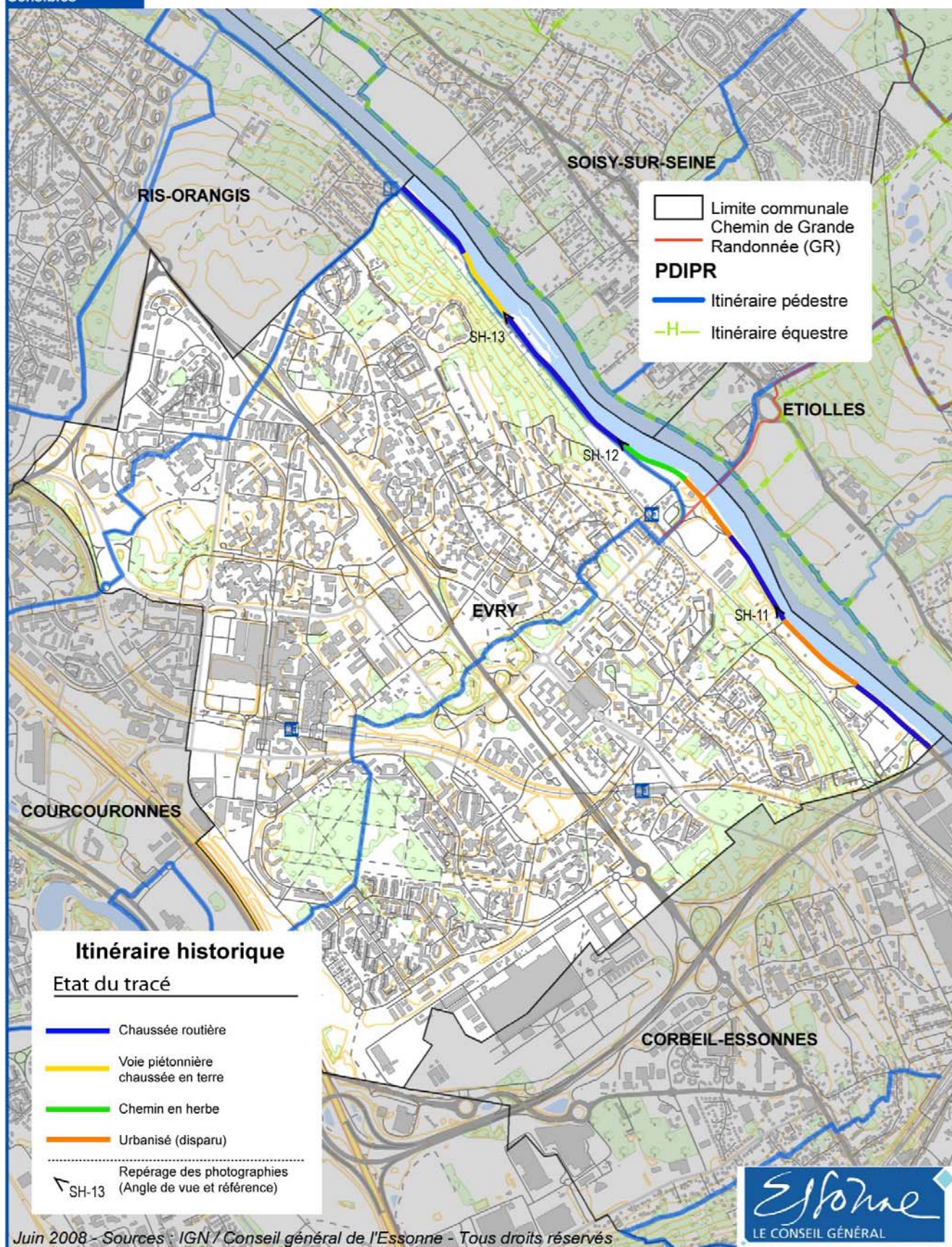


En aval de l'écluse d'Evry [SH-13]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune d'Evry**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Ris-Orangis



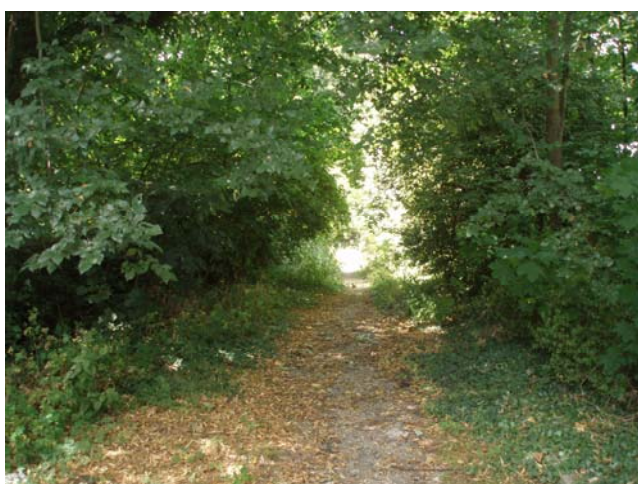
Le long du Parc de Grand-Bourg [SH-14]



Le long du Parc de Trousseau [SH-15]



Quai de la Borde [SH-16]

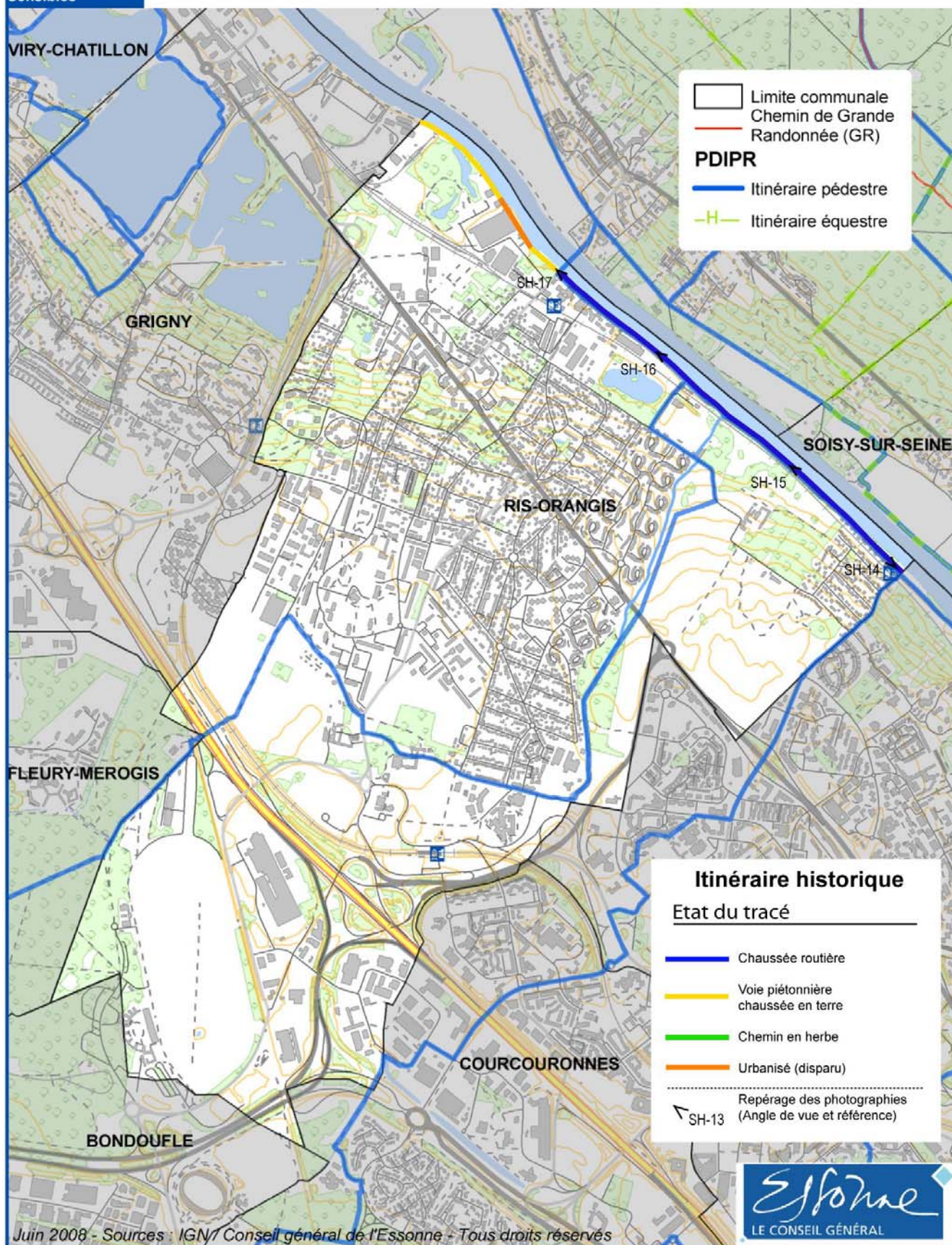


Intersection avec le pont de Ris [SH-17]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Ris-Orangis**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Grigny

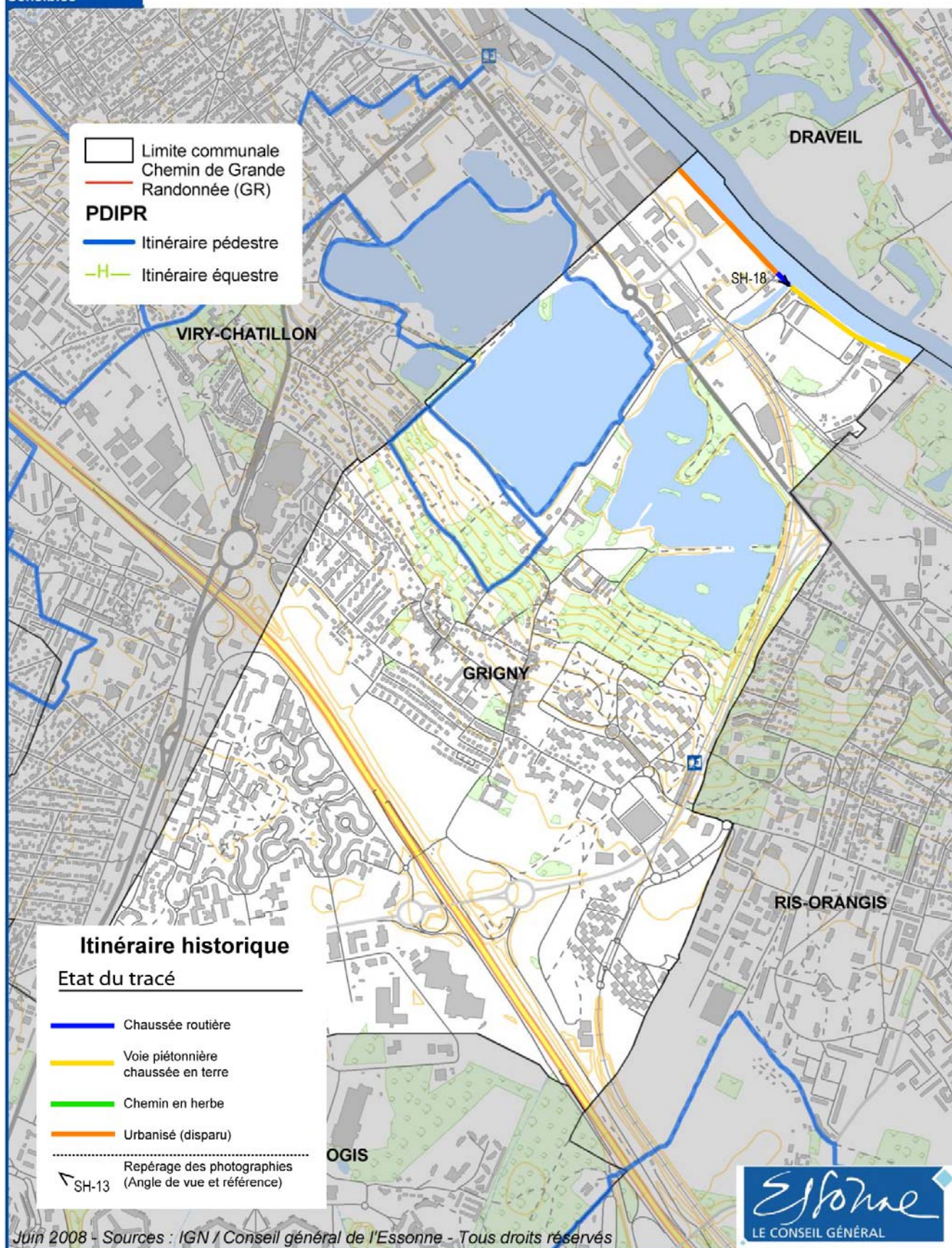


Pont sur le canal des lacs de Grigny [SH-18]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de Grigny**

0 500 Mètres





**Reportage photographique**

Commune de Viry-Châtillon



Port de Châtillon [SH-19]

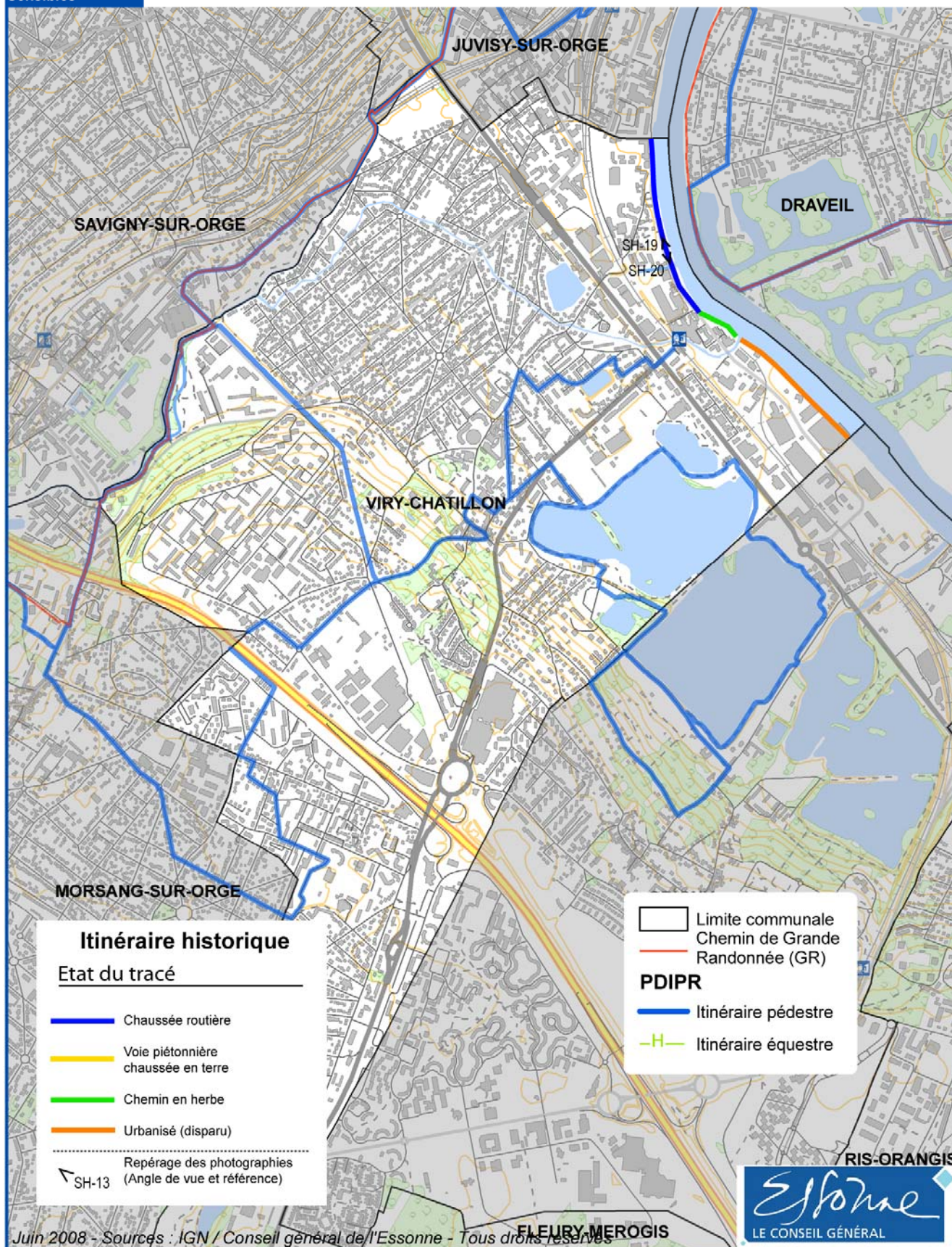


Port de Châtillon [SH-20]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune de  
Viry-Châtillon**

0 500 Mètres





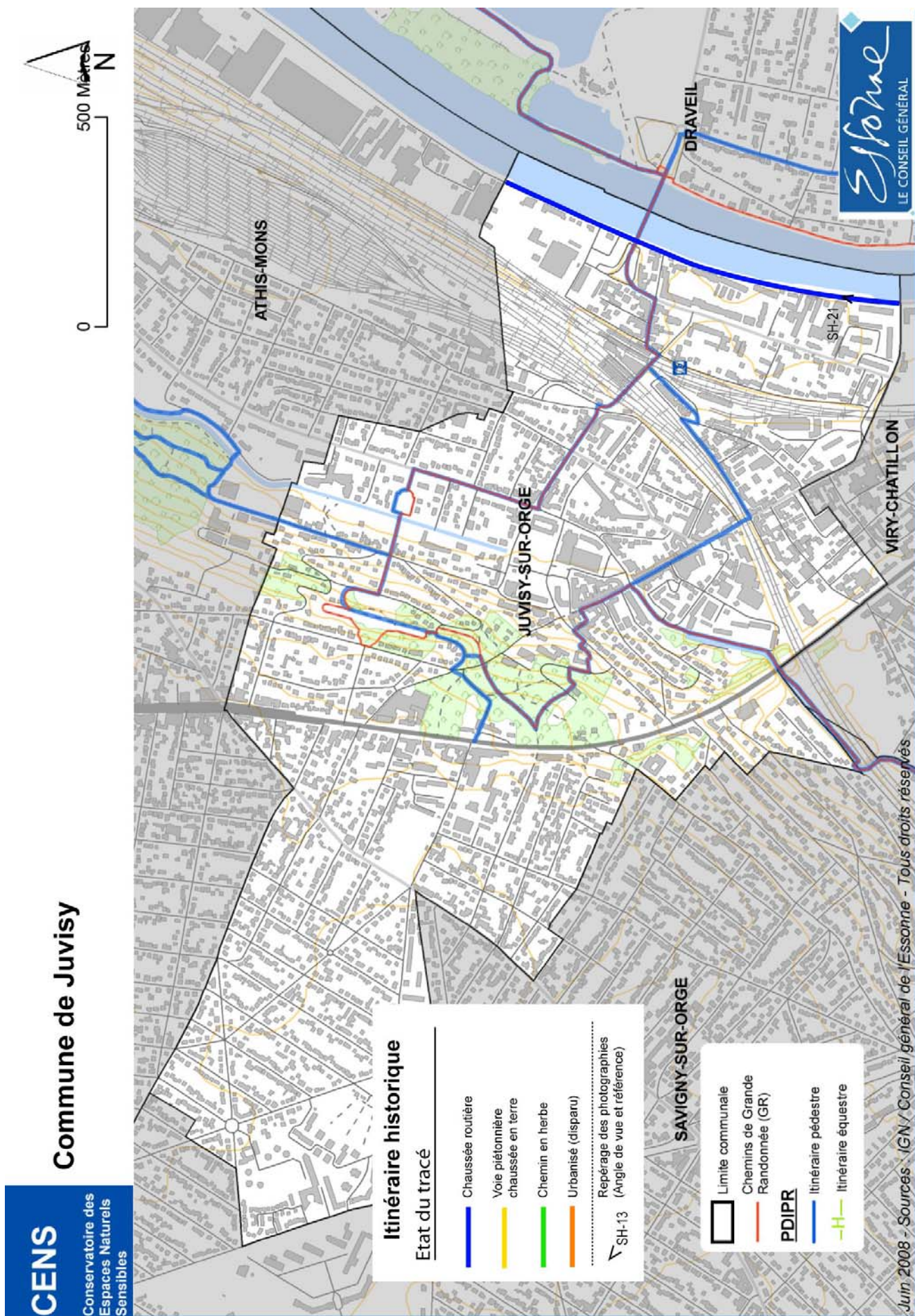
**Reportage photographique**

Commune de Juvisy



Port sous le quai Gambetta [SH-21]







**Reportage photographique**

Commune d'Athis-Mons



Quai Jean-Pierre Timbaud [SH-22]



Quai de l'Industrie [SH-23]



Quai de l'Orge [SH-24]



Quai de la Seine [SH-25]



**CENS**Conservatoire des  
Espaces Naturels  
Sensibles**Commune d'Athis-Mons**

0 500 Mètres

